

## Paul et Paul: avant le cinéma

■ Paul et Paul, qui sont trois, avaient fait relâche après trois années durant lesquelles ils avaient monté deux spectacles totalisant 285 représentations. Après une année sabbatique, ils sont de retour. Leur succès ne se dément pas. Déjà 12,000 billets vendus pour le seul spectacle à Montréal qui débute le 11 octobre à l'Arlequin. Selon Jacques Grisé, Claude Meunier et Serge Thériault (photo), le nouveau spectacle est encore plus solide.

page C 1 photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

## La «Tosca» relance l'Opéra de Montréal

■ Cinq ans après la disparition de l'Opéra du Québec, l'Opéra de Montréal est prêt à prendre la relève. Son premier lever de rideau s'effectuera mardi prochain à la Place des Arts. La direction, dans l'espoir de donner un excellent départ à la troupe, a choisi la Tosca, de Puccini, un des ouvrages les plus populaires du répertoire. Les vedettes, mardi: le ténor Luis Lima, la soprano Nicole Lorange et le baryton Garbis Boyagian.

page C 1 photo Denis Courville, LA PRESSE

## Les Expos n'ont plus le choix

■ Au lendemain d'une défaite de 2-1, les Expos ne peuvent plus se permettre de perdre face aux Phillies de Philadelphie dans le dernier droit de la course au championnat. Un circuit de Mike Schmidt, en sixième manche, a procuré le point décisif des Phillies. L'offensive des Expos, Gary Carter inclus, a été tenue en échec. Aujourd'hui, Steve Rogers sera au monticule pour les Expos tandis que Larry Christenson sera l'homme de confiance des Phillies.

page F 1



photo Denis Courville, LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE  
**la presse**

**samedi  
dimanche**

**Montréal Trust**  
Cher nous, vos intérêts  
sont bien servis

75 CENTS MONTRÉAL, SAMEDI 4 OCTOBRE 1980, 96e ANNÉE, no 234, 336 PAGES, 17 CAHIERS

ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI \*1.75

## RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION

# LE QUÉBEC DIT NON

■ À Québec, l'unanimité est faite sur le projet Trudeau de rapatriement de la constitution: «Atteinte pernicieuse à nos droits», s'écrie M. Lévesque, alors que M. Ryan l'invite à saisir les tribunaux des moyens utilisés par le fédéral et que M. Lemoignan réclame la convocation de l'Assemblée nationale. Voici le dossier de LA PRESSE sur le projet Trudeau:

■ Texte intégral de la proposition Trudeau, page A 12

■ M. René Lévesque a bien pesé ses mots, selon Louis Falardeau et Pierre Vincent, mais il a été très

dur: «Projet injustifiable, insultant et menaçant pour les provinces.

page A 8

■ Jacques Bouchard explique pourquoi M. Claude Ryan invite le gouvernement à saisir les tribunaux des moyens utilisés par le fédéral, tout en donnant son accord de principe à la réforme.

page A 2

■ Rhéal Bercier signale le refus catégorique opposé à Ottawa par MM. Lougheed et Bennett, premiers ministres de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

page A 8

■ Lysiane Gagnon affirme qu'en renversant la politique linguistique du Québec, le projet Trudeau se livre à une intrusion inacceptable, tandis que pour Paul Longpré, il s'agit d'un chambardement majeur dans la loi du pays.

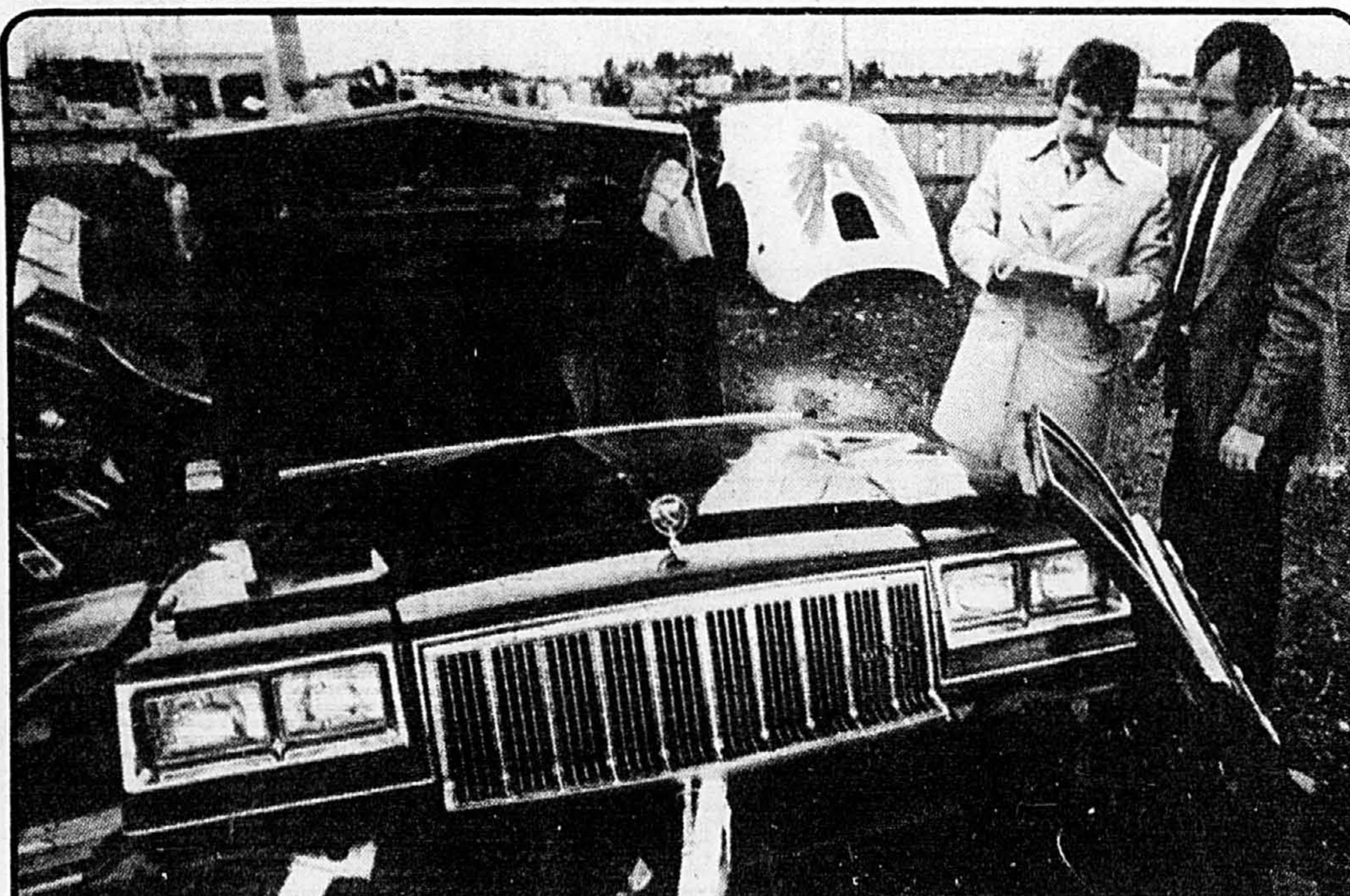
page A 7

■ En éditorial, Marcel Adam se demande si ce coup de force politique sans précédent dans l'histoire canadienne n'est pas justifié pour briser l'impasse dans laquelle la règle de l'unanimité a plongé les espoirs de réforme constitutionnelle.

page A 6

Autres informations en pages A 2, A 8, F 12 et F 23

photo Michel Gravel, LA PRESSE



**Les assureurs perdent \$50 millions à cause de l'inefficacité du B V A Q**

page A 5

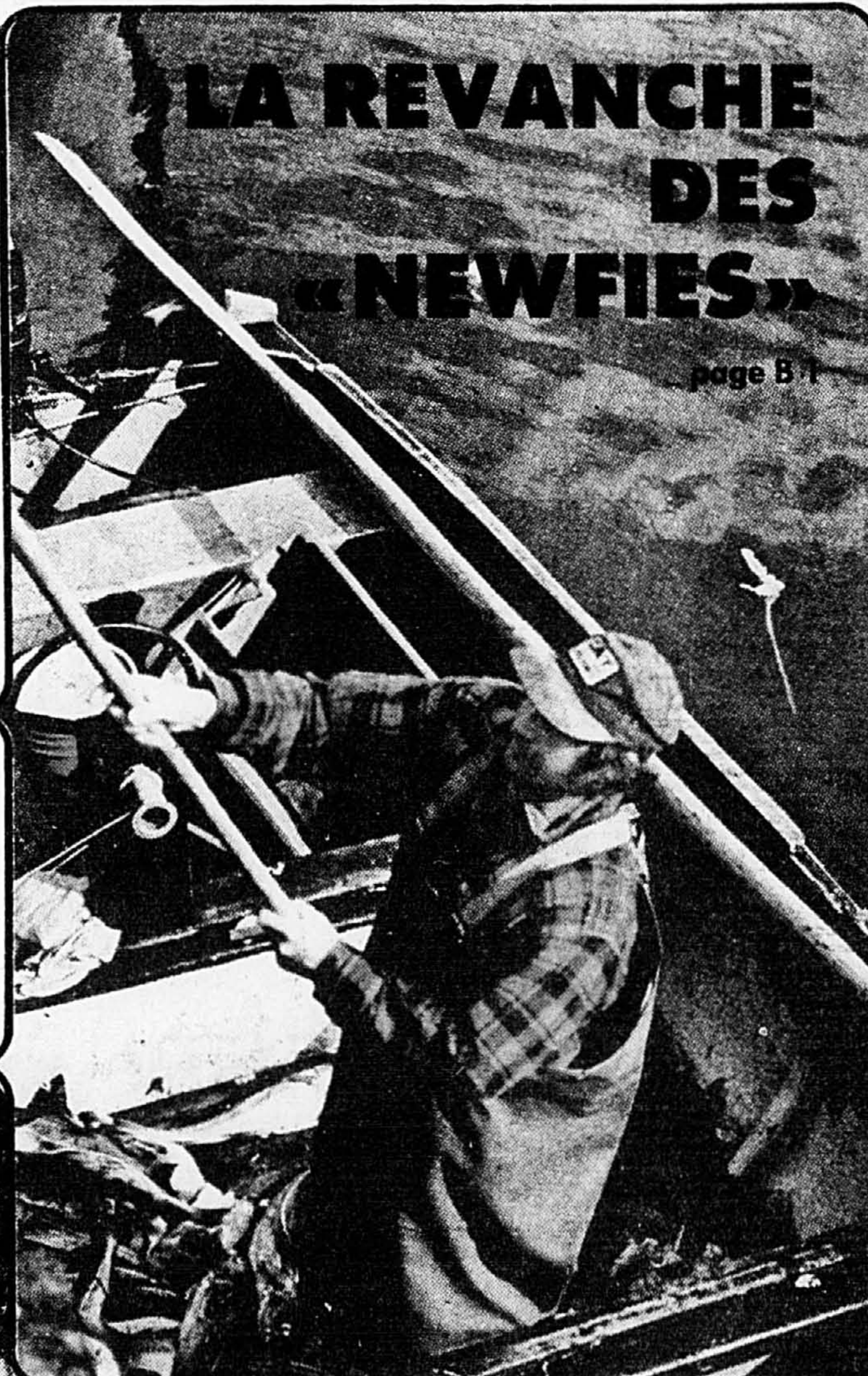
### SOMMAIRE

Annonces classées: D 1 à D 19, E 1 à E 8, F 19 à F 22  
Arts et Lettres: C 1 à C 24  
Bandes dessinées: ●● 16  
Bricolage: D 19  
Carrières et professions: ●● 1 à ●● 14  
Décès, naissances, etc.: F 23  
Économie: B 1 à B 8  
Êtes-vous observateur?: D 12  
FEUILLETON: D 13  
Gastronomie: C 27  
Jardinage: D 1  
Le monde: A 14  
Nos amies les bêtes: E 2  
Quoi faire la semaine prochaine: F 18  
Restaurants: C 25 à C 28  
Sciences: ●● 15  
Sports: F 1 à F 12  
Timbres: ●● 9  
Vacances-voyages: ● 1 à ● 10  
Vivre aujourd'hui: F 13 à F 15

### ÉDITO

**UN COUP DE FORCE POLITIQUE SANS PRÉCÉDENT**

par MARCEL ADAM  
page A 6



**LA REVANCHE DES «NEWFIÉS»**

page B 1

### CONSONNATION

**COOPRIX LARGEMENT EN TÊTE**

page B 8

### LE MONDE

**ATTENTAT ANTISÉMITES À PARIS**

page A 14

### LES NOUVELLES

**NUITS DE MONTRÉAL**

page F 13

**LA SAGA DE GERALD BULL**

**Du grand prix à la prison d'Allenwood**

page A 9



**20 lots** et 10 millions en un seul tirage  
**bonis de 100 000\$**

TIRAGE LE  
**19 octobre**

**Super Loto**  
Les sachets précieux







■ La proposition du ministre Marcel Léger de créer une commission «Pépin-Roberts» sur la constitution au Québec est tombée comme un pavé dans la mare, hier, à l'ouverture du conseil national élargi du Parti québécois.

Chez les dirigeants du parti interrogés par LA PRESSE, les réactions allaient de la rigolade, à l'incrédulité, en passant par le fatalisme. Un conseiller au programme, Pierre Harvey, s'est contenté de paraphraser les paroles de son chef René Lévesque en disant: «Ce n'est pas là la trouvaille du siècle.» Les ministres Denis Vaugeois, Jacques Léonard et Pierre-Marc Johnson ont tous admis implicitement que jamais une telle proposition n'avait été étudiée au conseil des ministres ou à toute autre instance du parti. Ils ont refusé de faire tout commentaire en se réfugiant dans un vaste éclat de rire.

#### Du Marcel tout craché

Le député de Terrebonne, Elie Fallu, quant à lui, s'est dit étonné par cette déclaration intempestive faite par l'actuel ministre de l'Environnement. «C'est du Marcel tout craché, a-t-il déclaré, il lui arrive même parfois d'annoncer des nouvelles des autres ministres.» Le président de Montréal-Centre, Marc Lavallée, s'est dit pour sa part étonné que Léger fasse une telle déclaration sans consulter au préalable les instances décisionnelles du Parti québécois.

## NOTES POLITIQUES

# Léger fait rigoler avec sa constitution québécoise

«Même M. Lévesque avant de faire une déclaration importante quant à l'avenir et à l'orientation du PQ, sent généralement le besoin de consulter autour de lui les militants, les dirigeants du parti ainsi que ses proches collaborateurs.»

#### Pas d'autre référendum

Le comité exécutif du PQ, réuni mercredi, malgré le fait qu'il ait adopté une quarantaine de résolutions à être proposées et discutées lors de la réunion de fin de semaine, en a confié d'autres à certaines délégations. Il en est ainsi par exemple pour les délégués du Saguenay/Lac Saint-Jean, qui vont proposer une résolution à l'effet que le PQ s'engage, advenant le cas où il est reporté au pouvoir, de ne pas tenir un autre référendum, et ce pour une période d'au moins quatre ans, sur la souveraineté-association. Selon un informateur, l'exécutif n'a pas osé présenter lui-même cette résolution.

#### Toujours pas de rapport du Comité directeur

Les membres du Conseil national du PQ qui espéraient recevoir aujourd'hui le fameux rapport du Comité directeur, dont ils ont été frustrés à Québec il y a deux semaines, risquent d'être déçus. On se rappelle qu'à la dernière réunion régulière du Conseil, l'assemblée avait très mal réagi à la décision du Comité directeur, chargé de voir à l'exécution des décisions du Conseil national, de ne pas présenter de rapport en raison de divergences de vues entre ses trois membres. On avait alors accor-

dé un délai de deux semaines au Comité directeur pour se mettre d'accord et présenter son fameux rapport. Le délai se termine aujourd'hui mais ce n'est qu'hier après-midi que les membres du comité se sont rencontrés pour obéir à la directive du Conseil national. Comme la réunion qui se déroule en fin de semaine est une séance spéciale consacrée exclusivement à l'étude du rapport du Comité des neuf, le texte du Comité directeur n'est pas à l'ordre du jour et ne sera donc pas officiellement déposé. Il sera expédié aux membres pour discussion à la prochaine réunion régulière.

#### Le Parti libéral comme le PQ

Après avoir reporté la date de son conseil général élargi à plusieurs reprises, le Parti libéral du Québec a décidé de tenir cette réunion, le 18 octobre, soit deux semaines après le Conseil national élargi du Parti québécois. Ironie du sort, les assises des libéraux provinciaux se dérouleront dans les mêmes locaux où a lieu en fin de semaine la réunion des militants péquistes, à l'Université de Montréal. Finalement ces deux réunions ont sensiblement le même but, soit de mettre au point le programme électoral en vue des élections générales qui doivent normalement avoir lieu cet automne au Québec.

#### Chrétien commence à vendre le plan Trudeau

Le ministre fédéral Jean Chrétien était hier de passage à Montréal, première étape de sa tournée au Québec en vue de «vendre» le projet Trudeau de rapatriement de la constitution. M. Chrétien a rencontré des editorialistes auxquels il a remis les divers documents mis au point à Ottawa à ce sujet. Il a ensuite accordé une brève conférence de

presse au terme de laquelle la plupart des journalistes présents se demandaient ce qu'il avait bien pu dire de nouveau. Pour l'essentiel, en effet, le ministre a repris les arguments évoqués jeudi soir à la télévision par M. Trudeau au moment de l'annonce de son programme destiné à débloquer la crise constitutionnelle. M. Chrétien s'est surtout employé à justifier une action unilatérale d'Ottawa en cette matière et à minimiser ses conséquences sur la loi 101 au Québec. Pressé de questions aux sujet de ses implications sur la liberté de choix de la langue d'enseignement, passablement restreinte par la loi sur le français langue officielle, M. Chrétien a été forcé d'admettre que la réforme proposée entraînerait, au moins pour les citoyens canadiens, le retour au critère, si controversé dans le passé, de la langue maternelle.

#### Boily devra choisir

Le gouvernement du Québec a décidé de prolonger d'un mois le mandat du Commissaire général des Florales internationales, M. André Boily. Ce dernier est en train de mettre la dernière touche au rapport des activités de cette manifestation qui a amené, à Montréal, au cours de la saison estivale, une représentation de plus de 20 pays. Après la présentation de ce rapport, M. Boily pourra accepter l'une des deux offres que le gouvernement lui a faites. Il s'agira pour ce dernier, affirme-t-il, d'une mission qui l'appellera à représenter le Québec sur la scène internationale. Selon lui, il n'est pas question, du moins pour le moment, d'accepter un poste de Délégué général du Québec à l'étranger. Pendant ce temps, Claude Morin cherche un Québécois parlant japonais pour occuper le poste de délégué général à Tokyo.

Aux dernières nouvelles, M. Boily n'a pas précisé s'il s'était inscrit à des cours de japonais...



## LE CARNET AMÉRICAIN

### Serguei G... ne lâche pas

■ WASHINGTON — Il insista cette fois pour que nous allions prendre une bière au Press Club, au 13e étage. Le décor, pensai-je en entrant dans l'ascenseur, se prêtait bien à une rencontre avec un deuxième secrétaire soviétique.

Le vieux bar d'époque, le garçon en veste rouge à l'avant bras tatoué, ces piliers de l'endroit, deux columnists du Middle West qui au second Martini soutiennent avec passion qu'il faudrait ramener Nixon à la Maison-Blanche et cette odeur de bière en fût qui pourrit dans le tapis depuis sans doute la fin de la prohibition, tout cela imprégnait de suspense nos échanges sur l'état de la planète.

Serguei G... alors que la guerre fait rage dans le golfe Persique en ce jeudi de fin de septembre se montrait plus loquace qu'à l'ordinaire, comme si c'était un jour de paye ou encore que son patron l'ambassadeur l'avait félicité pour services rendus. Dans l'ascenseur il me confia, l'air complice: «J'ai quelque chose pour vous», en tapotant de sa main droite la poche gauche de son veston. Dans le lobby du Press Club la caissière toisa le second secrétaire en retournant son long nez sur lequel trônent des lunettes de comptable. Serguei lui fit une petite courbette, elle rit et se replongea aussitôt dans ses factures...

Les deux piliers étaient là appuyés au bar devisant sur Reagan et les Yankees. «Deux bières please», lança Serguei. Silencieux on observa tous les deux le barman manipuler ses verres sous le robinet.

«Vous connaissez ghotzabeh?» me dit Serguei pensivement. «Eh bien, j'ai quelque chose à son sujet». Il fouilla dans sa poche de veston et me sortit une coupure écornée.

C'était écrit en russe. «Vous ne lisez pas le russe, j'oubliais. Dommage... je vais traduire.»

L'article, extrait de la Pravda, racontait que le ministre des Affaires étrangères de l'Iran aurait reçu un million de dollars de Washington via l'ambassadeur iranien à Paris. Comme sources on citait de vagues ragots tirés de la presse française.

«Vous croyez à cela?» lui dis-je en souriant. Serguei tout étonné pointa du doigt le second passage du texte. «La Pravda ne dit pas toujours tout, mais ici c'est très clair. Il y a quelque chose là dessous... vous devriez fouiller cela». Il me fit un clin d'œil... à la KGB.

«Mais songez-y une seconde. Pourquoi les Américains paieraient-ils Ghotzabeh et via une ambassade en plus?»

Serguei se pencha sur sa bière. Jeta un regard furtif en direction des piliers et chuchota: «Pour les otages... les otages».

Ses petits doigts rongés recupèrent la coupure pour la réglisser dans le veston.

En observant Serguei siroter sa bière, je m'imaginai le même homme assis dans son bureau, peut-être sous la photo de Lenine, en train de découper son bout d'article au nom de l'intérêt supérieur de la nation.

Je changeai de sujet. «Exportez-vous toujours des armes à l'Irak?»

Serguei a horreur de ces boutades et quand il s'ennuie, son air de communiste s'efface. Il termina son verre cul sec. «Je dois partir», dit-il poliment. Dans l'ascenseur, l'air attristé, il m'expliqua que quoique fasse son pays, on lui imputait toujours les pires motifs. L'air résigné, il prit congé.

### Inter-Union

Montréal



50 ouest, place Crémazie

Construire une relation durable ceci est votre but, après un choix décisif et d'autant plus sûr qu'il aura été préparé avec cœur et intelligence.

C'est dans tous les cas, une évolution certaine de vous-même vers un mieux-être dans votre peau et une chance formidable de plus que vous vous donnez de décider de votre avenir.

NE LAISSEZ PAS LE TEMPS PASSER  
388-5761

Service personnel et confidentiel  
Inter-Union se garde le droit de refuser une adhésion

Nom..... Âge.....  
Profession.....  
Adresse..... Tél.....  
Ville..... C.P.....  
Cél..... divorcé(e)..... Veu(x).....

### LA QUOTIDIENNE (TIRAGE D'HIER)

3 — 9 — 8

#### LOTO 6/36

Les six numéros gagnants sont:  
6 — 12 — 14 — 20 — 22 — 31

complémentaire: 13

#### MINI-LOTO

Les détenteurs des billets portant le no 870590 gagnent \$50,000

### INTER-LOTO

A. Numéros mobiles:  
1er numéro mobile 079 donne \$50  
2e numéro mobile 7399 donne \$250  
3e numéro mobile 83028 donne \$2,500

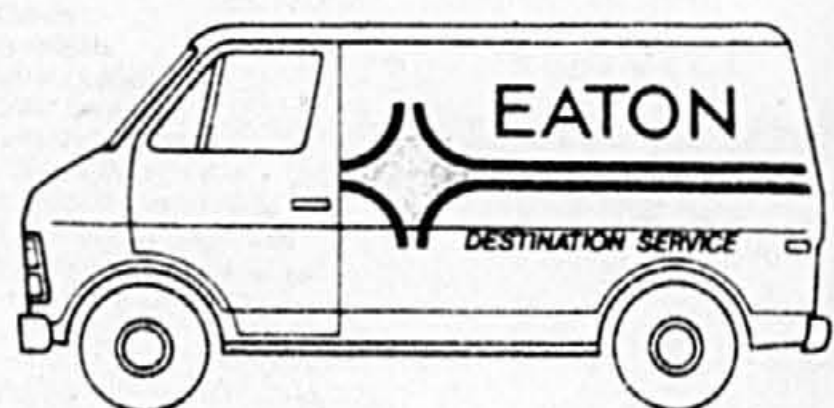
B. Les trois numéros suivants (non décomposables) donnent \$25,000 chacun:  
274415  
011691  
287201

C. Pour le gros lot de \$250,000, le numéro (décomposable) est: 617154

### DESTINATION SERVICE

Montréal et sa banlieue  
TÉLÉPHONE: 342-2060

Appelez Eaton pour la réparation rapide de téléviseurs, machines à laver, sèche-linge, cuisinières, lave-vaisselle et appareils de réfrigération. Nous réparons les appareils Viking Eaton ainsi que la plupart de ceux de marques connues. Plan d'entretien prolongé. Vente de pièces à l'unité.



EATON

Souffrez-vous  
**d'Obésité?**  
C'EST BON peut vous aider à Maigrir et à Maintenir votre poids.  
C'EST BON de Montréal  
276-2573

**LOUEZ POUR ÉVITER DES ENNUIS**  
NOUS AVONS DES PONTIAC, BUICK, CHEVROLET, OLDSMOBILE, CADILLAC ET DES CAMIONS GM  
POUR LIVRAISON IMMÉDIATE  
**BAUX DE 24 - 30 - 36 MOIS**  
5987, AVENUE VERDUN — VERDUN  
**768-2551**  
NOUS AVONS LOUÉ LA PREMIÈRE AUTO AU QUÉBEC  
**obarr** DIVISION DE **OMER BARRE**

**YOGA**  
pour la détente et la santé  
week-end de l'Action de Grâce  
du 11 au 13 octobre  
Programme spécial de yoga et concert de musique avec  
Abel Nagelschlag, Tamara Wagnall  
Guitare et violon classique  
Sivananda Ashram camp de yoga  
Val-Morin, Québec — Transport organisé  
279-3345

**CHEMIN DE LA RENCONTRE**  
VOUS HABITEZ LES LAURENTIDES  
Nous sommes l'agence de rencontre de chez-vous! Profitez du service personnalisé à notre région.  
Pour plus d'informations écrivez-nous ou tout simplement téléphonez à ces numéros.  
Chemin de la rencontre  
C.P. 7, St-Jérôme, J7Z 5T7  
438-4444 432-2224

**"Moi j'ai fait mon choix"**  
J'ai vécu l'expérience des agences de rencontres et, par la suite, j'ai fait mon choix: ALTER EGO  
Là, on m'a bien comprise et on a su répondre exactement à mes aspirations.  
J'ai rencontré un partenaire qui correspond vraiment à ma personnalité.  
Le choix d'un partenaire compatible dépend directement de la compétence de l'agence que vous choisissez.  
ALTER EGO LTÉE.  
SERVICE DE RENCONTRES  
Du lundi au vendredi de 12h à 21h  
**288-2303**  
625 Président-Kennedy  
8e étage, Mtl, P.Q.  
Metro McGill

## LA MÉTÉO à Montréal

AUJOURD'HUI  
Minimum: 10 Maximum: Nuageux avec vents modérés  
DEMAIN  
Nuageux

### au Québec

| RÉGIONS          | Min. | Max. | AUJOURD'HUI                 | DEMAIN              |
|------------------|------|------|-----------------------------|---------------------|
| Abitibi          | —    | 9    | Nuageux avec averse         | Nuageux             |
| Outaouais        | —    | 10   | Nuag., aver., vents modérés | Nuageux             |
| Laurentides      | —    | 10   | Nuag., aver., vents modérés | Nuageux             |
| Cantons de l'Est | —    | 10   | Nuag., aver., vents modérés | Nuageux             |
| Mauricie         | —    | 11   | Nuag., aver., vents modérés | Nuageux             |
| Québec           | —    | 10   | Nuag., aver., vents modérés | Nuageux             |
| Lac-Saint-Jean   | —    | 8    | Nuageux et averse           | Nuageux             |
| Rimouski         | —    | 10   | Nuag., aver., vents modérés | Nuageux avec averse |
| Gaspésie         | —    | 10   | Nuag., aver., vents modérés | Nuageux avec averse |
| Bas-Caraïbe      | —    | 9    | Nuag., aver., vents modérés | Nuageux avec averse |
| Sept-Îles        | —    | 9    | Nuag., aver., vents modérés | Nuageux avec averse |

### au Canada

|                      | Aujourd'hui | Capitales | Min. | Max. |
|----------------------|-------------|-----------|------|------|
| Colombie-Britannique | Ensoleillé  | Victoria  | 7    | 20   |
| Alberta              | Ensoleillé  | Edmonton  | 6    | 22   |

|                       | Aujourd'hui   | Capitales     | Min. | Max. |
|-----------------------|---------------|---------------|------|------|
| Saskatchewan          | Ensoleillé    | Regina        | 3    | 23   |
| Manitoba              | Ensoleillé    | Winnipeg      | 3    | 19   |
| Ontario               | Part. nuageux | Toronto       | 4    | 10   |
| Nouveau-Brunswick     | Averse        | Fredericton   | 6    | 15   |
| Nouvelle-Écosse       | Pluie         | Halifax       | 7    | 15   |
| Île-du-Prince-Édouard | Averse        | Charlottetown | 7    | 15   |
| Terre-Neuve           | Pluie         | Saint-Jean    | 9    | 12   |

### si vous partez...

#### aux États-Unis

|         | Min. | Max. |              | Min. | Max. |               | Min. | Max. |
|---------|------|------|--------------|------|------|---------------|------|------|
| Boston  | 14   | 16   | Miami        | 26   | 34   | Pittsburgh    | 9    | 16   |
| Buffalo | 9    | 19   | New York     | 14   | 21   | San Francisco | 15   | 36   |
| Chicago | 5    | 19   | Nlle-Orléans | 14   | 31   | Washington    | 16   | 28   |

#### vers les capitales

|              | Min. | Max. |           | Min. | Max. |           | Min. | Max. |
|--------------|------|------|-----------|------|------|-----------|------|------|
| Amsterdam    | 5    | 17   | Hong Kong | 24   | 27   | Oslo      | 2    | 15   |
| Athènes      | 13   | 23   | Le Caire  | 19   | 28   | Paris     | 9    | 18   |
| Berlin       | 7    | 15   | Lisbonne  | 21   | 31   | Rome      | 13   | 22   |
| Bruxelles    | 12   | 20   | Londres   | 10   | 19   | Séoul     | 12   | 26   |
| Buenos Aires | 12   | 25   | Madrid    | 12   | 30   | Stockholm | 12   | 16   |
| Copenhague   | 8    | 14   | Moscou    | 3    | 9    | Tokyo     | 14   | 23   |
| Génève       | 13   | 18   | Mexico    | 12   | 24   | Vienne    | 7    | 16   |

#### vers les plages

|          | Min. | Max. |          | Min. | Max. |          | Min. | Max. |
|----------|------|------|----------|------|------|----------|------|------|
| Acapulco | 24   | 31   | Bermudes | 26   | 27   | San Juan | 27   | 24   |
| Barbade  | 23   | 29   | Nassau   | 24   | 28   | Trinidad | 224  | 29   |

**la presse**  
SAMEDI 4 OCTOBRE DANS  
lisez les cahiers suivants:  
• DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS  
• BONIMART  
• SIMPSONS  
• SIMPSONS  
• GEO  
• LAFFONT CANADA

**la presse**  
LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Part de retour garanti»

| TARIFS D'ABONNEMENTS        |                                                                             | INFORMATION GÉNÉRALE                         |          |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------|
| LIVRAISON À DOMICILE:       | Lundi au samedi \$1.75<br>Lundi au vendredi \$1.25<br>Samedi seulement 0.75 | 285-7272<br>285-7070<br>285-7100<br>285-7383 |          |
| ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE  |                                                                             | ANNONCES CLASSÉES                            |          |
| par courrier, Canada        | 13 26 52                                                                    | Commandes                                    | 285-7111 |
| Lundi au samedi             | \$37.00 \$74.00 \$148.00                                                    | du lundi au vendredi 9h à 17h                |          |
| Lundi au vendredi           | \$24.00 \$48.00 \$96.00                                                     | Pour changer                                 | 285-7205 |
| Samedi seulement            | \$13.00 \$26.00 \$52.00                                                     | du lundi au vendredi 9h à 16h30              |          |
| ÉTATS-UNIS — PAYS ÉTRANGERS |                                                                             | GRANDES ANNONCES                             |          |
| par courrier:               | 13 26 52                                                                    | Détailants                                   | 285-7202 |
| Lundi au samedi             | \$55.25 \$110.50 \$221.00                                                   | National, Télé-Press                         | 285-7306 |
| Lundi au vendredi           | \$34.45 \$68.90 \$137.80                                                    | Vacances, voyages                            | 285-7265 |
| Samedi seulement            | \$20.80 \$41.60 \$83.20                                                     | Carrières et professions, nominations        | 285-7320 |
|                             |                                                                             | COMPTABILITÉ                                 |          |
|                             |                                                                             | Grandes annonces                             | 285-6892 |
|                             |                                                                             | Annonces classées                            | 285-6901 |

Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h) 285-6911



## Des retombées économiques à rebours pour le F-18

Guy Pinard

Robert Haack, directeur des industries aéronautiques au ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, concédait aux médias d'information, il y a quelques mois, que son ministère avait inclus, parmi les retombées économiques du F-18 les contrats accordés par la société McDonnell Douglas à des firmes canadiennes pour la fabrication de pièces pour les avions civils DC-9-Super 80 et DC-10.

Or, voici que le ralentissement dans les ventes des deux avions civils force la multinationale américaine à mettre à pied plus d'un millier d'employés à sa propre filiale canadienne, la McDonnell Douglas de Toronto.

Drôles de retombées économiques n'est-ce pas? Au lieu de créer des emplois, l'adjudicataire du contrat des chasseurs canadiens procède à des mises à pied!

Et sous quel prétexte? La récession qui frappe l'économie occidentale! Tout au moins dans le cas du DC-10, c'est un euphémisme pour cacher les difficultés qu'éprouve le constructeur aéronautique à vendre un avion qui n'inspire plus confiance aux passagers et, partant, aux utilisateurs clients. Les accidents d'Ermenonville (imputable à un vice de fabrication) et de Chicago (imputable à la méthode d'entretien de l'utilisateuse, American Airlines) ont laissé des plaies qui ne se cicatrissent jamais.

C'est tellement vrai d'ailleurs qu'en décembre 1979 (retenez bien la date), la société McDonnell Douglas annonçait l'élaboration d'une campagne de publicité de \$5,6 millions afin de redorer l'image de son DC-10.

Malgré ces faits connus du public, c'est sans retenue aucune que le MIC fédéral a allégrement accepté de comptabiliser les contrats consentis aux entreprises canadiennes pour le DC-10 parmi les retombées économiques du chasseur F-18, dont le choix n'a été confirmé qu'en avril 1980. Quelle naïveté, mes

seigneurs! On en voit les résultats aujourd'hui.

Quant au F-18, tout va très bien. Il faudra redessiner l'aile, les réservoirs crachent leur contenu, sa performance est moindre que prévu, et il se permet même de s'écraser en route pour l'Espagne où, là aussi, le F-16 de General Dynamics lui livre une lutte opiniâtre. Heureusement qu'à chaque pépin, majeur ou mineur, le ministre de la Défense, Gilles Lamontagne, vient nous rassurer en nous réitérant qu'il maintient sa confiance dans le F-18...

### Le village français de Fort Chambly

Des contraintes techniques ont forcé l'amputation de la fin d'une de mes récentes chroniques consacrées à Fort Chambly. Vu l'intérêt que la deuxième phase du parc pourrait signifier pour les lecteurs, je reprends ici les mêmes informations.

Si on fait exception de la restauration en 1978 du Corps de garde construit en 1814 par la garnison anglaise, celle du fort ne représente que la première phase du plan d'aménagement global pour l'ensemble du parc historique.

Cette deuxième phase n'a malheureusement pas encore été autorisée par Parcs Canada, en partie à cause des coûts, en partie à cause des demandes exorbitantes des propriétaires de terrains convoités par Parcs Canada pour agrandir le territoire du parc.

Elle comprend notamment un intéressant projet de fouilles archéologiques qui permettraient de mettre au jour les vestiges du village français agglutiné au fort au 17<sup>e</sup> siècle.

Même si on se contentait de déterrer ces vestiges sans procéder à une reconstitution (fut-elle conjecturale) des habitations, il serait intéressant, voire impératif que Parcs Canada y donne suite. Le nombre de visiteurs au parc Chambly n'en serait que plus grand.

## \$500 à un ministre pour en avoir diffamé un autre

M. Roland Lacombe, pasteur de l'Eglise Baptiste Évangélique canadienne-française, à Ste-Anne de Sorel, devra verser \$500 de dommage moral pour diffamation à un autre ministre du même culte, M. Jean-Marc Méthot, mais en poste, lui, à Lachute.

C'est ce que vient de décider le juge André-G. Biron, au terme d'un long procès provoqué par une série d'événements survenus en novembre 1973, alors que l'intimé Lacombe serait intervenu, par deux lettres et une déclaration devant un petit groupe de

personnes, dans le différend qu'avait le requérant, à l'époque, avec son épouse.

Dans l'une des lettres, notamment, le défendeur lui disait qu'il était rendu aveugle sur ce que Dieu dit dans sa Parole, parce qu'il n'était pas normal que l'épouse d'un homme qui travaille pour Dieu soit elle-même obligée de travailler.

Il soumettait également que le pasteur de Lachute avait refusé de pourvoir aux besoins de celle-ci, en ajoutant que les citoyens du Québec étaient bien pauvres en ce qui concerne le témoignage du Seigneur.

ILS SAURONT CE QU'ILS DISAIENT L'UN DE L'AUTRE

## Des «surprises» attendent les membres du gang Provençal grâce à l'écoute électronique

Les neuf accusés appréhendés par la Gendarmerie Royale en rapport avec les opérations d'un vaste réseau d'importation et de vente de cocaïne ayant des ramifications jusqu'en Amérique du Sud, ont

### LEOPOLD LIZOTTE

comparu hier après-midi devant le juge Guy Guérin, et tous les prévenus ont alors reçu un «pensum» d'importance pour la fin de semaine. Soit la lecture, volontaire si l'on veut, d'un bouquin grand format de 1,129 pages.

Pour se conformer aux exigences de la loi, le procureur de la GRC, Me Jacques Letellier, a en effet livré aux avocats de la défense, Mes Pierre Morneau, Frank D. Shoofey, Gary Martin et Sydney Leithman, la «somme» de toutes les conversations téléphoniques interceptées par ce corps de police, au cours de sa longue enquête dans cette affaire. La GRC veut s'en servir en preuve.

Nombre de ces conversations contiendraient des révélations désagréables pour plusieurs des prévenus, notamment quant au comportement de leurs complices... dans leur dos.

C'est ainsi que l'un des chefs du réseau avait enseigné à ses aides qu'il fallait toujours l'appeler «Monsieur».

C'est donc ce qu'ils faisaient lorsqu'ils l'avaient à l'autre bout de la ligne.



Jean Tessier



Bernard Provençal



Pierre Provençal

Mais lorsqu'ils se libéraient de son appel pour communiquer avec quelqu'un d'autre, le gentil Monsieur qui les commandait devenait alors, paraît-il, «le gros c...», ou quelque chose du genre.

Et même si, au cours des premiers entretiens, Monsieur prenait des détours de Sioux pour échapper à l'identification, il semble que les réactions subseqentes de ses séides seraient fortement de nature à le démasquer.

C'est donc dire que les lecteurs avides de la fin de semaine pourraient trouver prétextes à forts ressentiments dans l'un ou l'autre des «tomes» qu'on leur a remis.

Faisant tous face à une accu-

sation unique, soit celle d'avoir conspiré pour importer une formidable quantité de cocaïne évaluée à plusieurs millions, les frères Bernard et Pierre Provençal, Serge Leduc, Gabriel et Margot Bellini, Armand Bellini, Michel Telmosse, Jean Tessier, Réjean Tremblay et Jean-Claude Paquin, ont tous nié leur culpabilité et choisi procès devant jury.

Seule Mme Margot Bellini a été relâchée immédiatement, la Couronne n'y ayant aucune objection.

Quant à tous les autres, qui étaient entrés à la queue leu leu dans le box dans un étrange bruit de chaînes et de menottes, ils reviendront en cour pour leur

enquête sous cautionnement mercredi prochain. Alors qu'ils auront tout «lu», personnellement ou par le truchement de leurs procureurs.

**PERSONNE N'A JAMAIS REGRETTÉ UNE LOUTRE RASÉE DE QUALITÉ**

**Georges Pouliot**  
FOURRURES INC.  
MANUFACTURIER  
4435, rue de la Roche  
Stationnement gratuit  
527-8664  
Lauréat POULIOT, propriétaire

Agence «Detec of Canada Ltée»  
PIERRE D.-MASSUE

### DÉTECTIVE

«Autorisé sous l'Acte concernant les agences de détectives du Québec».  
Licencié par la Cité de Montréal

- INVESTIGATION
- SURVEILLANCES
- FILATURES
- TOUTES PREUVES POUR LA COUR
- INFIDÉLITÉ CONJUGALE
- CONFIDENTIEL — DISCRETION ASSURÉE

387-8757

1221 est, chez  
rue Fleury  
384-4990

**CLOUTIER**

Serge Parent, propriétaire

Nouvelle succursale  
au 2595, rue de Salaberry  
(Près de l'autoroute des Laurentides)  
ouvert de 9h à 22h

**LESAGE LAMOTHE COSSETTE**

OPTICIENS D'ORDONNANCES

LUNDI, MAR., MER.: 9 h a.m. à 6 h p.m.  
JEUDI, VENDREDI: 9 h a.m. à 9 h p.m.

PRESCRIPTIONS DE LUNETTES  
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES  
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTREAL

- 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
- POLYCLINIQUE DE MONTREAL  
12245 rue Grénet (Cartierville)
- 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL

- POLYCLINIQUE MEDICALE CONCORDE  
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMERO DE TELEPHONE 845-4221

## Les dépôts garantis

# Un choix judicieux pour un rendement élevé

La Fiducie du Québec a mis au point à votre intention une gamme complète de dépôts garantis parmi lesquels vous pouvez choisir la durée de dépôt et la fréquence de versements d'intérêt qui vous conviennent.

Sauf pour les dépôts à demande, le taux d'intérêt élevé est garanti, de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance. Et il n'y a aucuns frais d'administration.

**Les dépôts à intérêts composés.**  
Un choix judicieux, quand on veut de l'intérêt sur les intérêts.

Si vous êtes prêt à immobiliser une certaine somme pour une période de cinq ans, sans toucher aux intérêts, c'est le placement idéal.

Chaque année, vos intérêts sont réinvestis au taux du certificat.  
Dépôt initial minimum: 1 000 \$.

**Les dépôts à court terme.**  
Un choix judicieux, quand on a de l'argent à placer pour moins d'un an.

Garantis pour toute la durée de votre placement, les taux d'intérêt varient suivant la durée de la période choisie, de 1 à 364 jours.  
Dépôt initial minimum: 5 000 \$.

**Les dépôts à demande.**  
Un choix judicieux, quand on recherche un bon placement pour une période indéterminée.

Vous pouvez retirer les sommes investies à tout moment, quand vous le jugez à propos. Le taux d'intérêt suit les fluctuations du marché et les intérêts sont calculés quotidiennement.  
Dépôt initial minimum: 5 000 \$.

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

**Les dépôts à intérêts payés à périodes fixes.**  
Un choix judicieux, quand on veut utiliser ses intérêts.

Vous choisissez vous-même la durée de votre certificat (1 à 5 ans) ainsi que la fréquence à laquelle vous voulez toucher vos intérêts: mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.  
Dépôt initial minimum: 1 000 \$.

**13%**

- 5 ans
- Intérêts payés annuellement

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations. Venez ou téléphonez.



**Fiducie du Québec**

desjardins

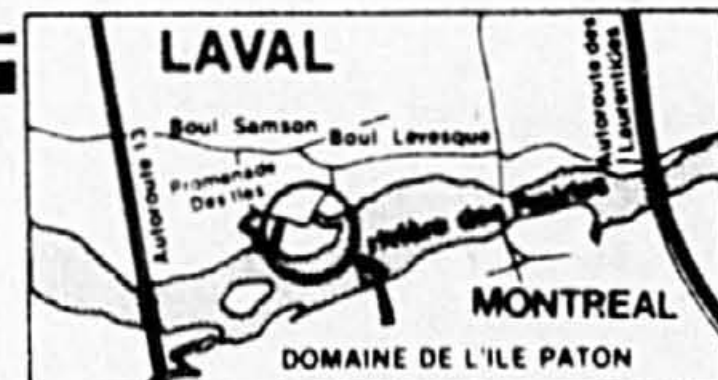
MONTREAL  
Complexe Desjardins:  
281-8840  
De l'extérieur, sans frais:  
1-800-361-6840, poste 8840

LAVAL  
Place Val des Arbres:  
668-5223  
De l'extérieur, sans frais:  
1-800-361-3803

## LUXUEUX CONDOMINIUMS

175 condominiums vendus en 10 mois (Phase 1)

*Pourquoi ce succès?*



Pour s'y rendre, prenez l'autoroute 13, puis le boul. Samson ou encore l'autoroute des Laurentides puis le boul. Levesque jusqu'à la Promenade des Îles.

4045, Promenade Paton  
Île Paton, Qué.  
Tél.: 688-8440

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT  
LE VERSAILLES  
PHASE 11

OCCUPATION  
SEPTEMBRE  
81

À PARTIR DE  
\$90,000



**Domaine de l'Île Paton**



# Le dialogue reprendra lundi entre Ottawa et les commis

■ Espoirs de règlement et craintes d'extension du conflit se côtoient maintenant dans la grève des quelque 40,000 commis fédéraux déclenchée lundi dernier.

Alors même que le président du Conseil du trésor et celui du Congrès du travail du Canada, MM. Don Johnston et Dennis McDermott, convenaient hier de se rencontrer lundi en vue de mettre fin au débrayage, les dirigeants de l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui compte 300,000 cotisants, donnaient jusqu'au 15 octobre au gouvernement pour s'entendre avec ses commis, sinon ils déclencheront des moyens de pression collectifs.

MM. Johnston et McDermott ont conféré durant 30 minutes hier après que le dernier eut

annoncé une escalade dans la grève. M. Johnston a répliqué en menaçant tout fonctionnaire de mesures disciplinaires advenant une action illégale et en mettant M. McDermott au défi de «s'aventurer à la table des négociations». Résultat, les deux se rencontreront officiellement à quatre heures, lundi après-midi.

Hier matin, au terme d'un véritable conseil de guerre dans les locaux du CTC, les dirigeants de l'Alliance avaient invité le gouvernement à régler le conflit ou à «en subir les conséquences». Le président du syndicat, Andy Stewart, a demandé aux 120,000 autres cotisants de son syndicat de respecter, à compter de dimanche soir, les piquets de grève qui seront dressés devant les édifices fédéraux.

Et, le 5 octobre, si aucun accord n'est intervenu, ce pourrait être la paralysie totale pour 300,000 fonctionnaires fédéraux.

Le Conseil du trésor, par ailleurs, a réclamé du Conseil des relations de travail de juger illégale toute grève déclenchée en appui aux commis fédéraux. La requête doit être entendue ce matin.

Le gouvernement, incidemment, a déjà obtenu des injonctions limitant le nombre de grévistes sur les piquets de grève, à Montréal et Québec, notamment devant les terminaux postaux et les bureaux des douanes.

À Hull et Ottawa, entre-temps, quelques milliers de grévistes ont manifesté hier après-midi devant les bureaux du Conseil du trésor, réclamant de nouveau l'indexation des salaires et une

réduction de la semaine de travail: demandes formellement rejetées par les autorités.

Plusieurs autres manifestations frôlant la violence ont été signalées un peu partout au Canada. À Toronto, les commis ont tenté, mais en vain de bloquer les bâtiments administratifs de l'aéroport. Ils ont été plus heureux à Dorval, où envolées et arrivées ont subi des retards moyens d'une heure. Les autorités ont fait savoir que ces délais pourraient se prolonger encore plus et même interrompre complètement le trafic. Le conflit, à cet endroit, porte sur le refus des assistants-contrôleurs de parler français.

À Québec, les grévistes ont par ailleurs paralysé le terminal postal local pour une troisième journée consécutive en interdisant l'accès des lieux aux camions livrant le courrier en vrac. À Vancouver, le piquet de grève a par ailleurs été levé devant le terminal postal où la livraison du courrier a pu reprendre à un rythme normal. Les grévistes s'en sont toutefois pris à l'édifice des douanes, provoquant un fort ralentissement de travail.

Ce conflit risque maintenant de toucher l'industrie privée. A



téléphoto PC

Des milliers de commis fédéraux ont envahi hier la colline du Parlement pour manifester leur mécontentement.

Ottawa, un porte-parole de l'industrie des pièces d'automobile a fait savoir que jusqu'à 20,000 ouvriers pourraient être mis à pied, d'ici une semaine à 10 jours, advenant que les opéra-

tions douanières continuent d'être paralysées. Pour sa part, la Canadian Direct Mail Association a menacé postiers et facteurs de poursuites advenant qu'ils se livrent à une grève illégale pour appuyer les commis.

## Recours aux injonctions

■ Le gouvernement fédéral a décidé de prendre les grands moyens pour venir à bout du militantisme de ses commis de bureaux travaillant au Québec, dont la grève perturbait sérieusement ses services depuis une semaine.

PIERRE VENNET

C'est ainsi que le juge Ruston B. Lamb, de la Cour supérieure, a ordonné aux grévistes de l'Alliance de la fonction publique du Grand Montréal de cesser immédiatement de se tenir en groupes compacts et d'obstruer les voies d'accès et de sortie tant des personnes que des véhicules devant les principaux édifices du gouvernement fédéral du Grand Montréal, notamment les bureaux du ministère du Revenu, boulevard Dorchester, les Centres d'emploi et de main-d'œuvre, le bureau régional de la Commission de l'emploi et de l'immigration, face à la Place des Arts, l'édifice des douanes et accise, carré Youville, et les principaux bureaux de Poste, dont le principal, rue Peel, et celui de Ville Saint-Laurent.

L'injonction interlocutoire limite à un maximum de 10 piqueteurs toute ligne de piquetage établie aux abords des immeubles importants comme ce-

lui des Douanes, du ministère du Revenu et des gros bureaux de Postes et à cinq devant les autres, quel qu'en soit le nombre de portes d'entrée ou de sortie.

En pratique, cela revient à dire que le piquetage ne sera plus que symbolique si l'injonction est respectée, compte tenu que la plupart de ces édifices ont plusieurs portes.

La grève des commis demeure ainsi légale, mais elle ne pourrait plus empêcher la livraison du courrier, par exemple, ou le libre accès aux édifices gouvernementaux de ceux qui veulent y entrer.

Compte tenu qu'il n'existe pas de législation anticab au niveau fédéral, cela voudrait dire que non seulement les autres fonctionnaires, non en grève (actuellement la grève ne touche que les quelque 45,000 à 50,000 commis aux écritures du pays, dont 12,000 au Québec) pourraient entrer, mais cela permettrait également à ceux qui voudraient abandonner la lutte, parmi les grévistes, de le faire.

On sait qu'à Ottawa, de forts contingents de commis ont abandonné la lutte et sont rentrés au travail.

Au Québec, toutefois, le mécontentement contre Ottawa, visant à la fois l'employeur, le Conseil du trésor et la direction

nationale du syndicat est grand et le militantisme très fort. Les lignes de piquetage, encore hier matin, étaient très fortes dans le Grand Montréal. Le syndicat a toutefois avisé ses membres des injonctions émises et leur a recommandé de les respecter «pour l'instant», a-t-on indiqué hier après-midi à LA PRESSE.

Selon un porte-parole du ministère fédéral de la Justice, rencontré hier matin par LA PRESSE dans ses bureaux de Montréal, de semblables injonctions ont été émises à Québec et à Matane, où se trouve une forte concentration de fonctionnaires fédéraux, mais pas ailleurs au pays, semble-t-il. Le courrier a donc pu circuler hier dans la Vieille Capitale pour la première fois en cinq jours.

Au bureau régional de l'Alliance de la fonction publique, à Montréal, on nous a indiqué hier qu'on comptait tenir une grande assemblée générale des commis, lundi, alors qu'on pourra constater de visu la détermination des commis à poursuivre la grève.

On sait que c'est du Québec, et de Montréal en particulier, qu'est parti le mouvement de contestation national qui devait mener à la grève actuelle des commis fédéraux, la première grève générale de ce groupe de fonctionnaires dans l'histoire du pays.

## Où cueillir son chèque...

■ Un porte-parole du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, M. Pierre Fallue, a indiqué hier que la situation en ce qui a trait aux chèques d'assurance-chômage pourrait se rétablir assez rapidement, dans le courant de la semaine prochaine, si de nouveaux problèmes ne surgissent pas d'ici là.

Interrogé par LA PRESSE, M. Fallue a admis que l'émission et la distribution des chèques d'assurance-chômage avaient connu

un «certain ralentissement» au cours de la semaine qui se termine, mais il s'est dit confiant que la plupart des problèmes pourraient être réglés à la suite d'une injonction, accordée hier matin, limitant le nombre de piqueteurs reliés à la grève des commis fédéraux aux écritures.

Si de nouveaux problèmes ne surgissent pas, M. Fallue pense que les retards relatifs à l'émission des chèques pourraient être résolus en début de semaine, cependant qu'il ne semble pas, à son avis, y avoir de véritable problème.

CAT et RAA

D'autre part, les victimes d'accidents du travail ou d'accidents d'automobile de l'île de Montréal et de l'île Bizard peuvent toucher leur chèque en se présentant au bureau régional de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, au

Complexe Desjardins, tour de l'Est, 27e étage.

Auparavant, les bénéficiaires doivent téléphoner aux bureaux de la commission (873-3990) en indiquant leur numéro d'assurance sociale. Si le chèque est déjà arrivé à la commission, le bénéficiaire pourra aller le chercher au moment qu'on lui indiquera.

Attention! Il faut apporter sa carte d'assurance sociale et une pièce d'identité.

Pour les accidentés de Laval, la distribution se fait au bureau régional de la Commission, 1200 ouest, boulevard Saint-Martin.

Enfin, la distribution des chèques aux accidentés de la Rive sud se fait, à compter d'aujourd'hui, soit au bureau régional de Longueuil, soit aux bureaux locaux de Sorel, Granby et Valleyfield.

On demande aux bénéficiaires de téléphoner au préalable à 873-7143 pour connaître l'endroit où ils doivent se présenter.

## LES RUES DE MONTRÉAL

PONCHEVILLE, rue de (1922)

En souvenir de Thellier de Poncheville, orateur sacré et combattant de la guerre 1914-18. Cette voie s'appelait auparavant rue Jeanne-d'Arc. Axe nord-sud, entre Gouin et Henri-Bourassa, à l'est de Papineau.

MARTIGNY, rue de (?)

Présumément en l'honneur de J.-B. Le Moine de Martigny (1662-1709), un officier né à Montréal qui fit l'expédition contre le fort Nelson en 1694 sous les ordres de son cousin d'Iberville, et commanda ce fort de 1697 à 1699. Axe nord-sud à partir de Port-Royal, à l'est de Papineau.

HENRI-BOURASSA, boulevard (1952) et place (1963)

Evidemment en l'honneur d'Henri Bourassa (1868-1952), homme politique et journaliste, fondateur du «Devoir». Certaines parties du boulevard situé dans l'axe est-ouest ont déjà porté les noms suivants: boulevard Grand, avenue Paradis, rue Sainte-Hélène, 46e avenue, rue Kelly, rue Perras et boulevard Leduc.

Quant à la place Henri-Bourassa, elle est située tout près du boulevard du même nom, à l'ouest de l'Acadie.

OXFORD, avenue (?)

Ville d'Angleterre célèbre pour son université. Axe nord-sud, croisant Côte Saint-Antoine, à l'ouest de Décarie.

## GRANDE OUVERTURE



de notre 5<sup>e</sup> succursale

la maison du cadre

au 10962 ouest, boul. Gouin, Pierrefonds  
(Centre d'achats Ste-Geneviève à l'est du boul. des Sources)

Depuis 1 semaine  
C'est la fiesta

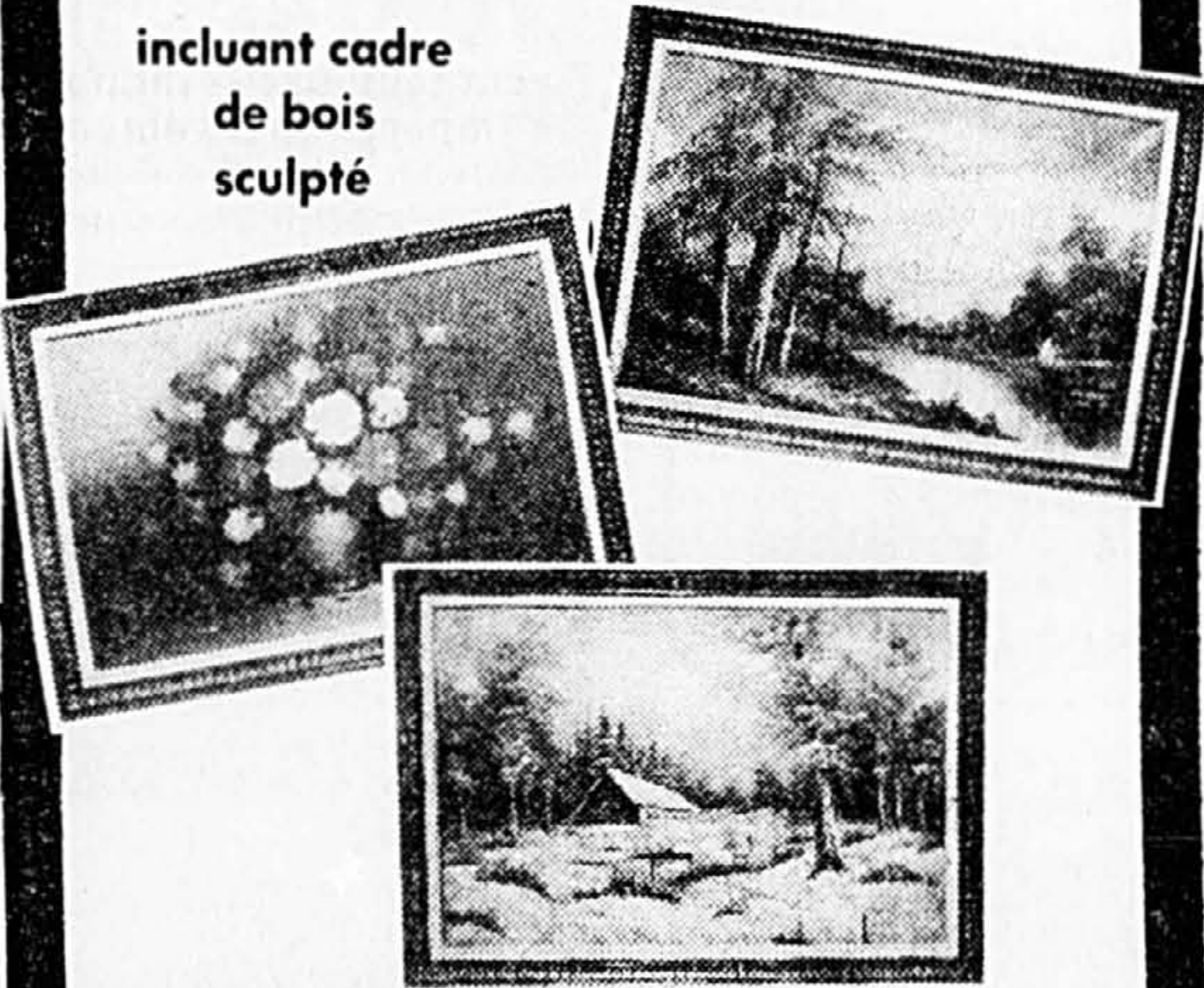


SUPER-SPECIAL D'OUVERTURE  
PEINTURES À L'HUILE

Format divan

\$ 39

incluant cadre  
de bois  
sculpté



Pour tous les styles de décor.

Choix parmi: Paysages, natures mortes, fleurs, etc.

ET POUR CONTINUER  
OUVERT  
CE DIMANCHE  
4 OCTOBRE  
À PIERREFONDS  
SEULEMENT  
de 11 h à 17 h

TEL QU'ANNONCÉ À LA TÉLÉ

la maison du cadre

5 succursales pour mieux vous servir

À L'EST  
CENTRE D'ACHATS  
MAISONNEUVE  
2975 est, rue Sherbrooke  
521-3019

RIVE SUD  
LES GALERIES  
TASCHEREAU  
739, boul. Taschereau  
Greenfield Park  
465-6040

À L'OUEST  
LES GALERIES  
SAINT-LAURENT  
2031, boul. Laurentien  
(face à Canadian)  
332-3097

À DUVERNAY (LAVAL)  
CENTRE D'ACHATS  
DUVERNAY  
3100, boul. de la Concorde  
(à l'est de Papineau)  
661-2345

PIERREFONDS  
CENTRE D'ACHATS  
SAINT-GENEVIÈVE  
10962 ouest, boul. Gouin  
683-3950

## PESEZ LES AVANTAGES

La nouvelle balance électronique Pitney Bowes vous économise du temps et de l'argent en éliminant les approximations onéreuses.



Elle est plus précise. Au lieu de se contenter d'estimer des valeurs approximatives, le modèle 5046 de Pitney Bowes donne exactement le poids, le montant la classe et les frais de service en une seule fois... et chaque fois.

Elle est plus rapide. Le modèle 5046 vous fournit instantanément les renseignements. Ceci vous permet d'expédier plus rapidement votre courrier.

Elle est plus facile à lire. Le modèle 5046 est doté d'un gros écran d'affichage numérique éliminant les approximations de l'utilisateur.

Elle est polyvalente. Le modèle 5046 pèse non seulement les lettres mais les colis de tous formats jusqu'à 5 kg.

Elle est très pratique. Le modèle 5046 vous fournit à portée de doigt les tarifs de courrier recommandé, des envois contre

remboursement, des assurances, des livraisons spéciales et des accusés de réception.

Elle permet des modifications instantanées de ses tarifs. Le modèle 5046 possède une toute petite «mémoire» emmagasinant les données concernant les tarifs postaux canadiens et internationaux. En cas de changement des frais d'affranchissement, nous vous en voyons une «mémoire» mise à jour qui s'installe en quelques minutes seulement.

RENDEZ-VOUS COMPTE VOUS-MÊME DES AVANTAGES. Pitney Bowes a plus de 60 bureaux au Canada. Pour obtenir une démonstration de la nouvelle balance électronique modèle 5046 de PB, appelez le bureau le plus proche de chez vous. L'un de nos représentants se fera un plaisir de vous la présenter à un moment vous convenant.



Pitney Bowes

Demandez-Nous Une Démonstration!

Pitney Bowes du Canada Ltée., Service 103, 150 Ferrand Drive, Don Mills, Ontario M3C 3B5



Pierre Foglia

## Un cas flagrant de provocation policière

■ Quand je trouve une contravention sur mon pare-brise, je ne la regarde pas, je la mets avec les autres: sous le siège de mon auto. Cette amusante façon de procéder comporte cependant un inconvénient majeur: elle entraîne une faille personnelle à plus ou moins longue échéance... Sous le siège d'une auto les contraventions prennent du poids en prenant de l'âge. Elles atteignent généralement leur taille adulte un an plus tard, c'est ainsi qu'une contravention qui valait \$15 le 3 juin dernier, devrait valoir dans les \$87 le 3 juin prochain. C'est payer très cher l'innocent plaisir d'ignorer la loi. Et ce n'est pas tout...

Je sais que si je me fais arrêter par un flic, comme ça arrive souvent pour une vérification quelconque, si jamais il m'enquête, je suis fait! Je suis bon pour passer la nuit en dedans. Je n'ai évidemment pas le cash sur moi pour payer mes tickets en retard. Je ne me promène jamais avec \$883 dans mes poches, il faut alors téléphoner pour les trouver ailleurs, téléphoner pour dire aux gens qui m'attendaient pour souper de commencer sans moi, téléphoner pour avertir le bureau qu'il n'y aura pas de chronique demain. Une fois, je me suis même fait arrêter alors que j'étais en train de déménager, des meubles pleins le camion... je ne me suis jamais rendu à mon nouvel appartement. Le pire c'est que je déménageais justement parce que j'étais tanné de recevoir des menaces d'emprisonnement de la police...

Il n'y a qu'une manière de ne pas en arriver là: c'est de faire le ménage sous le siège de son auto au moins une fois par année. C'est une résolution que j'avais prise la dernière fois que j'avais passé la nuit en prison, et je m'y suis tenu. Une fois par année donc, je ramasse tous les tickets qui sont sous mon siège, je me rends à la police avec, et je demande un délai pour les payer. Il est relativement facile d'obtenir ce délai, il suffit de répondre correctement aux questions d'un greffier qui veut savoir: a) — Pourquoi êtes-vous négligent? b) — Le serez-vous encore à l'avenir? — La réponse à la seconde partie de l'interrogatoire est facile: «Non monsieur, je ne recommencerai plus». La première partie, par contre, demande un peu d'imagination. A force de fréquenter les greffiers, j'ai remarqué qu'au fond c'était de grands enfants qui aimaient les belles histoires tristes. J'en ai mis une au point qui a obtenu un certain succès — Eh bien voici, je viens de laisser ma chemise dans l'élevage des chèvres. Après avoir investi jusqu'à mon dernier sou dans un troupeau, mes chèvres se sont mises à crever une par une dans d'atroces douleurs, ravagées par les gonocoques de la blennorragie.

Le dernier greffier à qui j'ai raconté ça m'a répondu qu'il comprenait parfaitement mon problème, il m'a avoué que lui aussi avait déjà eu une blennorragie et qu'effectivement ça faisait très mal.

Il reste que tout cela est bien compliqué. Beaucoup de temps de perdu, beaucoup d'argent, toutes sortes de soucis qui donnent des boutons... Hier donc, en faisant mon ménage annuel sous le siège de mon auto, j'ai décidé qu'à l'avenir, je paierais mes billets dans les 48 heures. Mieux que ça, je me suis promis que je n'en aurais plus de billets. Désormais, je ferai attention...

Et c'est exactement ce que j'ai fait, une heure plus tard en me rendant au bureau. J'ai descendu comme d'habitude la petite côte qui longe la rue Berri, et rendu à Ontario, j'ai fait le petit crochet habituel à gauche pour rejoindre justement la rue Berri. C'est interdit, mais ça évite d'aller aboutir dans le gros trafic de la rue Saint-Denis. C'est interdit, mais je le faisais tous les jours, en niais, sans même vérifier si la police était dans le coin. Hier, j'ai fait attention: coup d'oeil à droite, coup d'oeil à gauche... pas de flic... je peux y aller!

Le flic était 300 pieds plus bas, stationné devant le Palais du Commerce. Il m'a fait signe de me tasser. J'ai tout essayé pour l'amadouer:

— Mes pauvres chèvres...  
— Pardon?  
— Je disais, mes pauvres chèvres... elles ont la gonorrhée, et les médicaments coûtent si cher...

Comme il continuait d'écrire, j'ai essayé autre chose.  
— Ma pauvre grand-mère...  
— Quoi, elle aussi?  
— Ah non, elle c'était une grosse grippe. Elle en est morte hier. On est si peu de choses... C'est le Seigneur qui décide. Justement je me rendais au salon funéraire...

Il est resté de marbre le gros surnois. Parfaitement, surnois. Qu'est-ce que c'est que cette façon de se cacher? S'il ne voulait pas que je tourne à gauche sur Ontario, il n'avait qu'à se poster au coin, bien en vue. En le voyant, j'aurais tourné à droite, je ne suis pas idiot... Mais non, au fond, il voulait que je tourne à gauche, il le souhaitait même au risque d'un accident. Des témoins m'ont raconté qu'il se tapait sur les cuisses de plaisir quand il m'a vu m'engager sur le mauvais chemin...

Mais évidemment, que je dise n'importe quoi, il faudra que je paie. Traqué, piégé, le citoyen d'un Etat policier n'a aucun recours... \$30 piastres que ça m'aurait coûté si j'avais payé dans les 48 heures. Imaginez la fortune que ce billet-là va me coûter dans un an, quand je vais refaire le ménage sous le siège de mon auto...

# L'inefficacité du B.V.A.Q. laisse le champ presque libre aux fraudeurs et voleurs d'autos

■ Le Bureau des véhicules automobiles du Québec a perdu le contrôle de son administration. Cette situation a grandement facilité la tâche des mal-faiteurs qui, l'an dernier, ont fraudé les assureurs pour une somme évaluée à quelque \$50 millions. Ce montant ne tient pas compte des sommes qui n'ont pas été versées au trésor public en raison du laisser-aller général du B.V.A.Q.

ANDRÉ PÉPIN

Cet organisme gouvernemental, malgré un budget d'opérations de près de \$40 millions, n'était pas en mesure l'an dernier d'identifier correctement tous les véhicules qui circulaient sur le territoire québécois. Un document confidentiel, rédigé à la demande du Conseil du trésor par une firme spécialisée (CGI inc.), démontre clairement l'état dans lequel se trouve l'administration du B.V.A.Q. Selon ce rapport, la situation ne pourra être redressée complètement avant l'année 1981.

LA PRESSE a pu, par le biais d'une source gouvernementale, consulter ce document qui signale, entre autres, les anomalies suivantes:

- l'immatriculation de 1979 a entraîné le traitement de 3,900,000 transactions dont 874,000 ont été jugées invalides par le système informatique;
- au 1er septembre 1979, cinq mois après l'opération d'immatriculation, 671,231 transactions n'étaient toujours pas corrigées, donc inaccessibles à la police pour les vérifications;
- au total, 20 pour cent des dossiers du fichier étaient erronés;
- le B.V.A.Q. n'avait pas effectué plus de 100,000 remboursements au public;
- trois millions des transactions financières n'étaient pas traitées et la comptabilisation des \$550 millions encaissés à cette date n'était pas faite. Même la provenance des fonds n'était pas déterminée;
- des recouvrements pour un montant d'environ \$5 millions consécutifs à des erreurs de facturation n'avaient pas été faits;
- aucune demande de retrait

PERTES DE \$50 MILLIONS L'AN DERNIER

## Un fléau qui ne cesse de grandir

■ «Les vols simulés d'automobiles et l'utilisation de fausses immatriculations constituent un véritable fléau. Les assureurs paient la note et le phénomène grandit.»

ANDRÉ PÉPIN

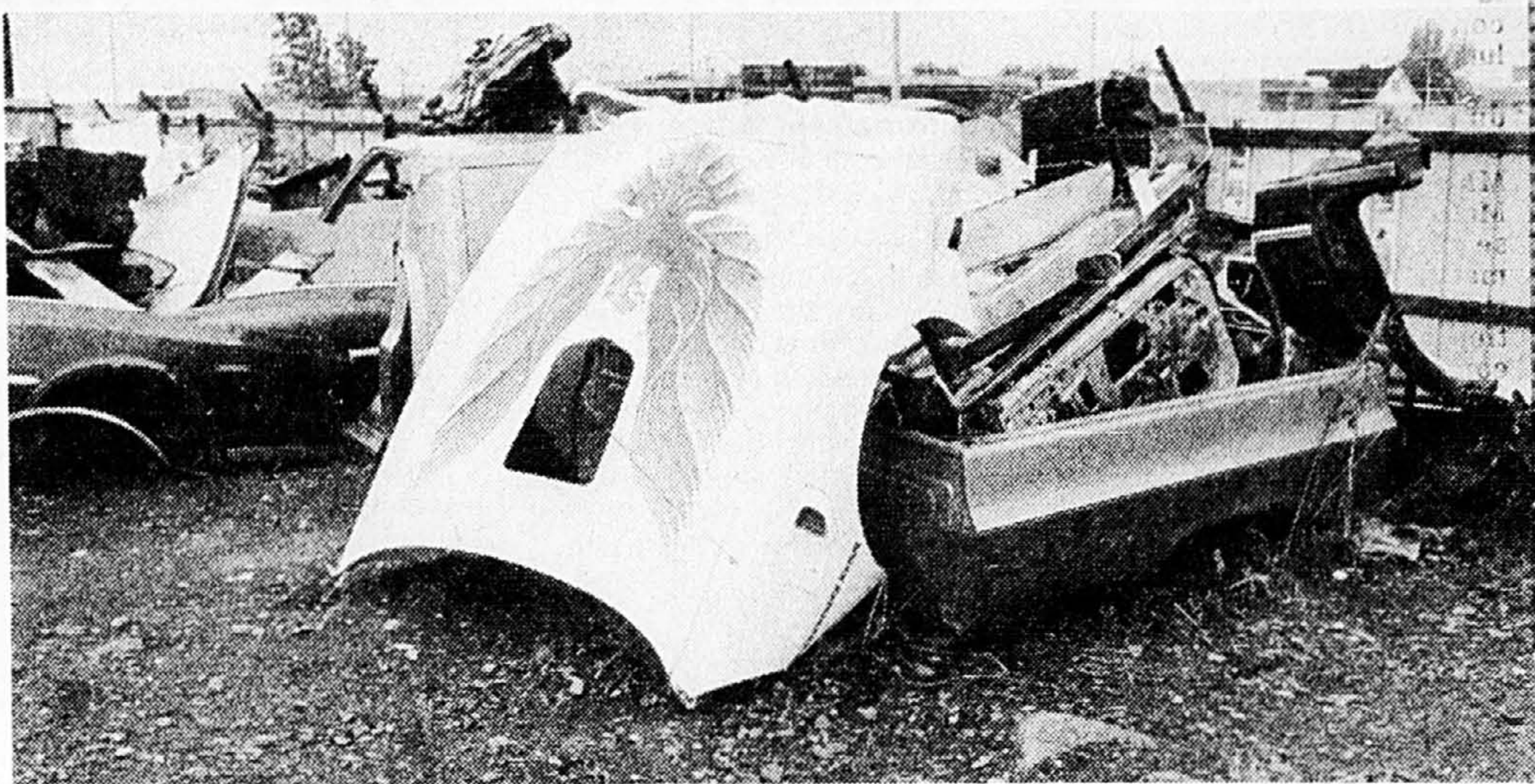
Le responsable de la section des vols d'autos à la Sûreté du Québec à Montréal, le sergent Marcel Comtois, a fait cette déclaration à LA PRESSE au cours d'une entrevue, précisant que son escouade entreprenait immédiatement une vaste opération dans le but d'identifier les fraudes commises à l'aide de fausses représentations auprès des assureurs et de l'utilisation de fausses immatriculations. Au cours des prochaines semaines, soixante plaintes de vols enregistrées à Montréal seront minutieusement scrutées: les plaignants, de même que leur entourage seront interrogés, le polygraphe sera utilisé, etc.

Les méthodes

Il est beaucoup trop facile d'immatriculer un véhicule au Québec. Les formulaires utilisés (SVIT) sont disponibles et non contrôlés. En fait, on peut enregistrer à peu près n'importe quoi sous de fausses représentations, même un véhicule volé.

Le policier donne un exemple: «On vient de porter des accusations contre un jeune homme qui avait immatriculé un véhicule précédemment volé par un autre. Il avait payé sa «Trans Am» 1980 la modique somme de \$4,000. Trois semaines plus tard, il l'a déclaré volée et toucha près de \$10,000 de son assureur. Ce n'est que par le biais d'une perquisition chez un ferrailleur que nous avons pu identifier la voiture. Le jeune homme s'en était tout simplement débarrassé.»

Le ferrailleur, ou encore le concessionnaire de voitures usagées, ne font pas l'objet d'une surveillance soutenue de la part du ministère des Transports: peu ou pas de comptabilité, pas de compte bancaire, pas de pièces justificatives donnant les détails d'une vente.



Les vols d'autos non résolus représentent, selon les analyses policières qui s'appuient sur les études des groupes d'assureurs, le tiers de tous les vols rapportés.

n'avait donc été logée auprès de la Sûreté du Québec au sujet d'immatriculations payées à l'aide d'effets bancaires sans provisions;

• le contrôle effectué sur l'inventaire des quelque deux millions de plaques d'immatriculation distribuées dans les Caisses populaires n'était pas étanche;

Selon les informations recueillies au ministère des Transports, il appert que ce rapport avait été commandé par le ministre des Finances lui-même, qui s'inquiétait du rendement financier de son organisme.

La firme d'experts a signalé que cette situation ne pouvait être redressée avant 1981. Les sommes englobées par ce laisser-aller ne peuvent encore être précisées, tout le système informatique du B.V.A.Q. devant être complètement révisé. Cette réorganisation, en plus de permettre au trésor public de récupérer des sommes considérables, permettrait de plus une réduction du budget du B.V.A.Q. de l'ordre de \$6 millions de dollars, tout en le rendant de beaucoup plus efficace.

Le redressement

Le rapport commandé par le Conseil du trésor conclut que la situation au B.V.A.Q. est à ce point lamentable que des changements radicaux s'imposent. Tout est à refaire: «Certaines

déficiences sont si fondamentales qu'il est difficile de développer des recommandations au niveau des opérations», précise le document.

Depuis la rédaction de ce rapport, le ministre des Transports a procédé à de premiers changements. D'abord, le directeur du service a été changé. M. Guy Laberge a succédé à M. Ghislain-K. Laflamme. Interrogé par LA PRESSE, M. Laberge a déclaré: «La réévaluation d'un système ne se fait pas en quelques mois; mais nous croyons être en mesure d'annoncer d'importantes nouvelles au cours du mois d'octobre.»

Le nouveau directeur du B.V.A.Q. a refusé de commenter davantage les informations parues dans le rapport commandé par le Conseil du trésor, se contentant d'affirmer qu'une conférence de presse serait bientôt donnée par son bureau.

Les fraudeurs

Dans cette confusion, les fraudeurs pouvaient donc — et peuvent toujours — immatriculer n'importe quel véhicule, accidenté ou pas, volé ou pas, avec la complicité de n'importe qui, sans que le B.V.A.Q. ne soit en mesure de réagir immédiatement. Les documents de transactions offerts par le B.V.A.Q. sont accessibles à tous dans les bureaux et les concessionnaires. La Sûreté du Québec a récem-

ment mis à jour un réseau de fraudeurs qui avait utilisé plus d'une cinquantaine de formulaires d'immatriculation volés chez un concessionnaire. Ce réseau avait facilement trompé la vigilance du B.V.A.Q. qui enregistre les transactions plusieurs mois après leur réalisation.

L'an dernier, 27,000 vols d'automobiles étaient signalés. Près du tiers de ces délits n'étaient que des vols simulés par les propriétaires qui trompaient leurs assureurs. Des voitures neuves et usagées disparaissaient chez les ferrailleurs malhonnêtes par les procédés les plus variés: voitures volées avec fausses immatriculations, propriétaires complices, accidents simulés, etc.

Au total, quelque 10,000 véhicules, évalués à quelque \$50 millions, n'étaient pas retrouvés et les assureurs — assurés aussi — payaient la note.

Les fraudeurs, qu'il s'agisse de propriétaires malhonnêtes ou de voleurs professionnels, ont tout le temps d'agir. Assurant peu de surveillance au niveau des transactions effectuées chez les concessionnaires ou chez les ferrailleurs, le ministère des Transports ajoute à l'inertie du B.V.A.Q. face au crime, le rendement plus facile à commettre.

Les policiers des différents corps agissant au Québec ne peuvent pas recourir facilement, dans de brefs délais, aux informations que devrait normalement leur fournir le B.V.A.Q.



VILLE DE MONTRÉAL  
VENTE PAR HUISSIER

AVIS est par les présentes donné que MARDI le SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1980 les biens et effets des personnes ci-après nommées et désignées, actuellement sous saisie pour non-paiement de la taxe de l'eau et de services et la taxe d'affaires, seront vendus par encaissement public aux heures et endroits ci-après mentionnés, savoir: CAUSE NO 68-01432 et 69-01149

NOM: Le Lucerne Motel Cie Ltée

Lieu de la vente: 4950, 5000, rue Sherbrooke est

Heure de la vente: 11h00

DESCRIPTION: Équipement de motel et de restaurant

CONDITIONS: Argent comptant

Hôtel de Ville

Montréal, le 4 octobre 1980

RENSEIGNEMENTS: 872-3178

Léo Power

Huissier de la Cour Municipale

## GRANDE EXPOSITION DE TIMBRES ET MONNAIE



Environ 70 exposants, nombreux exhibits

ACHETEZ, VENDEZ et ÉCHANGEZ timbres et monnaie à la plus imposante exposition de Montréal avec plusieurs vendeurs canadiens et américains.

2 formidables encans de monnaie.  
1 gros encan de timbres

Enfants de moins de 12 ans accompagnés d'adultes admis gratuitement.

Pour seulement \$1.00 d'entrée, vous aussi pouvez être un des milliers de collectionneurs heureux d'avoir visité cette magnifique exposition. Obtenez une évaluation GRATUITE de votre collection de timbres ou de monnaie.

à l'HÔTEL WINDSOR, 1170, rue Peel, Montréal

Heures: vendredi et samedi, 10 a.m. à 9 p.m.  
dimanche, 10 a.m. à 6 p.m.

Pour plus de renseignements, appelez:

**MONEX INTERNATIONAL 482-3801**

### SUBVENTION GOUVERNEMENTALE

AVANT 1961 JUSQU'À  
**\$1,000**

Mousse Rapco  
Laine soufflée  
Permis no: 1526-5176  
• Service 24 heures  
• 20 ans d'expérience  
• Garantie écrite

• Financement sans intérêt  
• Estimation gratuite

**270-9238 / 270-3833**



**ISOLATION PLUS**  
GÉRALD L'ITALIEN, PROP.  
6341, rue Fabre  
Montréal — 270-9238

## DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'équipe multidisciplinaire du centre, composée de professionnels(les), unit leurs connaissances et leur expérience afin de vous présenter un programme adapté à vos besoins.

— Sessions en croissance personnelle  
— Groupe de thérapie  
— Thérapie individuelle  
— Consultation en orientation  
— Service d'animation

Au plaisir de se rencontrer

L'équipe (Marie, Serge, Nicole, Francine, Claude, Denis, Céline et François)

P.S. — Sur demande, un programme détaillé vous sera expédié.

CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE

**j'anim INC.**

32 ouest, rue Saint-Charles, Longueuil

Tél.: 651-7170



# ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN  
président et éditeur

FERNAND ROY  
vice-président exécutif

JEAN SISTO  
éditeur adjoint

YVON DOUBOIS directeur de l'information  
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

## Un coup de force politique sans précédent

■ En décidant d'agir unilatéralement, à l'encontre des conventions constitutionnelles et de la volonté des gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral commet un véritable coup de force politique qui n'a pas, que je sache, de précédent dans l'histoire canadienne.

En imposant aux provinces des contraintes législatives, en fixant des échéances et des conditions aux gouvernements provinciaux quant à la formule d'amendement, en se donnant le pouvoir de court-circuiter éventuellement ceux-ci en consultant la population par-dessus leur tête, le gouvernement fédéral pose des gestes qui sont impensables dans une véritable fédération en dehors de situations d'extrême urgence.

Face à une action unilatérale aussi risquée, on doit se demander deux choses: la gravité de la situation appelle-t-elle une me-

sure aussi draconienne? Le gouvernement fédéral a-t-il le mandat pour ce faire?

À la télévision, M. Trudeau s'est expliqué jeudi soir. Il y a 53 ans que les gouvernements fédéral et provinciaux échouent dans leur tentative pour rapatrier la constitution, élaborer une formule d'amendement et réformer la constitution. Il n'est pas normal que le Canada, pays indépendant, soit le seul à ne pouvoir amender sa constitution sans passer par un gouvernement étranger. De plus, l'impasse constitutionnelle durera aussi longtemps que persistera la règle de l'unanimité, laquelle donne à chaque gouvernement le pouvoir de bloquer toute réforme. Enfin, il est nécessaire de garantir les droits et libertés des citoyens en les enchaînant dans la constitution, particulièrement les droits linguistiques des minorités des deux langues officielles.

Quant au mandat, M. Trudeau semble le tirer uniquement des engagements pris lors du référendum québécois par le gouvernement canadien, les chefs des autres partis nationaux, chacun des premiers ministres provinciaux, les milliers de citoyens qui ont signé des pétitions, etc.

Mais il n'a pas de mandat électoral. Et il n'a pas cru devoir consulter la population canadienne par référendum. Aussi prêtera-t-il flanc à ceux qui l'accuseront de ne s'être laissé guider que par les sondages, qui appuient ses objectifs mais pas nécessairement la façon radicale de les atteindre.

En dehors des temps de guerre ou d'insurrection il se produit parfois, en temps de paix, des situations très graves, de nature économique, politique ou sociale, qui peuvent justifier un gou-

vernement fédéral de déroger exceptionnellement aux règles établies. Alors un gouvernement qui en a le courage prend ses responsabilités, la population et l'histoire jugeant ensuite s'il a été prudent ou téméraire.

Ici, un problème grave se pose: le gouvernement Trudeau évoque une situation pressante qui n'est pas perçue de la sorte par les gouvernements provinciaux. Sans doute pas non plus par la population en général, même si elle est lasse de cet interminable imbroglio constitutionnel. On peut douter au surplus que les Canadiens — sauf les francophones hors Québec — sentent leurs droits et libertés menacés au point de justifier le gouvernement fédéral d'imposer leur enchaînement dans la constitution. Dans ces conditions il court le risque qu'éventuellement une partie de la population, surtout au Québec et

dans l'Ouest, doute de la pureté de ses intentions et voit dans cette entreprise une savante manipulation de l'opinion pour mieux réussir un coup de force dangereux pour le pays.

Ces réserves étant faites sur certains aspects de cette action unilatérale, il faut convenir que le problème constitutionnel se trouve actuellement dans une impasse et que l'intérêt du pays exige qu'on s'en sorte au plus tôt.

Ces échecs répétés non seulement rendent-ils toujours plus difficiles les réformes devenues urgentes, mais ils coûtent à l'économie canadienne un prix inestimable en créant un climat d'incertitude et en empêchant les gouvernements de concentrer tous leurs efforts sur des problèmes urgents et lourds de conséquence pour l'avenir. Sans oublier que ces échecs

endommagent sérieusement la crédibilité des gouvernants qui manifestent une impuissance chronique.

Comme la règle de l'unanimité a paralysé toute réforme constitutionnelle depuis cinquante ans, n'est-il pas temps que le gouvernement fédéral prenne sur lui de briser l'impasse et qu'il force tous les gouvernements à s'entendre sur une formule d'amendement avant de remettre en marche le processus révisionnel? À cet égard je crois que M. Trudeau a raison d'agir.

Quant à la portée générale de son action et à ses modalités, le débat qui commence fournira l'occasion de les analyser et d'en apprécier les conséquences, bonnes ou mauvaises, pour l'avenir du pays.

MARCEL ADAM

## Les habitants de l'Île Bizard ont le goût de la séparation

■ L'Île Bizard veut se séparer de la Communauté urbaine de Montréal...

On peut ne pas accorder d'importance à la chose. Ce n'est quand même pas une toute petite municipalité de 5,800 habitants qui peut ébranler les fondements de la CUM. En fait, qu'elle se retire du tout ou qu'elle y demeure ne changera pas la vie de l'ensemble. Et ce n'est pas la plus petite partie de l'ensemble qui va pouvoir imposer ses volontés, brisant un pacte déjà vieux de dix ans et mettant en doute la valeur d'une structure qu'on ne va sûrement pas abolir. Passe encore pour la réforme de la CUM, mais sûrement pas pour sa dislocation.

C'est sûrement le raisonnement que l'on se fait à Québec quand les élus de la petite communauté de l'Île Bizard se présentent pour demander le retour à l'autonomie d'autrefois avec la pleine responsabilité de l'administration municipale sur les services offerts aux administrés.

Car c'est au chapitre des services que la population de l'île entretient des sujets de mécontentement.

L'Île Bizard remet annuellement à la CUM un montant de taxes qu'elle évalue à \$1,5 million. Ce qui représente une somme appréciable pour une aussi petite population. En re-

tour, les contribuables attendent les mêmes services que tous ceux de la CUM: un service de police et un service de transport en commun équivalant à ceux dont bénéficient les autres partenaires de la CUM.

Or, selon l'administration municipale, l'île ne compte même pas un poste de police. Et le service d'autobus serait extrêmement déficient. Les administrés se disent que le montant qu'ils versent à la CUM pourrait pourvoir à de meilleurs services et à meilleur prix. Ils en ont assez de se plaindre: ils demandent la séparation, ou, tout au moins, une certaine souveraineté-association. Le gouvernement de Québec est mal à l'aise, cela se comprend, de dire non à la proposition...

Regardons froidement la situation: est-il bien certain que l'Île Bizard doive appartenir à la CUM?

Il va de soi que l'Île Bizard ne se situe pas sur le territoire de l'île de Montréal. Elle est aussi près de l'île Jésus, au milieu de la rivière des Prairies, reliée à la rive nord de Montréal par un petit pont qui signifie autant son isolement que son rapprochement.

Comme les autres municipalités de la CUM, l'Île Bizard n'a pas choisi d'appartenir à la Communauté urbaine que le

gouvernement de Québec a créée en 1970. Comme les autres, elle a espéré y trouver, malgré tout, un certain profit qu'elle ne reconnaît pas aujourd'hui. Comme tous ceux qui se sentent lésés par une association défavorable, l'Île Bizard, pouvant utiliser, plus que n'importe qui, l'avantage de sa situation géographique, demande de retrouver son autonomie d'antan.

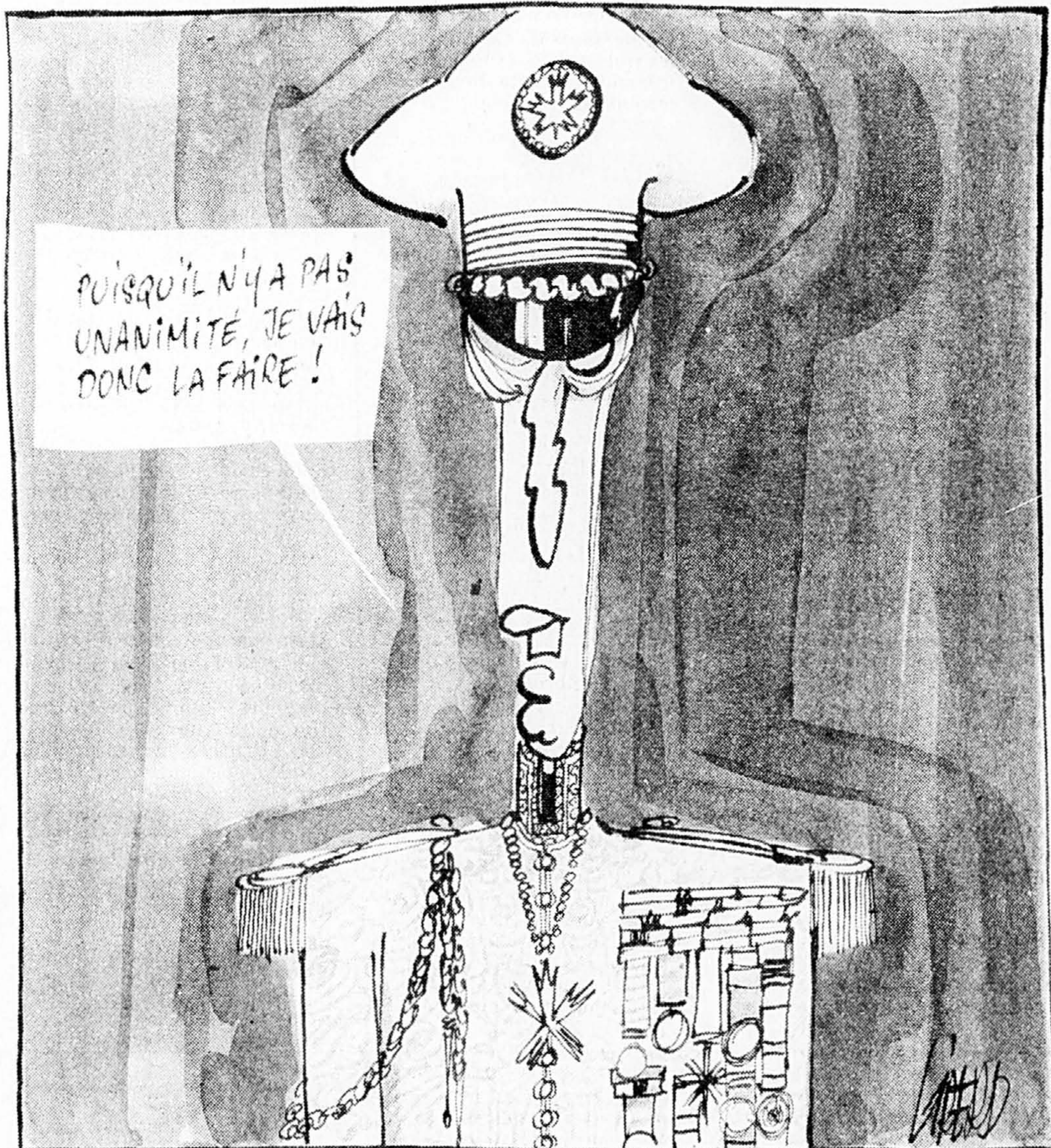
Mais ce n'est pas une question de situation ou de territoire: il y a là une question de participation.

L'Île Bizard n'est pas seule à se plaindre de la faible qualité des services offerts par la CUM en relation avec le prix qu'ils leur coûtent. Si la plus petite réussit à se séparer du tout, il ne faudrait pas être surpris que plusieurs autres la suivent.

Et ce serait dommage. Car malgré ses faiblesses et ses déficiences, la CUM demeure encore le meilleur outil de partage de services pour les habitants de l'île de Montréal. On ne peut se permettre de s'en passer.

Mais il est urgent que les membres de la CUM, et non le ministère des Affaires municipales, s'occupent de répondre aux attentes de la plus petite qui, comme dans les familles, doit crier le plus fort pour se faire entendre.

JEAN-GUY DUBUC



Droits réservés

## Où va notre politique pétrolière?

■ Le Québec ne produit pas un seul baril de pétrole. Mais il en utilise pour sa propre consommation et ses exportations en produits dérivés environ 600,000 barils par jour, soit le tiers de la consommation canadienne. C'est beaucoup plus que la proportion de sa population comparée à celle du Canada. Le Québec a donc besoin, plus que toute autre province, d'une politique pétrolière réaliste. C'est dans cet esprit que les contribuables doivent juger la politique pétrolière de leur gouvernement.

Le gouvernement québécois a lancé officiellement mardi l'entreprise mixte Pétromont, un consortium formé de trois partenaires égaux, en principe: Gulf Canada, Union Carbide du Canada et Ethylac. Les deux premiers partenaires sont des filiales canadiennes de puissantes multinationales américaines. Quant à Ethylac, c'est une filiale de la SGF (Société générale de financement), une société d'État québécoise. Le but de Pétromont est de relancer l'industrie pétrochimique du Québec dont la production d'éthylène est passée de 51 pour cent de la production canadienne en 1975 à 22 pour cent actuellement. La transformation du pétrole en éthylène, propylène, benzène, comme produits de base pour les plastiques, les peintures, les

isolants, etc., engendre de nombreux emplois par la création d'industries fabriquant ces produits. C'est pourquoi le gouvernement a mis l'accent sur cet aspect en présentant son nouveau-né, Pétromont, qui était en gestation depuis plus d'un an.

Cependant, les contribuables québécois ont le droit de poser certaines questions. Entre autres: combien leur coûtera la participation du gouvernement à l'entreprise mixte Pétromont? Et surtout: quelles sont les chances de succès d'une telle entreprise? Dans le court terme, soit d'ici à deux ans, il en coûtera \$34 millions aux contribuables, puisque c'est le montant que leur gouvernement versera comme partenaire et actionnaire de l'usine de la société Gulf à Varennes. La contribution de Gulf à Pétromont est précisément l'usine de Varennes et la contribution d'Union Carbide est son usine de Montréal-Est. En d'autres termes, Pétromont est, dans un premier temps, l'addition de \$34 millions de fonds publics à deux usines privées. C'est ce qu'il est convenu d'appeler une société mixte. Malheureusement, l'expérience a démontré que l'alliance du gouvernement et de l'entreprise privée n'était pas un gage infaillible de succès.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Yves Duhaime, a

déclaré lors du lancement officiel de Pétromont que la participation du gouvernement était une police d'assurance pour Gulf et Union Carbide. Il ne pouvait dire plus juste. Ces sociétés privées n'ont en effet rien à perdre et tout à gagner puisque très souvent, pour ne pas dire toujours, dans de telles alliances les déficits (pour conserver des emplois, pour sauver leur prestige, etc.) et les sociétés privées partagent les profits. À cet égard, le vice-président de Gulf a admis honnêtement que le succès de Pétromont reposait sur le prix qu'il paiera pour sa matière première, le pétrole, qui devra être inférieur non seulement au prix mondial mais au prix américain pour que ses produits soient concurrentiels. C'est d'ailleurs pourquoi l'industrie pétrochimique a glissé de Montréal à Sarnia et en Alberta.

Le gouvernement québécois ne peut donc artificiellement renverser cette tendance en investissant des millions de dollars dans des usines en perte de vitesse si le prix du pétrole à Montréal rend l'entreprise moins concurrentielle. Bien sûr, le gouvernement a confié à sa société d'État SOQUIP (Société québécoise d'initiative pétrolière) la responsabilité d'obtenir du pétrole par des travaux d'exploration hors du Québec. Le bud-

get de SOQUIP sera augmenté à cette fin de quelque \$88 millions au cours des cinq prochaines années. Si cette somme est fort lourde pour les contribuables, elles est pourtant infime pour une véritable prospection et exploitation pétrolière. Afin d'obtenir du pétrole en quantité suffisante pour le rendre rentable, c'est-à-dire à un prix pour rendre Pétromont concurrentiel par exemple, SOQUIP aurait besoin d'un budget de plusieurs milliards de dollars. C'est évidemment prohibitif pour le Québec.

Il faut en conclure que la politique pétrolière du Québec, autant que l'avenir de Pétromont, a des chances de succès dans la mesure où le Canada pourra devenir relativement autosuffisant en pétrole. Car c'est la seule façon d'obtenir du pétrole à des prix inférieurs aux prix mondiaux et d'être ainsi concurrentiel pour les produits qui en dérivent ou en sont grandement tributaires. Les citoyens peuvent alors se demander si la nouvelle mission de SOQUIP et la création de Pétromont ne sont pas davantage des mesures inspirées par des préoccupations social-démocrates que par des réalités économiques.

IVAN GUAY

## Rodrigue Biron, le nouveau péquiste

■ Comme l'ont déjà souligné plusieurs chroniqueurs politiques, le passage de l'ex-chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, au Parti québécois n'aura surpris à peu près personne. Son évolution était déjà manifeste depuis un bon moment.

Ceux qui ont eu l'occasion de rencontrer M. Biron depuis un an en particulier ont pu se rendre compte que l'homme était torturé. Il ne parvenait pas à se définir clairement. Il se voulait fédéraliste, mais, en même temps, on le sentait très sensible aux arguments de ceux qui désespéraient de négocier un statut acceptable pour le Québec au sein de la Confédération.

Il faut dire qu'il était chef d'un parti qui, depuis Daniel Johnson en particulier, a vécu passablement dans l'équivoque sur le plan constitutionnel. Sous sa direction, le parti a d'ailleurs continué à chercher sa voie, tiraillé tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre.

Jusqu'à la dernière minute avant le déclenchement de la campagne référendaire, M. Biron a hésité. Il aurait visiblement aimé ne pas avoir à prendre parti pour un camp ou l'autre. Il crut finalement pouvoir se ranger avec les tenants du oui en expliquant qu'il s'agissait simplement de renforcer les positions du

Québec face à Ottawa. Il dut démissionner parce que la majorité de ses députés ne le suivait pas.

Aujourd'hui, son cheminement est terminé. Il accepte le programme du PQ et son projet de souveraineté-association. Il espère même être élu sous la bannière de René Lévesque. La boucle est bouclée.

Celui qui avait sonné le réveil de l'Union nationale en 1976 et qui en a peut-être sonné le glas en la quittant, ce printemps, ne laissera pas que d'excellents souvenirs à ses collègues d'hier. Il n'avait jamais réussi à faire accepter vraiment son leadership. Mais sa sincérité pourrait difficilement être mise en doute, de même que son intégrité et son honnêteté. Sa décision doit être respectée.

Sa venue au PQ ne devrait pas tellement influencer sur le cours de la prochaine campagne électorale. Son expérience dans le domaine de la petite et moyenne entreprise pourrait tout de même être utile à sa nouvelle formation qui compte plus de théoriciens que de praticiens. Reste à voir, en supposant que le parti garde le pouvoir, comment il pourra faire valoir des idées qui ne correspondent pas toutes avec celles de la plateforme péquiste.

VINCENT PRINCE

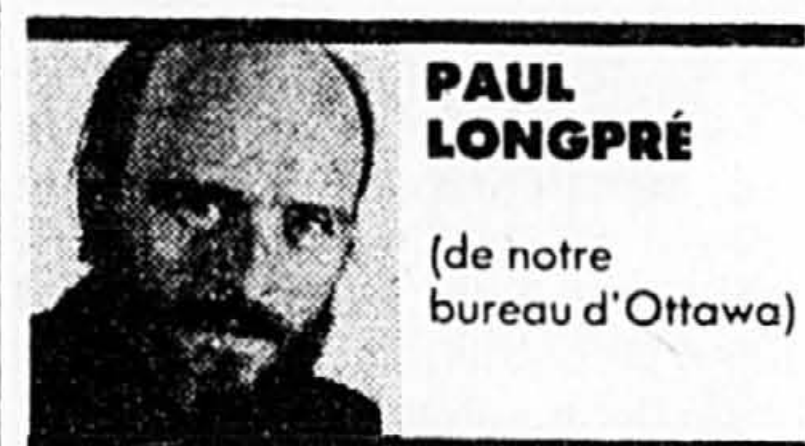


# PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

LE PROJET DE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE DE TRUDEAU

## Un chambardement majeur dans la loi du pays et un coup de force politique

■ Sans rien céder sur ses priorités de départ, le premier ministre Trudeau a modelé son projet de réforme constitutionnelle de manière à passer par-dessus la tête des gouvernements provinciaux et à avoir aux Communes l'appui des néo-démocrates.



PAUL LONGPRÉ

(de notre bureau d'Ottawa)

Ainsi donc, le débat majeur qui s'engagera aux Communes lundi débouchera sur la concrétisation du grand rêve de toute la carrière politique de Pierre Trudeau:

—Le Canada aura enfin, après 113 ans d'existence, sa propre constitution et ne sera plus régi par aucune loi britannique.

—Les droits fondamentaux des citoyens seront consacrés dans la constitution et ne pourront pas être modifiés par la seule volonté d'un gouvernement fédéral ou provincial.

—Au plus tard dans quatre ans après le rapatriement de Londres, le Canada disposera d'une formule lui permettant d'amender lui-même sa constitution et cette formule n'imposera plus la règle de l'unanimité, comme c'est le cas présentement.

—A défaut d'entente avec les provinces sur un amendement constitutionnel qu'il voudrait faire, le gouvernement fédéral pourra en appeler directement au peuple par voie de référendum.

—La Loi sur les langues officielles, que le gouvernement Trudeau considère comme son monument politique, se trouvera inscrite dans la constitution.

—Partout où le nombre d'enfants le justifie, les gouvernements provinciaux devront assurer à leur minorité anglophone ou francophone l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire. Ce ne sont pas les gouvernements provinciaux, mais les tribunaux qui interpréteront le principe «du nombre» justifiant de tels services.

### Défi majeur

Quand on considère que les gouvernements provinciaux,

lors des récentes discussions constitutionnelles, ont formulé des objections majeures sur la plupart de ces sujets, sauf l'Ontario qui a appuyé indéfectiblement Ottawa, la réforme proposée par M. Trudeau apparaît comme un défi majeur aux provinces et à l'Opposition.

On peut s'attendre à un débat virulent aux Communes et au Sénat. Sur cette scène M. Trudeau s'est assuré l'appui de principe des néo-démocrates de M. Broadbent. Dès jeudi soir, le leader néo-démocrate a repris un des slogans de M. Trudeau: «C'est le temps d'agir». Il pose une condition: que soit «clarifiée» la question de la propriété des richesses naturelles à la satisfaction des provinces de l'Ouest, région où les libéraux n'ont que deux députés. Comme il y a fort peu de chance que les libéraux se rendent à cette requête, les néo-démocrates voteront probablement contre la réforme, mais ils auront endossé les trois grands principes: rapatriement, charte des droits et formule d'amendement.

### Trahison

Le leader conservateur, Joe Clark, dont la base politique occupe presque tout l'Ouest du pays, va s'opposer à fond à la réforme proposée par M. Trudeau. A sa face même, le projet de loi lui est apparu jeudi comme une «trahison» à l'égard des Québécois qui ont voté «non» au référendum du printemps dernier. Trahison aussi, a-t-il dit, à l'égard de tous les Canadiens qui ont souhaité une vraie réforme constitutionnelle.

Pour M. Clark, l'action unilatérale d'Ottawa, malgré les objections clairement formulées par ses partenaires dans la Confédération, sera un facteur de division sans précédent au pays. Sachant que la bataille se fera autant par voie de propagande qu'en Chambre, où le gouvernement dispose d'une solide majorité, M. Clark en appelle lui-même au peuple. Mais outre le fait qu'il n'a pas le charisme de son adversaire, le gouvernement dispose d'une longueur d'avance. A coup de millions, une équipe a déjà mis au point, au Centre d'information sur l'unité canadienne, une campagne orchestrée de publicité pour défendre le projet de M. Trudeau.

En fait, si le projet de réforme constitutionnelle de M. Trudeau apparaît comme «modéré», ce

n'est pas par sa substance. Il constitue un chambardement majeur dans la loi fondamentale du pays et un coup de force politique important contre les provinces, notamment le Québec, Terre-Neuve et l'Ouest. C'est plutôt parce que le cabinet s'est finalement rabattu sur l'un des scénarios les moins radicaux que les stratégies du gouvernement avaient mis au point au cours de l'été et qu'ils avaient habilement tenus, comme une épée de Damoclès, au-dessus de la tête des premiers ministres provinciaux.

### Des concessions

Dans la version finale de son projet, M. Trudeau jette du lest. Il laisse tomber son projet de déclaration de principes qui avait été sévèrement critiqué par le gouvernement québécois. Il n'inclut pas dans la constitution le principe de «l'union économique» canadienne dont l'objectif était d'empêcher les gouvernements provinciaux de dresser entre eux des barrières ou des quasi barrières à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes.

Il n'impose pas à l'Ontario, comme il menaçait de le faire, le bilinguisme dans sa législature et dans ses tribunaux.

Enfin, il laisse deux ans aux provinces pour s'entendre sur une formule d'amendement à la nouvelle constitution plutôt que d'en imposer une immédiatement. Mais il les place devant une alternative pour le moins radicale: à défaut d'entente dans un délai maximum de quatre ans après le rapatriement sur une formule d'amendement, c'est Ottawa qui en appellera directement au peuple (ou aux peuples) du Canada.

Selon le sénateur conservateur Arthur Tremblay, principal conseiller de M. Clark en matière constitutionnelle, la réforme proposée par M. Trudeau constitue dans les faits «une destruction de la fédération». «Voilà, dit-il, une bien curieuse de fédération, c'est-à-dire une fédération où l'un des deux ordres de gouvernement peut écarteler ses partenaires et aller directement au peuple pour faire modifier la constitution selon ses vœux.»

M. Tremblay fait valoir que le projet est inéquitable pour les provinces, puisqu'il donne au seul gouvernement fédéral la possibilité d'imposer ses visées constitutionnelles. Le recours au

référendum constitutionnel lui apparaît comme le piège le plus insidieux que comporte le projet de loi.

Si les gouvernements provinciaux ne réussissent pas à s'entendre entre eux et avec Ottawa sur une formule d'amendement à la constitution qui vienne briser la règle impossible de l'unanimité (celle qui a cours présentement), Ottawa imposera deux ans après le rapatriement la formule dite de «Victoria modifiée».

Pour toute modification à la constitution, cette formule exige l'approbation du Parlement d'Ottawa et celle des législatures provinciales. Au cas où Ottawa ne s'entend pas avec les provinces sur une modification constitutionnelle, il y a référendum national. Pour que le référendum soit exécutoire, il faut que la mesure proposée soit appuyée par «une majorité des électeurs d'une majorité des provinces comprenant:

—toute province ayant, ou ayant déjà eu, une population au moins égale à 25 pour cent de la population du Canada (c'est le cas de l'Ontario et du Québec);

—au moins deux des provinces de l'Atlantique dont la population réunie représente au moins 50 pour cent de la population de l'ensemble de ces provinces;

—et au moins deux provinces de l'Ouest dont la population réunie représente au moins 50 pour cent de la population de l'ensemble de ces provinces.

Le premier ministre Trudeau avait déjà indiqué qu'il tenait à faire la réforme constitutionnelle avant Noël. Malgré les hauts cris de l'opposition et des gouvernements provinciaux, avec toute la gamme des mesures juridiques que ces dernières pourraient entreprendre, il reste ferme sur l'échéancier. Le projet de résolution sera présenté lundi sur le parquet des Communes puis il sera confié à un comité parlementaire, devant faire rapport le 9 décembre.

Pour bien indiquer sa détermination, le gouvernement envoie dès ce week-end des émissaires à Londres afin d'expliquer le projet au premier ministre Margaret Thatcher et aux parlementaires britanniques. Et pendant que la résolution sera débattue en comité, la Chambre se verra confrontée à deux dossiers qui ne lui laisseront pas le temps de souffler: le budget et l'énergie. Autant dire qu'on ne s'ennuiera pas dans la capitale, fédérale dans les prochaines semaines.

## Trudeau renverse la loi 101

■ Il y a, dans le projet Trudeau de rapatriement de la constitution, une disposition qui renverse la politique linguistique du Québec et constitue une intrusion inacceptable. Le reste, pour l'essentiel en tout cas, ne change pas grand-chose à la situation actuelle. Parlons-en, en gardant la pilule, le bouquet d'épines, pour la fin...

**Le rapatriement:** en soi, il ne rend ni plus facile ni plus difficile la démarche visant à apporter des modifications à la constitution. L'unique conséquence d'un rapatriement unilatéral, pour le Québec en particulier, c'est que cela enlève à nos gouvernements provinciaux une arme de négociation dont ils se sont souvent servi, en disant qu'ils voteraient pour le rapatriement si Ottawa cédait sur tel autre point. Mais, l'histoire le prouve, cette tactique n'a jamais été fructueuse. En pareil domaine, ce qui compte, la seule arme efficace, c'est l'appui de sa population. On peut dire la même chose d'ailleurs du fameux «droit à l'autodétermination» que le Québec voulait faire inscrire dans la constitution. Que ce droit soit formellement reconnu ou pas, on sait très bien qu'une volonté d'indépendance clairement exprimée par les électeurs québécois aurait été respectée par le reste du Canada.

**La procédure d'amendement:** avec l'imposition de la règle de l'unanimité pour deux ans, c'est le statu quo qui est à prévoir. Cette donnée prête à bien des interprétations. La mienne, c'est que le statu quo est préférable à une décentralisation qui entraînerait des transferts de pouvoir à toutes les provinces indistinctement. Tant qu'à rester en régime fédéral, les Québécois ont intérêt à ce que ce régime continue d'être centralisé, quitte à revendiquer le statut particulier dû à notre spécificité culturelle. La centralisation, telle qu'elle existe, nous assure au moins un accès plus facile aux ressources de l'Ouest et aux réserves énergétiques, maintient l'emprise séculaire des deux provinces du centre sur le pouvoir politique outaouais, et permet au moins un minimum de planification économique.

Le problème, à ce chapitre, vient du fait que le projet Trudeau permet théoriquement la récupération de tous les pouvoirs par Ottawa, suite à un référendum, s'il n'y a pas entente entre le fédéral et les provinces d'ici deux ans sur une réforme de la constitution. C'est là un risque très réel, que commente ci-contre, notre collègue Paul Longpré.

**Les libertés fondamentales:** même si ce secteur n'est pas d'exclusive juridiction fédérale, qui peut s'opposer à ce qu'on reconnaisse formellement les libertés de pensée, de presse, les droits démocratiques, et à ce qu'on interdise la discrimination fondée sur la race, la religion ou l'ethnie? On ajoute deux préventions nouvelles, qui interdisent la discrimination fondée sur l'âge et le sexe, dispositions qui malgré leur caractère bien théorique, pourront éventuellement établir une jurisprudence utile aux femmes et aux gens âgés.

**La péréquation:** le Québec est loin d'être la province la plus riche, la richesse s'est déplacée vers l'Ouest, et le partage nous avantage. C'est même le principal intérêt qu'on puisse trouver à faire partie du Canada, que cette assurance de bénéficier au moins de ses retombées économiques! (Sans compter, soit dit moins cyniquement, qu'il est normal que les provinces riches partagent avec les moins riches. C'est sur ce principe aussi qu'est fondé l'impôt.)

**Les droits linguistiques:** c'est ici que le bât blesse pour la deuxième fois. Le projet Trudeau dit textuellement que «les citoyens canadiens dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de leur province de résidence ont le droit de faire

instruire leurs enfants aux niveaux primaire et secondaire dans la langue de la minorité, dans toute région de la province où le nombre des enfants de ces citoyens justifie la mise sur pied, au moyen de fonds publics, d'installations (sic) d'enseignement dans cette langue.»

Cette disposition va beaucoup plus loin que ce qu'on appelle, dans le jargon des initiés, «la clause Canada», en vertu de laquelle les citoyens d'autres provinces pourraient, une fois démenagés au Québec, continuer de faire instruire leurs enfants en anglais, contrairement à ce que prévoit la loi 101. S'il ne s'agissait que de cela, ce ne serait pas si grave; même le gouvernement Lévesque songe à amender sa loi en ce sens, compte tenu du nombre infime d'«immigrés» de l'intérieur du Canada.

Mais le projet Trudeau entraîne de plus graves atteintes à la loi 101, dans la mesure où tous les immigrants parlant déjà anglais venus s'installer ici, après l'entrée en vigueur de la loi auraient le droit, une fois citoyens, de choisir l'école anglaise. Actuellement, la loi 101 ferme le robinet de l'anglicisation des nouveaux immigrants, quel que soit leur langue maternelle.

Exemple: un Australien ou un Pakistanais immigré au Québec. Sous la loi 101, ses enfants vont obligatoirement à l'école française. Mais avec le projet Trudeau, ces enfants peuvent être transférés à l'école anglaise si tôt la citoyenneté acquise. Théoriquement, le projet Trudeau n'offre pas ce libre choix aux immigrants dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, mais il va de soi qu'en trois ans un enfant peut apprendre l'anglais suffisamment pour être admis à l'instruction en anglais, à moins qu'on n'utilise des critères de sélection de type policier.

S'il y a intrusion et coup de force dans le projet Trudeau, c'est là qu'il se trouve.

D'une part, l'enchevêtrement de ces supposés droits linguistiques va carrément à l'encontre de l'une des dispositions les plus capitales de la loi 101, met en jeu la mince protection culturelle que la majorité francophone s'est démocratiquement donnée en 1977, et entre de plain-pied dans le secteur de l'éducation, pièce maîtresse de l'identité culturelle du Québec.

D'autre part, c'est, pour les francophones du Canada, un marché de dupes: le projet Trudeau en donne encore plus à la minorité la plus privilégiée de tout le Canada, alors que nos minorités françaises, éparpillées, très largement assimilées, ne bénéficieraient jamais du dixième de ces avantages: presque partout les francophones ne se sentent pas «en nombre suffisant» pour «justifier» l'ouverture d'écoles françaises.

Le «droit» de faire instruire ses enfants dans une langue ou dans une autre n'a rien d'un droit fondamental. Nulle part au monde cette notion n'est reconnue. Cela peut être une politique, un privilège, un droit acquis, une chance, une habitude, etc., etc., mais cela ne fait pas partie du patrimoine international des grandes libertés «sacrées».

En plus, avec une constitution vraisemblablement inchangée, le Québec restera encore pris, au chapitre linguistique, dans le vieux carcan qui le force, seul avec le Manitoba, à «bilinguisme» sa législation et ses tribunaux, et qui accorde d'autres garanties encore, confessionnelles celles-là, à sa minorité.

Cela, c'est inacceptable. Comme l'est, d'ailleurs, cette remarque de M. Trudeau en conférence de presse, au sujet de la loi 101, qu'il dit avoir été faite «dans l'esprit de forcer les Canadiens français à étudier en français», comme si tel était le but essentiel de la loi! Est-ce pure arrogance ou ignorance crasse? On ne sait pas. Chose certaine, c'est là une affirmation totalement erronée.



Lysiane Gagnon

MÉTROAUTOBUS VS TRAINS DE BANLIEUE

## Des visions contradictoires de transport en commun à la CUM

■ Cinq ans seulement après sa création, soit en 1959, la Commission du Toronto Métropolitain adoptait un protocole d'intégration des différents modes de transport en commun, y compris le train. Aujourd'hui, dans le «Greater Toronto», tous les modes de transport urbain et trans-urbain sont parfaitement intégrés, y compris le «Go-Train», sous l'autorité du Toronto Metro Transit System.



FLORIAN BERNARD

Dans la région de Montréal, on discute d'intégration des modes de transport en commun depuis au moins 20 ans, sans en arriver à une entente. L'échec de mardi soir, au conseil de la CUM, concernant l'intégration des trains de banlieue au réseau régional de transport en commun a marqué, une fois de plus, l'impossibilité d'en arriver à une entente au niveau de Montréal et des banlieues. Ce qui laisse maintenant présager, à court terme, une intervention d'autorité de la part de Québec.

Deux conceptions fondamentalement opposées sont mises de l'avant par Montréal, d'une part, et par la banlieue, d'autre

part, concernant l'intégration des trains de banlieue:

- Pour Montréal, cette intégration va favoriser l'exode des citoyens du centre-ville vers la périphérie.
- Pour la banlieue, cette intégration permettra d'étendre le réseau à un coût minime par rapport à de futures extensions de métro ou de lignes d'autobus.

### Le projet du gouvernement.

La banlieue favorise, à 100%, le projet mis de l'avant par le gouvernement du Québec, ce qui augmente sensiblement les possibilités d'une intervention d'autorité advenant que le blocus de Montréal se maintienne.

En effet, tout récemment, soit en décembre 1979, le ministre des Transports dans le cabinet Lévesque, M. Denis De Belleval, déposait un projet régional d'intégration.

Le projet De Belleval prévoit, à court et à moyen terme, la réalisation de cinq lignes de trains de banlieue: la ligne Deux-Montagnes, la ligne de Laval, la ligne de Repentigny, la ligne de Dorion et la ligne de Beloeil. Ce plan comporte un ensemble d'éléments qui constituent un tout. Sa réalisation exige la participation de la CUM car le plan touche aux responsabilités propres de cet organisme en matière d'aménagement du territoire et de transport en commun.

La banlieue a immédiatement souscrit au plan De Belleval, et ceci pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, le gouvernement accepte de défrayer 100% des coûts d'implantation et d'achat d'équipement lourd. Par ailleurs, ce plan permet de faire l'acquisition des réseaux ferroviaires actuels pour lesquels le gouvernement fédéral accorde une aide de \$50 millions.

Il en coûterait \$50 millions du mille pour étendre le réseau souterrain de métro vers la périphérie du centre-ville. Il en coûterait moins de \$2 millions du mille pour «convertir» le réseau ferroviaire actuel pour lesquels le transport rapide en surface. Mais ces arguments d'ordre économique n'ont pas réussi à faire fléchir l'administration Drapeau-Lamarre qui veut plutôt favoriser la construction d'une ligne parallèle et qui accorde un préjugé favorable aux extensions métro-autobus. C'est l'impasse.

### Des enquêtes nombreuses

Les comités d'étude et les enquêtes se sont multipliés depuis dix ans concernant l'intégration des différents modes de transport en commun dans la grande région métropolitaine. Mais le plan récent De Belleval — appuyé par la banlieue — est celui qui, jusqu'à maintenant, a retenu les plus grandes adhésions, notamment celles du Co-

mité des transports de la région de Montréal (CTRM), du Conseil des transports de la région de Montréal (COTREM) et du Bureau d'aménagement du réseau express métropolitain (BAREM).

En outre, le 5 octobre 1978, dans le rapport du sous-comité de la CUM sur les objectifs du schéma d'aménagement, rapport signé par MM. Jean Corbeil et Yvon Lamarre, il était recommandé expressément d'intégrer les trains de banlieue au réseau de métro et d'autobus. Les maires de banlieue se demandent maintenant pourquoi, en deux ans, l'attitude de M. Lamarre a pu faire une telle volte-face? C'est ce paradoxe qui a été à la source de l'orageux débat qui a confronté les maires de banlieue et les représentants de la Ville de Montréal, mardi soir, lors de la séance extraordinaire convoquée à la suite de la divulgation du projet de protocole d'intégration des trains de banlieue. On connaît les résultats. Appuyés par le gouvernement, les maires de banlieue souhaitent maintenant un décret de Québec, au risque de voir s'éroder davantage la juridiction de la CUM. Pour eux, toutefois, il n'y a pas d'autre issue possible à l'impasse actuelle.

### Une île diversifiée

Le territoire de la CUM possède de plusieurs configurations qui ne se prêtent pas toutes à un même type de transport en

commun, parce qu'elles ne sont pas le résultat d'une même forme de développement. Les rapports touchant le transport ont noté que la partie centrale du territoire, celle qui abrite une grande densité de population, s'est développée par vagues concentriques à partir du centre-ville. Le métro urbain et l'autobus sont sûrement indispensables à de telles zones. Par contre, la partie ouest de l'île s'est

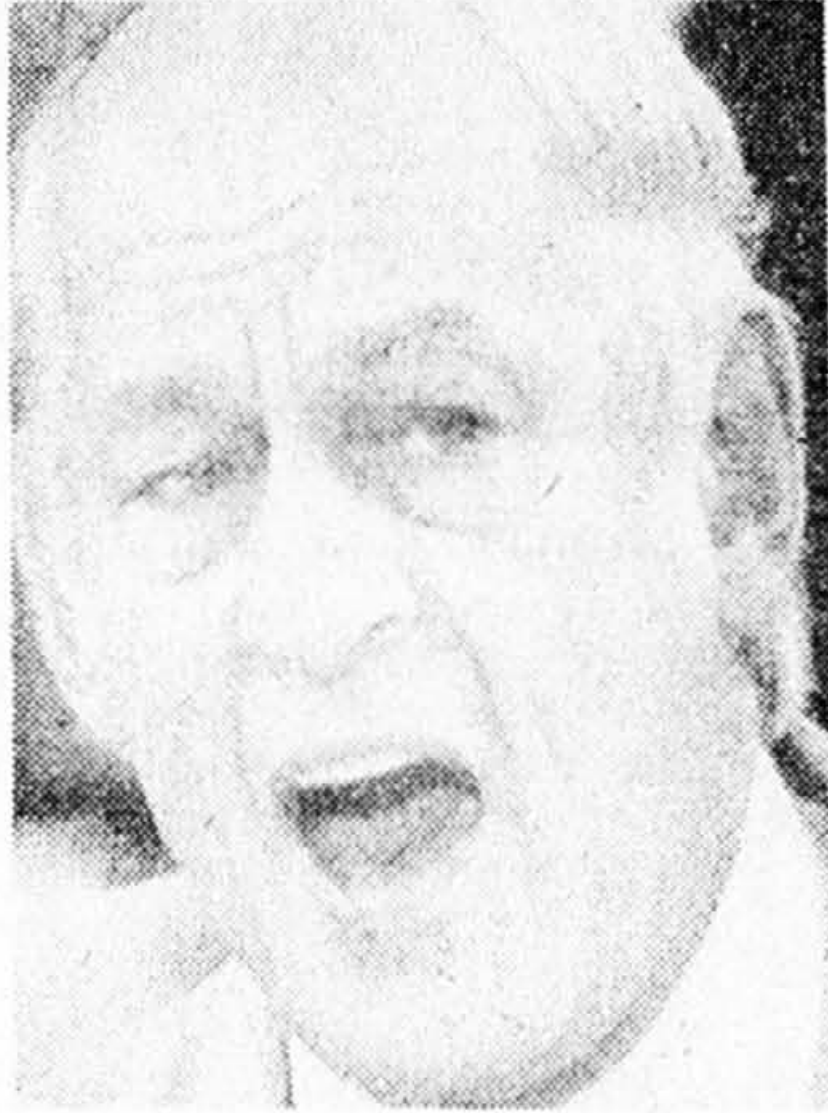
développée autour du réseau ferroviaire construit au début du siècle. Les maires de banlieue estiment que tout projet d'intégration des différents modes de transport en commun doit tenir compte de ces réalités sociales et géographiques. Ils entendent poursuivre leurs pressions pour que le futur système intégré comprenne non seulement le métro et l'autobus, mais également les trains de banlieue.



# Lévesque accuse Trudeau de trahison flagrante

■ «Le projet qu'a dévoilé le premier ministre fédéral (de rapatrier la constitution) est injustifiable politiquement, insultant et menaçant pour les provinces et représente une atteinte directe et pernicieuse à certains de nos droits les plus essentiels. Il constitue une trahison flagrante des espoirs de renouveau que le même M. Trudeau avait fait flotter dans le paysage pendant la campagne référendaire.»

**LOUIS FALARDEAU  
et PIERRE VINCENT**  
de notre bureau de Québec



Le premier ministre Lévesque

d'opposition. Il a également conversé hier avec quelques-uns des premiers ministres des autres provinces et s'est dit d'accord pour participer à une réunion avec ses homologues «d'ici à deux semaines».

M. Lévesque n'a pas ménagé les reproches à M. Trudeau qu'il a qualifié d'«homme politique obsédé». Citant les deux premières phrases de son discours de jeudi, dans lequel le premier ministre du Canada faisait naître ce pays il y a 113 ans, M. Lévesque a dit: «Nulle part il n'a été question d'une histoire ou de racines plus longues. Pourtant notre pays n'a pas 113 ans mais bien 372 ans. Le Québec est trois fois plus ancien que le régime fédéral.»

Parlant des raisons de s'opposer au geste de M. Trudeau, M.

Lévesque a surtout insisté sur «une proposition vertueusement cachée dans une Charte des droits et qui viendrait nous arracher un pan important de nos pouvoirs absolus en matière d'éducation, que nous avions obtenu en 1967».

Rappelant que M. Trudeau avait justifié sa décision de protéger constitutionnellement les droits linguistiques par le consensus intervenu entre les provinces à Montréal, en 78, alors qu'elles s'étaient engagées à donner l'enseignement dans leur langue maternelle dans leur la où le nombre le justifiait, il lui a reproché d'avoir ignoré le deuxième paragraphe de ce consensus.

Les provinces y disaient clairement qu'en raison de leur compétence exclusive en matière d'éducation, il appartenait à chacune d'elles de définir comme elles l'entendaient l'application de ce qui précède.

M. Lévesque a aussi reproché à son homologue fédéral de ne choisir que les consensus qui lui plaisaient et d'avoir ignoré les plus récents intervenus entre les provinces à la conférence constitutionnelle d'Ottawa.

Acerbe envers le premier ministre ontarien, Bill Davis, M. Lévesque a noté que le désir de bilinguisme de M. Trudeau n'était pas allé plus loin que ce qu'acceptait M. Davis, de sorte que seul le Québec et le Manitoba seront tenus d'adopter les lois et d'administrer la justice dans les deux langues.

Il a par ailleurs eu un bon mot pour le chef conservateur Joe

Clark, le seul leader fédéral à avoir parlé des droits du Québec alors qu'il n'avait pas de raisons électorales de se rappeler qu'ils existaient.

Par ailleurs, revenant à des préoccupations plus partisans, le chef du Parti québécois a affirmé qu'il n'est pas question d'abandonner, ni d'oublier l'option de base du PQ, la souveraineté - association. «Ce serait trahir les 40 pour cent et plus de Québécois qui ont voté oui.»

M. Lévesque a toutefois indiqué qu'il cherchera à éviter que les prochaines élections générales ne soient transformées en un deuxième scrutin référendaire, affirmant, du même souffle, que le meilleur moyen de réaliser, un jour, la souveraineté - association, c'est de conserver le pouvoir.

Le premier ministre Lévesque n'a cependant pas précisé comment il évitera le piège de débattre, à nouveau, de constitution avec ses adversaires. Il s'est contenté de révéler quelques-uns des grands thèmes qu'il s'efforcera de maintenir au centre de la prochaine campagne électorale: performance économique exceptionnelle de son administration, citation du *Financial Times* à l'appui; lutte au chômage dont sont victimes les moins de 25 ans; nouveaux investissements dans l'hydro-électricité; «déclinisme» des appareils administratifs; revenu minimum garanti pour tous...

Aujourd'hui et demain, les députés péquistes s'appliqueront à adopter leur prochaine plate-forme électorale.



MM. Bennett et Lougheed, hier, à Edmonton.

## CONSEIL DE GUERRE CONTRE OTTAWA

### Lougheed et Bennett ne veulent rien savoir

■ EDMONTON — Les deux premiers ministres représentant les provinces les plus peuplées de l'Ouest ont rejeté catégoriquement hier le projet dévoilé jeudi par Pierre Trudeau.

#### RHÉAL BERCIER

envoyé spécial de LA PRESSE

Peter Lougheed de l'Alberta, et Bill Bennett de la Colombie-Britannique, comptent prendre «tous les moyens à leur disposition» pour contrer le rapatriement de la constitution avec les amendements qui y sont reliés.

Sans vouloir préciser leur stratégie d'intervention, ni s'impliquer plus profondément dans ce qu'ils trouvent acceptable ou pas dans ce projet, ils ont quand même souligné qu'ils avaient demandé à leurs conseillers juridiques «de se mettre à la tâche».

Pour M. Lougheed, qui est déjà engagé dans une bataille rangée avec Ottawa sur la litigieuse question des ressources naturelles, il n'est nullement question de capituler sur cette autre question.

Sa principale objection dans le projet fédéral, c'est de donner un droit de veto au Québec et à l'Ontario en matière de changement constitutionnel et «faire des provinces atlantiques et de celles de l'Ouest des citoyens de seconde zone».

«Donner suite à ce projet de façon unilatérale d'Ottawa, serait tragique pour l'avenir du Canada», a-t-il dit d'un ton qui n'entendait aucune réplique.

Quant à M. Bennett, qui représente quelque 2,3 millions de citoyens, le «projet Trudeau» a-t-il soutenu, diviserait le pays et a plaidé contre l'action arbitraire d'Ottawa.

«Dans ces conditions, il n'existe aucune chance d'entente. Le projet reflète les intérêts individuels de Trudeau et non pas le consensus des dix provinces en matière constitutionnelle qui a été convenu dans la semaine du 8 septembre.»

Le chef du gouvernement de la Colombie-Britannique a ajouté: «On dirait que Trudeau a assisté à une autre conférence que la nôtre le mois passé. Le seul chef de gouvernement qui n'était pas d'accord, ce n'était pas Ottawa mais Trudeau.»

Les deux chefs de gouvernement provinciaux de même que les membres de leurs conseils de ministres respectifs se rencon-

traient hier à Edmonton pour la deuxième fois en l'espace de trois mois.

La dernière fois, la réunion se tenait à Victoria. Il s'agit, étant donné que les deux gouvernements ont une approche philosophique similaire, de ce que l'on appelle ici un «conseil de guerre».

Hier, la plus importante question qui a fait l'objet de discussions, outre le rapatriement de la constitution, fut le projet fédéral d'imposer une taxe sur les exportations de gaz naturel, ce sur quoi les deux gouvernements ne sont pas d'accord.

Pour MM. Lougheed et Bennett, qui sont convaincus qu'Alan MacEachen introduira cette surtaxe dans son budget, il s'agit là d'une décision qui sera «divisive».

Là aussi, le recours aux tribunaux n'est pas exclu: «Un gouvernement n'a pas le droit de taxer la propriété d'un autre gouvernement», a soutenu le premier ministre de l'Alberta.

Quant à M. Bennett, il soutient que cette surtaxe constitue ni plus ni moins qu'une expropriation de la juridiction des provinces sur leurs ressources naturelles déguisée sous le couvert d'une politique énergétique.

M. Lougheed a encore expliqué que ce n'est pas le client qui devra absorber cette nouvelle taxe, mais bien le gouvernement provincial et les producteurs de l'Alberta, et conséquemment tous les Albertains.

«C'est une question de principe pour nous. C'est notre juridiction sur nos propres ressources qui est en jeu. C'est du pillage.»

Pour appuyer sa thèse, M. Lougheed s'est appuyé sur les données d'un récent sondage que son gouvernement a commandé à la firme Gallup.

De ce sondage, il ressort que la question constitutionnelle vient au troisième rang quant aux préoccupations des Canadiens, après le chômage et les questions énergétiques. Il mentionne aussi que la majorité des Canadiens (58,3 p. cent) croient que les provinces sont les propriétaires de leurs ressources naturelles et que 75,3 p. cent de la population canadienne est également d'avis qu'on devrait payer au Canada le prix international pour le pétrole.

Dans tous ces cas, les pourcentages sont très élevés dans les provinces de l'Ouest de même qu'au Québec.

## RYAN CONTESTE LES MOYENS

# Québec devrait s'adresser aux tribunaux

Le gouvernement du Québec devrait prendre l'initiative de porter devant «les tribunaux» le projet constitutionnel dévoilé par le premier ministre fédéral Pierre Trudeau, afin d'obtenir un avis juridique sur cette délicate question.

#### JACQUES BOUCHARD

C'est ce qu'a affirmé, hier, le chef du parti libéral Claude Ryan au cours d'une conférence de presse. M. Ryan a dit qu'il était d'accord sur le principe de l'ensemble de la proposition de rapatrier la constitution, mais il conteste les moyens mis de l'avant par le chef de l'Etat canadien.

Coincé devant les énoncés de Pierre Trudeau qui remet ainsi en cause le principe fondamental de la fédération canadienne qui doit être une responsabilité des deux ordres de gouvernement, M. Ryan a dit que cette formule était «impensable à accepter».



Claude Ryan

Ainsi M. Ryan soutient que le Québec devrait porter la cause à l'attention de la Cour d'appel du Québec, qui elle pourrait éventuellement la référer à la Cour suprême du Canada.

A ce sujet, M. Ryan a rappelé qu'en 1978, le plus haut tribunal du Canada avait déclaré, dans un jugement, la proposition de réforme du sénat canadien d'inconstitutionnelle, ce qui pourrait sans doute se produire dans le cas présent. Du moins cette procédure permettrait d'avoir un avis sur cette question.

Le chef du Parti libéral redoute que les propositions de Trudeau, si elles se réalisaient, amènent des changements profonds dans notre système politique, en ignorant le principe d'égalité des deux ordres de gouvernement.

Selon lui, la méthode proposée affirme clairement une prépondérance du gouvernement fédéral sur les autres provinces, ce qui est tout à fait «inacceptable». Ce n'est donc pas la voie souhaitable sur laquelle le gouvernement Trudeau veut engager le pays. Avant de procéder plus avant dans son intention de rapatrier unilatéralement la constitution qui dort à Londres depuis 1867, M. Ryan estime que M. Trudeau devrait au moins attendre l'avis des tribunaux.

#### Contestation

Le chef libéral conteste aussi les interprétations des résultats du référendum faites aussi bien par M. Trudeau que par le premier ministre du Québec, René Lévesque.

Le premier prétend que c'était un «oui» pour le changement constitutionnel alors que l'autre prétend de son côté que c'est une dernière chance que la population a voulu donner au fédéralisme canadien. De part et d'autre, a précisé M. Ryan, ce sont de «fausses allégations», car le véritable résultat de la campagne référendaire a été le rejet par la population de la thèse de souveraineté-association proposée par le Parti québécois.

Comme les événements se sont drôlement bousculés depuis lors avec notamment la convocation de la conférence constitutionnelle de septembre dernier, le Parti québécois n'était donc pas préparé à aller négocier avec le gouvernement fédéral, a souligné le chef du PLQ. Et M. Ryan s'est aussi posé des questions concernant la bonne foi de M. Lévesque, qui le matin porte une casquette affichant son intention de vouloir négocier le renouveau du fédéralisme, et le soir devant ses partisans, il coiffe la casquette de la souveraineté-association.

Devant la confusion qui existe, M. Ryan a réaffirmé l'urgence de convoquer des élections générales au Québec, afin de permettre à la population de trancher, en quelque sorte, le débat.

Car, a-t-il ajouté, le Parti québécois, qui est à bout de terme, n'est pas en position de «parler fort» avec Ottawa et le Parti libéral, qui n'est que l'opposition officielle, n'a pas plus de moyen qu'il ne faut de faire entendre sa voix sur la colline parlementaire.

«Il faut au Québec, dans le présent contexte, un gouvernement qui soit investi de la confiance de la population», a conclu le chef du Parti libéral, qui trouve la situation actuelle pas tellement facile, selon un de ses proches collaborateurs, mais qui reconnaît qu'il va devoir lui faire face au cours des élections générales prévues pour l'automne.

## DROIT DE TRAVAILLER N'IMPORTE OÙ AU CANADA

# Pas de remous dans la construction

■ La question du droit des travailleurs d'occuper un emploi n'importe où au Canada, ne semble pas créer trop de remous dans le domaine de la construction, au niveau de l'application des règles actuelles du placement et des cartes de compétences.

#### LAVAL LE BORGNE

«On peut vivre avec ça», dit-on au ministère du Travail et de la main-d'œuvre, après une première étude de cette partie de la loi Trudeau.

On avait craint à prime abord que la partie de loi qui rend illégale toute loi limitant aux résidents d'une province l'accès à un emploi aurait pour effet de jeter bas tout l'édifice du placement et du contrôle de la main-d'œuvre au Québec.

#### Deux piliers

On sait que ce système repose sur deux piliers: la priorité aux véritables travailleurs de la construction et la priorité aux travailleurs de la région où la construction se fait.

Le Québec émet une carte de compétence à ceux qui ont accompli le nombre d'heures minimum requis pour être qualifiés comme ouvriers de la construction; elle n'émet cette carte qu'à des résidents du Québec.

#### Le «Red Seal»

Cette exigence semble aller à prime abord à l'encontre de la nouvelle loi Trudeau. Mais au ministère on croit que l'existence d'une entente pancanadienne par laquelle les véritables ouvriers peuvent circuler d'une province à l'autre s'ils sont munis d'un «Red Seal», et la carte de compétence du Québec, pourraient faire en sorte que la loi proposée par le premier ministre du Canada serait respectée.

Du côté de la priorité aux travailleurs en chômage d'une région, on ne craint pas la nouvelle loi puisque cette partie là du règlement québécois prévoit déjà que les employeurs peuvent engager n'importe quel ouvrier reconnu, qu'il soit résident du Québec ou non.

## IL SE DIT CEPENDANT MAL À L'AISE

# Pépin: Trudeau est justifié d'agir

■ OTTAWA — Tout en reconnaissant qu'il est mal à l'aise devant l'action unilatérale d'Ottawa pour rapatrier la constitution canadienne, le ministre des Transports et ex-coprésident de la Commission Pépin-Robarts, M. Jean-Luc Pépin estime que le premier ministre Trudeau est «parfaitement justifié» d'agir actuellement en ce domaine.

#### GILBERT LAVOIE

(de notre bureau de d'Ottawa)

«J'ai été particulièrement peiné de l'attitude que les provinces ont prise le vendredi de la conférence constitutionnelle, lorsque les premiers ministres sont allés voir M. Trudeau avec une série de demandes. Ils ont mis le paquet de façon vraiment énergique. J'ai été peiné, j'ai été humilié, j'en ai brailé», a expliqué le ministre, pour ajouter que devant une telle situation, le gouvernement est justifié d'agir unilatéralement pour «briser l'impasse».

M. Pépin, qui rencontrait deux groupes de journalistes hier pour faire le point sur la situation des transports en général, a accepté volontiers de sortir du silence qu'il s'était imposé depuis son entrée au cabinet, sur la question constitutionnelle.

Il a tout d'abord déclaré que les opinions sur ce sujet ne doivent pas être perçues comme des thèses religieuses ou théolo-

gique. «Il n'y a pas de credo là-dedans; on parle de choses sur lesquelles des gens forts intelligents et sages peuvent avoir des idées fort différentes. Il y en a qui disent que parce que j'ai dit des choses dans le rapport Pépin-Robarts, je suis engagé à vie, c'est faux...» Signalant qu'on parle de politique, de «conjonctures changeantes», le ministre a fait valoir que ce n'est pas «manquer d'épine dorsale que de nuancer ses opinions».

Sur cette base, M. Pépin s'est dit en accord avec le contenu de la réforme suggérée par M. Trudeau. Selon lui, le rapatriement est fort souhaitable, la formule d'amendement proposée aussi, de même que l'enchaînement des droits. Reconnaisant la valeur des arguments présentés par des premiers ministres comme M. Allan Blakeney contre l'enchaînement des droits, M. Pépin a signalé que la tendance contemporaine favorise l'enchaînement, et que même le rapport de la commission sur l'Unité nationale faisait des propositions en ce sens.

#### Réserves sur les moyens

Tout en se disant d'accord avec le contenu de la réforme qu'il aurait d'ailleurs souhaité être plus globale, M. Pépin a émis des réserves sur la méthode utilisée. Il a reconnu sa diver-



Jean-Luc Pépin

gence d'opinion avec le premier ministre Trudeau sur la question de l'égalité des deux paliers de gouvernement (fédéral et provincial) au Canada. Se disant «mal à l'aise» sur ce point, il a toutefois déclaré qu'il ne prétend pas avoir le monopole de la vérité, et que même la théorie de M. Trudeau se défendait bien. Il a reconnu que l'utilisation de l'an-

proche unilatérale va à l'encontre du principe de l'égalité des deux paliers de gouvernements défendu par la Commission Pépin-Robarts, et il a admis qu'il ne partage pas l'opinion du premier ministre Trudeau quant à la préséance du gouvernement central.

M. Pépin s'est dit convaincu que l'action du gouvernement fédéral n'affectera pas l'équilibre des deux ordres de gouvernement. Il a soutenu que l'enchaînement d'une Charte des droits n'enlève rien aux provinces pour le donner au fédéral, puisque «c'est la constitution et non le fédéral qui détient une nouvelle autorité».

Il a reconnu que le gouvernement central «est sur la marge» de violenter l'équilibre avec les provinces dans ses propositions sur la formule d'amendement, mais il a fait valoir que le rapport Pépin-Robarts donnait des pouvoirs similaires au Parlement.

Le ministre, qui a affiché au cours de l'entrevue une ignorance surprenante des détails de la proposition fédérale en ce qui a trait à la formule d'amendement, a conclu ses remarques en disant que même s'il ne partage pas totalement l'opinion de ses collègues sur la méthode utilisée, il accepte leur décision, et il ne voyait pas de points de désaccords suffisamment grands sur cette question pour justifier un départ du cabinet.



# PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

GERALD BULL, FONDATEUR DE SPACE RESEARCH

## Une profonde frustration après 10 années dans la Fonction publique

■ L'histoire de Gerald Bull pourrait être celle d'un homme de science qui s'est fourvoyé dans les dédales de la politique, de la haute finance et de l'administration. Ça l'est... et ça ne l'est pas: c'est plus simplement l'histoire d'un homme qui sort de l'ordinaire.

Pour qui s'en souvient, Gerald Bull est le président de la Compagnie Space Research Corporation Québec, (entreprise sise sur la frontière Québec-Vermont), qui s'est reconnu coupable aux USA, en mars dernier, d'avoir livré des armes à l'Afrique du sud, en violation d'un embargo des Nations Unies, et qui s'est vu condamner à un an de prison avec six mois de sursis. Une presse généralement hostile s'était alors emparée de l'événement.

En effet, ne fallait-il pas être dissimulé et fourbe pour enfreindre de la sorte un règlement «respecté» par nombre de nations, dont les États-Unis et le Canada?

Image qui ne cadre pourtant pas avec celle que connaissent les amis et les proches de Bull. Pour eux, c'est un homme qui n'a jamais

connu le proverbe: «toute vérité n'est pas bonne à dire». Sa franchise, un peu brusque et impatiente, lui avait gagné de solides inimitiés en des milieux peu enclins à oublier; mais aussi le respect de bien d'autres personnes, notamment celui d'ouvriers à qui il avait enseigné les premiers rudiments d'un métier hautement spécialisé, et dont certains ont même offert de purger sa peine d'emprisonnement. De ces ouvriers, Bull se sentait solidaire et responsable.

Mais pourquoi, s'il était innocent comme il l'affirme, s'est-il reconnu coupable? Et de quoi? Jusqu'ici, personne n'avait songé à lui poser la question.

Dans la série de textes qui suivent, Bull se raconte: son enfance douloureuse et heureuse; des études brillantes, à un âge plus tendre que celui de ses collègues; un don particulier pour l'aérophysique et la balistique; dix ans de succès et de difficultés dans la Fonction publique fédérale à Valcartier; la gloire et les avatars du projet

HARP, entrepris de concert avec McGill, l'armée américaine, le gouvernement canadien; la courte vie du Space Research Institute, Vermont; les premiers pas dans le monde des affaires, Space Research Corp (US), Space Research Corp. (Québec), Shefford Electronics, Valleyfield Chemical Products, les liens internationaux; l'endettement, les promesses oubliées; finalement, l'affaire sud-africaine et les rêves brisés.

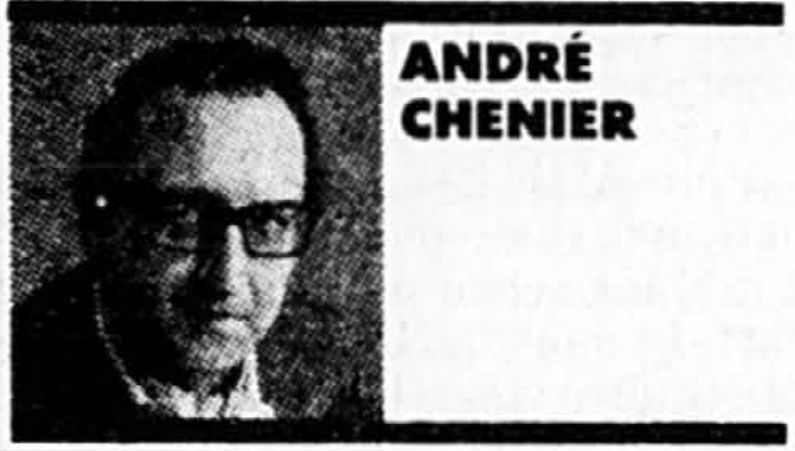
Gerald Bull n'est pas homme à se laisser abattre. Il étudie actuellement des propositions de travail venues de divers pays comme la Chine, l'Argentine et le Chili. Il peut suivre (mais pas nécessairement) sa technologie qui a pris le chemin de l'étranger avec le consentement des autorités canadiennes.

Comme l'a dit à LA PRESSE le général Creber, sous-ministre associé de la Défense à Ottawa: «M. Bull peut disposer de sa propre vie comme il l'entend!»

— 1 —

■ A la clinique du Connecticut où il reprend lentement des forces, après épuisement physique et moral, Gerald V. Bull médite et démente un à un les fils enchevêtrés de sa vie tumultueuse.

C'est l'enfance de l'orphelin, à la fois pénible et heureuse: ce



ANDRÉ CHENIER

sont les plus hautes palmes académiques au début de la vingtaine; la brève carrière dans la Fonction publique fédérale et les premiers démêlés avec une politique aux revirements brusques et imprévisibles; l'apogée et le périple désastreux du projet HARP; la plus grande distinction du monde canadien de l'aéronautique (prix McCurdy 1968); l'incessante lutte pour bâtir une technologie originale et rentable, pour débloquer des fonds maintes fois promis, parcimonieusement versés, pour dépanner des centaines d'employés, pour soutenir une réputation déjà internationale.

C'est aussi l'appui constant d'une famille que l'on voit trop peu souvent; l'envie, la férocité ou les machinations de ceux qu'on n'a pas voulu flatter dans le bon sens du poil, ou qui ont changé de cap en cours de route; la duplicité de ceux qu'on a pu se mettre à dos; l'envol de ces «Corbeaux» chers à Henry Beeque; l'hostilité d'une presse qui tient le «bon scoop». C'est, enfin, le poteau d'exécution: cette accusation étrange d'avoir livré des armes à un pays sous embargo, l'Afrique du sud.

Si le passé peut expliquer le présent, il témoignera de l'avenir. Et Gerald Bull médite...

### Les premières années

Mais qui est Gerald Bull? Celui que ses amis, et même ses adversaires, considèrent comme un génie authentique en son

domaine, l'aérophysique et la balistique, se raconte lui-même dans un mémoire autobiographique.

Naissance à North Bay, en Ontario, le neuf mars 1928, avant-dernier des neuf enfants du criminologue George Bull et de Gertrude Isabelle LaBrosse. Lorsque son père disparut sans laisser d'adresse, la famille alla s'installer à Toronto où Mme Bull mourut en 1931. Gerry fut laissé aux soins de sa sœur Laura, qui succomba au cancer moins d'un an plus tard.

L'enfant passa de parents en parents jusqu'à l'âge de six ou sept ans, et trouva enfin un foyer définitif chez un frère de sa mère, M. Philip LaBrosse, dans les grands vergers de Glen Lawrence Orchard, à quelques milles de Kingston. Gerald Bull avait huit ans et venait de passer en quatrième année à l'école de rang lorsque ses parents adoptifs, désireux d'aller passer l'hiver en Floride, le mirent en pension chez les Jésuites du Collège Regiopolis, à Kingston.

Comme il était très avancé pour son âge, les religieux lui firent apprendre, en six mois, tout le programme de la première année de High School, l'équivalent d'une 9e année. En juin, il passait les examens avec une moyenne de 70 pour cent. Gerry continua ses études secondaires à Regiopolis, avec des confrères de classe de cinq ou six ans plus âgés.

La médecine constituait son intérêt principal mais, en 1943, il était encore trop jeune pour s'inscrire à l'Université de Toronto, dans cette discipline. Comme il s'intéressait aussi à l'aéronautique, son père adoptif lui menagea une entrevue avec le professeur T. R. Loudon, vice-maréchal de l'Aviation canadienne, cadre aux avions de Havilland et membre du Conseil national de recherche. Entrevue décisive: l'adolescent fut accepté comme élève, pourvu que son âge ne lui confère aucun privilège particulier.

Bachelier en sciences appliquées en 1948, Gerald Bull commença à préparer sa maîtrise, tout en assumant la responsabilité de la conception et de la cons-

truction d'une grande soufflerie supersonique — la plus vaste du genre au pays — et en poursuivant en même temps des études supérieures de mathématiques non linéaires. Maître en sciences appliquées en juin 1949, il devenait, deux ans plus tard, le plus jeune docteur en aérophysique de l'institution torontoise.

### Le fonctionnarisme

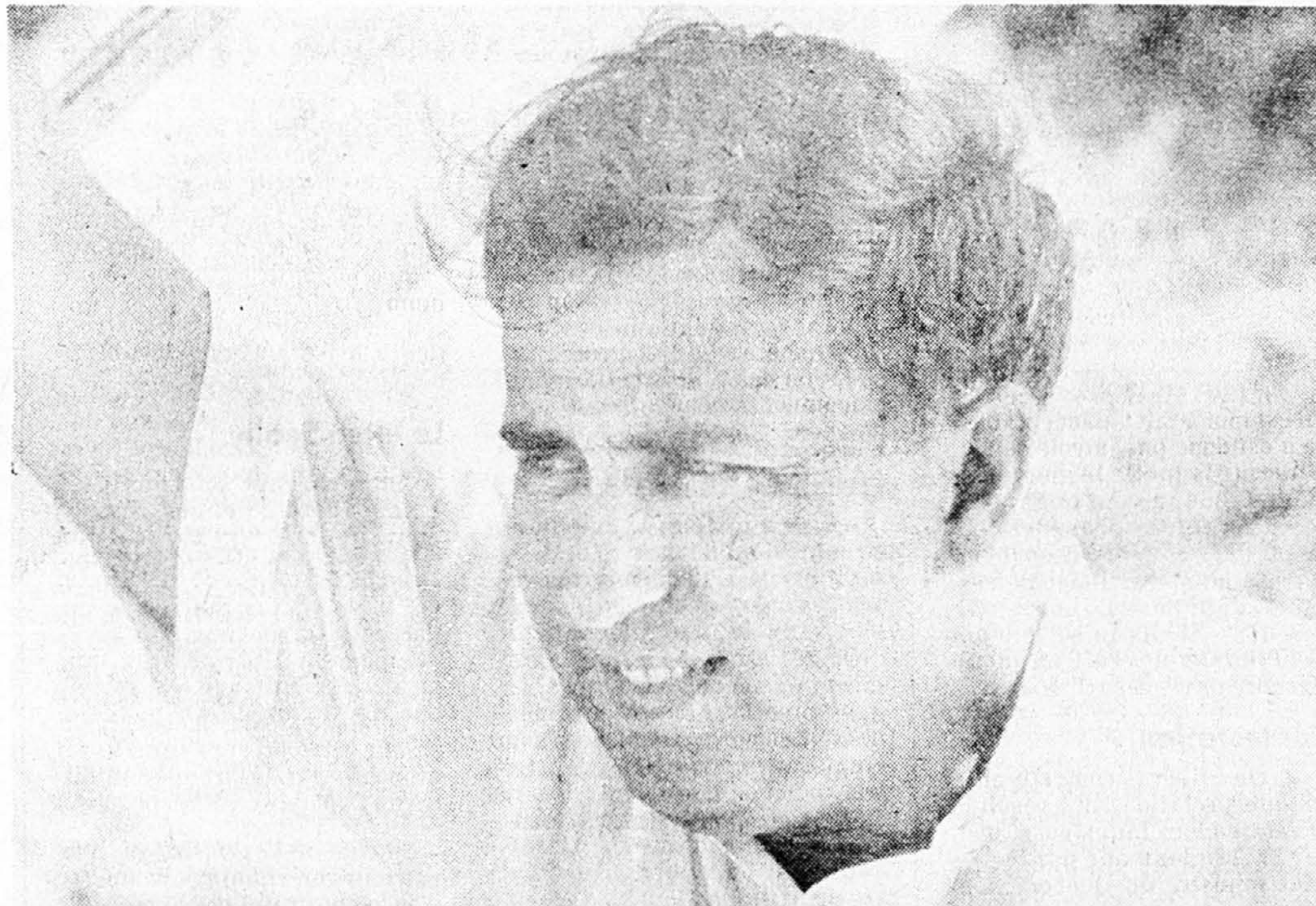
Gerry Bull aurait pu suivre les autres diplômés de l'Institut d'aérophysique aux États-Unis, où tous trouvaient un emploi intéressant et bien rémunéré: il ne le fit pas. On lui fit valoir que le gouvernement canadien, ayant assumé presque entièrement les frais de l'Institut, une certaine reconnaissance était de mise et que le gouvernement avait juste besoin d'un expert en aérodynamique pour un programme secret de missile téléguédé, le Velvet Glove.

C'est ainsi que le jeune homme

fit son entrée dans la Fonction publique fédérale où il devait passer dix ans, plus spécifiquement aux Établissements de recherche pour la Défense à Valcartier (CARDE), dont il devint successivement le principal conseiller en aérodynamique puis le surintendant de la division d'aérophysique.

Ce fut son premier contact prolongé avec le Québec, qu'il épousa en quelque sorte en même temps qu'une jolie Québécoise, Noémie-Louise Gilbert, fille du docteur Paul Gilbert, de Charny. Ce fut aussi, à son avis, l'époque de ses premiers contacts avec «l'hostilité presque illimitée de collègues d'Ottawa, qui se sentaient naturellement négligés et dépréciés», le gouvernement utilisant ses succès techniques comme moyen publicitaire pour accélérer le recrutement de commis de l'État.

Ce fut, finalement, son désenchantement devant une politique



Gerald Bull s'apprête à crier «feu» et à faire tonner le grand canon de HARP, durant l'envoi d'un projectile de recherche téléguédé en haute atmosphère.

En 1958, le gouvernement Diefenbaker gela le budget de la défense à \$1.7 milliard, ce qui eut pour effet d'assécher la majeure partie des contrats et subventions en ce domaine. L'année suivante, John Diefenbaker ordonnait qu'on mette la hache dans le programme du CF-105, le fameux «Arrow» supersonique dont on espérait beaucoup mais on n'avait plus la patience, ou les fonds requis, pour le conduire à bonne fin sur les marchés internationaux. En miettes, ce projet d'avant-garde, qui avait coûté jusque-là près de \$100 millions de dollars de l'époque.

«Au cours de la décennie suivante, on vit les forces armées et les industries militaires du Canada complètement démoralisées. Les industries militaires disparurent presque entièrement, à l'exception de celles qui travaillaient pour les USA durant la guerre du Vietnam. Les armées canadiennes n'achetaient guère plus d'équipement neuf et leurs effectifs... se retrouvèrent inférieurs à ceux de la police de New York.»

Bull, qui avait intéressé de jeunes savants et ingénieurs américains aux travaux de CARDE, sur la foi de promesses gouvernementales, devait maintenant passer presque tout son temps à leur remonter le moral. Il protesta, en vain, et s'attira l'inimitié de la capitale. Bref, il démissionna au début de 1961; mais qui, dans ces milieux, allait se soucier de la démission d'un génie, fut-il authentique, s'il ne suit pas la ligne établie?

Sa démission, toutefois, devait ouvrir la voie à une aventure nouvelle, sortir la recherche du laboratoire pour l'éprouver sur un champ beaucoup plus vaste. Le projet HARP (High Altitude Research Program) venait de naître à partir d'une idée élaborée à CARDE: l'utilisation de gros canons pour sonder les mystères de l'ionosphère, avec la collaboration active de l'armée américaine, de McGill et, ultérieurement, du Canada.

LUNDI:  
Le projet HARP

OCTOBRE 1970

## Les questions restées en suspens

«Est-ce que Pierre Laporte était un otage difficile?» «Non, non!» «Ce n'est pas vrai qu'il se débattait, qu'il cherchait à s'en sortir?» «Non, moi, je ne l'ai pas vu en tout cas se débattre.» Cet échange rapide, au cours de l'entrevue télévisée entre Paul Rose et l'auteur de ces lignes, en dit quand même beaucoup. Il tend à prouver la thèse soutenue par le rapport Duchaine: Paul Rose n'était pas là au moment de la mort de Pierre Laporte.

Car Pierre Laporte, la veille de son décès, a tenté de s'évader en passant par la fenêtre, à travers la vitre, mais fut vite rattrapé par ses ravisseurs. Paul Rose, le 13 octobre, venait de semer la filature des policiers de la SQ, sur la Rive sud. Il décida de ne pas revenir au 5630 rue Armstrong. S'il avait été là le 16, il aurait vu Pierre Laporte «se débattre».

Paul Rose ne nie pas non plus la thèse de la mort accidentelle. Il rejette simplement la pertinence de cette théorie en affirmant que la mort de Pierre Laporte est la responsabilité collective des membres du FLQ. Il refuse toutefois de livrer des précisions qui lui apparaissent implicitement comme une délation envers ses ex-camarades. Entendons-nous toutefois sur le terme «accident»: il n'implique pas que la mort ait été tout à fait fortuite, excluant toute responsabilité criminelle. Le terme s'oppose plutôt à la thèse de la préméditation, dans la mort de Pierre Laporte.

Une mort peut être accidentelle, en ce sens qu'elle n'a pas été l'objet d'un calcul à froid mais entraîne quand même des responsabilités: ses auteurs peuvent être accusés, par exemple, de «négligence criminelle» ou d'«homicide involontaire».

Quelle est la situation juridique dans le cas du décès de Pierre Laporte? Les felquistes qui étaient sur les lieux au moment où l'on tentait de le maîtriser pourraient être trouvés coupables de «manslaughter», c'est-à-dire d'homicide involontaire. Cela entraîne une sentence, bien sûr, mais généralement celle-ci est beaucoup moins lourde que dans le cas de condamnation pour meurtre. Quant aux felquistes qui ne se trouvaient pas sur les lieux, la logique suppose qu'on les accuse uniquement d'enlèvement et de séquestration.

Peut-on dire que Paul Rose est coupable de meurtre par interprétation, au sens de l'article 213 du Code criminel? Il s'agit du meurtre qui survient comme conséquence normale de la commission d'un autre crime et qui en découle naturellement. Même si certains juristes ont soutenu que cette disposition s'appliquait dans le cas de Paul Rose, on doit souligner ici que le législateur la restreint à des crimes très spécifiques et qu'en 1970, l'enlèvement et la séquestration n'en faisaient pas partie (cela fut ajouté par amendement en 1976). Paul Rose devait être jugé en fonction de la loi existante lors de la commission de l'acte.

Une avocate a même affirmé publiquement qu'on pourrait faire condamner Paul Rose pour meurtre par la voie du «complot» (article 21 du Code criminel). Cela n'est pas si clair. Même si les quatre ravisseurs de Pierre Laporte s'étaient entendus pour l'enlever, il faudrait aussi démontrer qu'ils étaient tous d'accord pour l'étrangler, bref que le meurtre faisait partie du complot. Jean-François Duchaine, qui a examiné les circonvolutions de la mort de Pierre Laporte, semble en arriver à des conclusions différentes.

Bernard Lortie n'était pas là quand Pierre Laporte est mort. Il avait quitté la veille. Il ne fut trouvé coupable que d'enlèvement. Paul Rose, pour sa part, était parti trois jours avant. Comment se fait-il qu'on l'ait trouvé coupable de meurtre?

On pourrait rappeler que Paul Rose, en ne contestant pas une confession de valeur très douteuse déposée à son procès et en interrogeant le juge de manière à se faire expulser, durant de longues périodes du déroulement de l'instruction, a collaboré lui-même largement à l'erreur judiciaire. Mais, s'il est vrai que l'accusé a droit à une défense pleine et entière, rien dans la Loi n'oblige celui qui a plaidé non coupable à se défendre ou à présenter une contre-preuve. Même si l'accusé néglige sa défense, le tribunal garde un devoir de vigilance quant à l'évaluation de la preuve de la Couronne. Le dossier du procès de Paul Rose est à revoir: sa condamnation pour

meurtre constitue une anomalie juridique.

### Le cas de la «mystérieuse jeune femme»

Une autre question non résolue touche la «mystérieuse jeune femme» dont, suivant l'article du criminologue Jean-Paul Brodeur, il est question dans le rapport Duchaine. Selon nos informations obtenues à plusieurs autres sources, cette jeune femme n'aurait pas été parmi les six participants à l'enlèvement mais aurait plutôt collaboré à la séquestration. Diverses raisons font aussi que le ministère de la Justice pourrait ne pas prendre dans son cas la même décision que dans celui du sixième ravisseur de Cross. Des motifs humanitaires, notamment, inciteraient le ministère de la Justice à ne pas entamer de procédures judiciaires contre la jeune femme. Une telle discrétion appartient d'ailleurs au ministre Marc-André Bédard.

### Un jeu dangereux

Plusieurs organes d'information se livrent présentement à un jeu dangereux qui consiste à risquer ici et là un nom, une description. Dans certaines salles de rédaction, l'identité de la jeune femme est mise à prix. Voilà certes une chasse aux sorcières à peu de rapports réels avec le vrai journalisme. Il est utile de souligner la négligence des autorités publiques dans les cas flagrants. Mais on peut trouver beaucoup plus malsain que la

presse s'acharne contre une personne, alors que le ministère de la Justice, saisi de tous les aspects du dossier (y compris la valeur de la preuve), pourrait, comme il en a le droit, décider de ne pas tenter de poursuites.

Au moment où l'on s'interrogeait justement sur l'identité de la mystérieuse jeune femme, le Globe and Mail de Toronto publiait samedi en page couverture un article de l'informaticienne Carole Devault qui laissait planer des doutes sur la culpabilité de Mme Suzanne Lanctôt. Or l'épouse de Jacques Lanctôt n'était pas dans le FLQ et, contrairement à ce que l'article suggérait tout en subtilités, elle n'est pas la mystérieuse jeune femme qui a collaboré à la séquestration. À cet égard, les propos de Mme Carole Devault sont, à notre connaissance, calomnieux.

Le journaliste William Johnson aime donner des leçons d'éthique journalistique à des confrères. Peut-être pourrait-il en profiter pour prodiguer ses précieux conseils à Mme Carole Devault (alias Jeanne Du Sablon) maintenant sa compagne. M. Bill Johnson trouve que la couverture des fuites du rapport Duchaine est très sélective (quand elle ne conclut pas hâtivement en manchette, comme son propre journal, que le fédéral est innocent) mais lui-même n'est venu qu'une seule fois de Québec assister aux audiences de la Commission Keable pour lancer dès le lendemain dans son journal le nom d'un haut fonctionnaire péquiste qu'il pouvait stigmatiser comme membre du FLQ. Bel

exemple de couverture sélective.

### La prévision de la crise

La dernière question en suspens concerne la prévision de la Crise. Le rapport Duchaine conclut que les événements n'ont pas été télégués. Il utilise l'argument de la vraisemblance, à partir de l'examen des faits. Mais soulignons qu'il manque des pièces au dossier; les documents fédéraux et surtout ceux de la GRC. La conclusion de Me Duchaine ne peut être endossée que de prime abord, jusqu'à ce qu'on ait une vue complète.

Divers renseignements des corps policiers ainsi que des informateurs de la police de Montréal (à la périphérie et non au centre du noyau felquiste) rendaient cependant la crise prévisible sur papier. En pratique, les corps policiers ont été désemparés et ce n'est qu'après coup que certains hommes politiques auraient utilisé les événements à leurs fins. Il serait intéressant aussi de savoir si les corps policiers seraient aujourd'hui capables de maîtriser une telle crise, voire de faire de la prévention, ou s'ils seraient aussi pris de court et mal coordonnés qu'en 1970.



Marc Laurendeau  
(collaborateur spécial)



# L'AFFAIRE COFFIN

■ La projection dans les salles de cinéma du film sur l'affaire Coffin a suscité bien des commentaires et des réflexions. LA PRESSE présente aujourd'hui à ses lecteurs le fruit des réflexions et les observations de deux personnes bien placées pour se prononcer sur une affaire de cette complexité: le juge en chef de la Cour supérieure, qui s'exprime à titre purement personnel, Jules Deschênes, et Me Paul Miquelon, qui avait été le procureur de la Couronne dans cette affaire.

## Cinéma et justice

Le juge Jules DESCHÊNES

■ Cordélia Viau, Samuel Parslow et Wilbert Coffin: tous trois exécutés pour meurtre, les deux premiers à la fin du siècle dernier, le troisième il y a vingt-cinq ans.

Ces ombres malheureuses, nos cinéastes se devaient un jour de les conjurer, à la suite d'écrivains qui les avaient à leur tour évoquées. Ainsi venons-nous d'assister tour à tour à la projection de deux récentes oeuvres cinématographiques: *Cordélia*, un film de Jean Beaudin inspiré du récit de Pauline Cadieux: *La lampe dans la fenêtre* et *L'affaire Coffin*, un film de Jean-Claude Labrecque visiblement inspiré du pamphlet de Jacques Hébert: *J'accuse les assassins de Coffin*.

Dans les deux cas, on ne saurait nier l'influence de l'écrivain sur l'oeuvre filmée. Pauline Cadieux apparaît sur la couverture de son livre, photographiée avec le producteur Jacques Gagné en plein tournage. Pour sa part Jacques Hébert est inscrit comme «conseiller» au générique.

Mais dans les deux cas il faut reconnaître que le film assurera à l'oeuvre écrite une diffusion inespérée et une vaste pénétration dans les masses populaires. Aussi importe-t-il de s'interroger sans délai: vu que ces deux films sont basés sur des événements réels, quelle image de la justice transmettent-ils à la population?

La réponse est simple: ce cinéma agit comme un miroir déformant et donne de la justice une réflexion blessante.

Que les auteurs, tant écrivains que cinéastes, soient profondément opposés à la peine de mort ou qu'ils croient honnêtement à une erreur judiciaire, personne ne leur en fera grief: ils ont droit comme chacun à leurs convictions personnelles.

Mais un droit qu'ils n'ont pas, c'est d'infléchir la vérité des faits au gré de leurs convictions et d'ainsi tracer, pour le public, un portrait calomnieux de la justice.

À ce chapitre, les deux films pèchent gravement: par ce qu'ils montrent et, peut-être plus encore, par ce qu'ils omettent.

(NDLR: LA PRESSE ne reproduit ici que les remarques du juge sur l'affaire Coffin.)

Cette fois-ci, la production du film a bénéficié de l'apport des deniers publics: par le truchement de la Société Radio-Canada et de l'Institut québécois du cinéma nos taxes fédérales et provinciales ont aidé à la résurrection cinématographique du drame gaspésien des années 50. La critique publique en tire donc une légitimité accrue.

On se souvient de l'épisode. En juin 1953 trois chasseurs originaires de Pennsylvanie sont assassinés dans les forêts de la Gaspésie. Un prospecteur, Wilbert Coffin, est accusé et trouvé coupable de meurtre. Il sera exécuté le 10 février 1956.

La justice, au sens le plus large du terme, avait suivi un cours extrêmement minutieux.

Sous la présidence de l'un des juges les plus respectés de la Cour supérieure à l'époque, le procès se déroula, comme il se devait, devant deux jurés de la région; ceux-ci étaient les seuls maîtres des faits. L'accusé Coffin était re-

présenté par trois avocats: deux de Québec, le troisième de la Gaspésie, qui se tenaient eux-mêmes en communication téléphonique avec un éminent avocat criminaliste de Toronto.

Après avoir entendu 80 témoins, les jurés trouvèrent l'accusé coupable. Il n'était donc demeuré dans leur esprit aucun doute raisonnable qui eût conduit à son acquittement.

Avant de libérer les jurés, le juge déclara: «...Messieurs les jurés, la Cour doit dire qu'elle endosse votre verdict.»

Coffin porta sa cause en appel. Le plus haut tribunal du Québec, à l'unanimité de ses cinq membres, confirma le verdict et rejeta l'appel.

Coffin demanda la permission d'en appeler à la Cour suprême du Canada. Le juge saisi de cette requête ne lui trouva pas de fondement et la rejeta. La Cour suprême refusa de réviser cette décision.

Survint alors un développement sans précédent qui constituait une précaution additionnelle en faveur de Coffin: le cabinet fédéral référé le dossier de sa propre autorité à la Cour suprême et lui demanda quel avis elle aurait donné, si l'appel de Coffin avait été permis.

La Cour suprême entendit l'affaire et, par une majorité de cinq à deux, déclara qu'elle aurait rejeté l'appel et confirmé le verdict de culpabilité.

Restait l'appel à la clémence de la Couronne. Le cabinet fédéral le considéra et conclut que rien ne justifiait son intervention dans le cours de la justice. La sentence reçut finalement exécution.

La culpabilité de Coffin a donc été reconnue par les douze jurés, le juge présidant le procès, cinq juges de la Cour d'appel, cinq juges de la Cour suprême du Canada et les membres du Cabinet fédéral.

Pourtant on n'a cessé de mettre cette culpabilité en doute et voici que le cinéma se joint à la partie. Qu'est-ce qui explique ce battage publicitaire? Et quel fondement possède-t-il? Et la justice doit-elle continuer d'en souffrir?

À l'époque, en 1953, deux journaux de Toronto: *The Toronto Daily Star* et *The Toronto Evening Telegram* se livraient une lutte sans merci. Le régime Duplessis n'avait pas que des amis dans les milieux anglophones. La peine de mort suscitait des débats passionnés. Ces trois éléments conjugués trouvèrent un admirable terrain de combat dans l'affaire Coffin.

C'est ainsi que, durant le procès, les deux journaux torontois rivalisaient de reportages à sensation et que, la veille de l'exécution de Coffin, un journaliste du *Telegram* accompagnait la maîtresse de Coffin tandis qu'un journaliste du *Star* se tenait avec l'un des avocats du condamné. On verra d'ailleurs plus loin le triste résultat de cette dernière démarche.

Puis en 1956 le reporter du *Toronto Daily Star*, John Edward Belliveau, publiait un livre: *The Coffin Murder Case* où il ne cachait pas sa conviction opposée à la peine de mort.

Deux ans plus tard un journaliste de Montréal, Jacques Hébert, publiait *Coffin était innocent*.

Au début des années 60, à leur tour mais à Montréal cette fois, deux journaux entrèrent en vive

concurrence: *La Presse* et *Le Nouveau Journal*. C'est dans ce contexte que Jacques Hébert publiait en 1953 un second ouvrage, d'une violence inégalée: *J'accuse les assassins de Coffin*. Ensemble *La Presse* et Radio-Canada et Télé-Métropole donnaient à l'ouvrage une énorme diffusion.

Le 8 janvier 1964 le gouvernement du Québec créait une commission d'enquête, sous la présidence de l'honorable juge Roger Brossard, avec mandat principal de jeter définitivement la lumière sur «la préparation et l'exposé de la preuve qui a servi dans toutes les procédures qui ont abouti à l'exécution de Wilbert Coffin».

La commission d'enquête est allée au fond des choses: 144 séances publiques (aucune à huis clos), 18 avocats, 214 témoins de partout en Amérique, 436 exhibits, 16,041 pages de preuve.

Le 27 novembre 1964 le juge Brossard déposait un rapport circonstancié de 693 pages. L'espace manque ici pour rapporter les dix pages où il a ramassé ses «conclusions générales» qui dégonflaient le mythe Coffin. Qu'il suffise d'en rappeler deux paragraphes.

«L'ensemble de la preuve soumise à cette commission tend à confirmer — et non à contredire — le verdict du jury de Percé et les décisions de nos tribunaux à l'effet que Coffin n'était pas innocent du meurtre dont il fut accusé.

Le procès Coffin n'a pas été une injustice.

«L'affaire Coffin» en a été une; plusieurs personnes ont contribué à la perpétration de cette injustice.

Cette affaire n'en fut pas une dont aient pu se réjouir ceux qui, par leurs qualités intellectuelles et morales s'efforcent de maintenir les traditions de dignité et de grandeur du Barreau et du journalisme d'information.»

En 1964 le juge Brossard avait comparé l'affaire Coffin à une boule de neige qui grossit, en dévalant la pente, de la neige et des détritus qu'elle rencontre, et il exprimait la conviction que «l'enquête qui se termine devrait être le mur sur lequel sera venue s'effriter cette boule de neige monstrueuse et dangereuse».

Le cinéaste Jean-Claude Labrecque vient de mettre cet espoir à néant. Il déclarait récemment, il est vrai, en écartant du revers de la main l'enquête Brossard: «... Il n'y a jamais eu de remise en cause du procès, ni de réouverture du dossier». Probablement se basait-il sur les dires de son «conseiller» Jacques Hébert.

En effet celui-ci avait tout aussi allègrement écarté de ses préoccupations le dossier du procès de Coffin avant de lancer ses accusations. Il s'en vante presque devant le juge Brossard en 1964.

Q. «Sur les 80 témoins, il y en a un: Pécelet, dont vous avez lu tout le témoignage; deux, Doyon et Synnott, dont vous avez lu des extraits, et 77 dont vous n'avez jamais lu le témoignage, au moment de la publication de votre volume?»

R. Oui, parce que je n'en sentais pas le besoin; ils ne m'intéressaient pas particulièrement.

À la même époque, Jacques Hébert avait lancé sur les ondes

grande autorité, c'était justement ce Monsieur Hébert qui ne se donne même pas la peine de lire, prenant ses renseignements chez ceux qui ont intérêt à lui raconter des «sornettes», et qui, incapables de gagner une cause en Cour tentent de la gagner sur la «place publique».

D'ailleurs, il ne faut pas s'en faire. Tous ceux qui ont intérêt à voir le public s'engouffrer dans le cinéma vont crier bien fort l'innocence de Coffin. Pourquoi vous attendre à autre chose; on est là pour faire de l'argent avec le film. Celui qui joue le rôle de Coffin a emboité le pas à la télévision anglaise de Radio-Canada. Mon excellent ami et confrère Arthur Maloney contre qui j'ai eu le plaisir de plaider la cause devant la Cour suprême a cependant été plus prudent; je l'ai entendu sur le même programme. Et il faut bien comprendre qu'un procureur n'a pas le droit de dire que son client était coupable.

Le film Coffin nous aura au moins appris ce que nous soupçonnions, à savoir que l'arme de Coffin avait été enlevée par un procureur même de la défense. Il en fut question en l'absence du



Wilbert COFFIN.

de la télévision de Radio-Canada:

«Je pense que jamais dans l'histoire de la justice au Canada un procès n'aurait jamais été aussi mal mené, où la justice aurait été aussi bafouée à mon sens.»

Devant le juge Brossard, Hébert reconnaît:

Q. «Est-ce que là, c'est le procès dont vous parlez, dont vous n'avez pas lu 77 des 80 témoins?»

R. C'est exactement ce procès-là.

Et voici que Jacques Hébert collabore maintenant à la réalisation d'un film qui épouse étroitement ses anciennes prétentions.

Une journaliste écrivait récemment: «Si une image vaut mille mots, un film de Jean-Claude Labrecque vaut peut-être mille manuels d'histoire». Mais c'est bien là le malheur: ce film déforme l'histoire et, comme dans l'exemple de *Cordélia*, encore plus par ce qu'il omet que par ce qu'il montre; et même ce qu'il montre constitue, en divers endroits, pure invention de théâtre. Les exemples abonderaient; trois suffiront ici, sur des questions essentielles.

Ter exemple. Le verdict de culpabilité était basé sur des preuves circonstancielles. On en tire argument pour mettre en doute son bien-fondé. Or, en Cour suprême du Canada, Coffin a abandonné cet argument et a... concédé la suffisance de la preuve. Il était alors représenté par l'un de ses avocats au procès — celui que le film présente sous un jour sympathique — ainsi que par Me Arthur Maloney, de Toronto. L'honorable juge Robert Taschereau, rendant le jugement de la Cour suprême, écrit expressément:

«Avec cette preuve, le jury légalement instruit, et maître des faits, pouvait raisonnablement trouver l'accusé coupable. C'est donc avec raison que devant cette Cour, le procureur de l'accusé a abandonné l'un de ses moyens d'appel, qui était à l'effet qu'il n'y avait pas de preuve suffisante pour justifier un verdict de culpabilité.»

Le juge Taschereau ajoute:

«Les circonstances établies ne laissent aucune alternative au jury. Elles sont entièrement compatibles avec la culpabilité de l'accusé, et incompatibles avec toute autre conclusion rationnelle.»

Puis, enfin, on parle beaucoup du silence de Coffin... La décision de lui conseiller de se taire est celle de la défense; ce fut là une décision dont tous les avocats en défense doivent être solidaires. Un avocat de la défense qui n'accepte pas une telle décision n'a qu'à se retirer. Monsieur Gravel peut dire ce qu'il veut aujourd'hui, son ami Monsieur Maher n'est pas là pour lui répondre. Si je voulais être indiscret, je pourrais mettre d'autres personnes en cause. Je sais ce qui s'est passé et le téléphone fonctionnait bien entre Gaspé et Toronto, n'est-ce pas Monsieur Gravel?

D'ailleurs, cette décision était sage. Je n'aurais pas décidé autrement. On avait au moins la

Le film ne parle pas de l'appel de Coffin en Cour suprême du Canada et ne dit évidemment rien de l'attitude qu'il y a prise par ses procureurs. Peut-être le cinéaste trouvait-il cela «inutile», comme il avait trouvé «inutile de souligner l'alcoolisme» de Coffin.

Chose certaine, une scène montrant cet aveu de Coffin en Cour suprême aurait mal cadré avec la thèse du réalisateur du film et de son conseiller. Mais la vérité due à la justice en réclame la mise en évidence.

2e exemple. On a beaucoup glosé sur la décision de Coffin de ne pas témoigner à son procès. Les commentateurs regrettent généralement cette décision — cela est plus facile après l'événement — et ils en imputent le blâme à celui des avocats que le film représente sous un jour plutôt défavorable.

Le cinéaste, ici, va plus loin: il montre une sorte de conspiration des représentants de la Couronne pour éviter le témoignage de Coffin lors de la reprise de l'enquête du coroner et il laisse le spectateur sous l'impression que c'est là la raison du silence de Coffin à son procès.

La vérité est tout autre et, là-dessus, l'enquête Brossard avait pourtant fait toute la lumière: tous les intéressés, y compris les trois avocats de la défense et Me Arthur Maloney, ont apporté leur témoignage.

En conclusion d'un long chapitre intitulé *Pourquoi la défense s'est tue*, où chacun peut lire une analyse détaillée de la preuve verbale et documentaire, le juge Brossard conclut:

«Je vous fais en conséquence rapport que, dans mon humble opinion, la décision de ne pas faire entendre Coffin et de ne pas faire entendre des témoins en sa faveur ne fut pas prise contre son gré, qu'elle fut prise, au contraire, à sa connaissance et avec son acquiescement, du commun accord de tous ses défenseurs, pour des motifs sages et sérieux afférents à sa conduite et pour éviter le risque presque fatal de le faire entendre.»

Néanmoins, quinze ans plus tard, le cinéma perpétue la légende et contribue ainsi à accrédi- ter la thèse d'un déni de justice. Est-il donc si difficile d'admettre la vérité?

3e exemple. Voici sans doute l'épisode le plus pénible et le moins connu. Il met en cause

une chance d'avoir un «mistrial». Un second procès est généralement plus facile pour la défense.

J'avais, certes, quelques petites questions embarrassantes pour Monsieur Coffin. Et des réponses, il n'en avait pas. Ainsi, et je termine par cela, on ne vous a pas dit un mot de la mallette trouvée chez la mère de Coffin... Les deux jeunes, en quittant leur père pour aller passer la nuit à quelque 3 milles de là, avaient apporté cette mallette qui contenait deux serviettes de toilette et une paire de «jeans». Ils avaient glissé cette mallette dans le camion qui devait les transporter à l'autre camp. Ces serviettes, les deux jeunes ne s'en sont jamais servi; ils ont été tués avant. Mais voilà que cette mallette aboutissait chez Coffin. Comment expliquer cela? Est-ce que par hasard c'était la camionnette de Coffin qui avait fait ce trajet? Est-ce que par hasard le conducteur de cette camionnette avait ignoré la présence de cette mallette dans son camion? On sait peut-être que Coffin n'avait même pas eu la curiosité de regarder à l'intérieur quand il l'a trouvée à son

l'avocat sympathique que l'on voit, à l'écran, quitter en larmes la cellule de Coffin.

Le matin suivant l'exécution de Coffin, le *Toronto Daily Star* publiait un document qu'il qualifia de «Last Will and Testament» de Wilbert Coffin. Au mieux, c'était un pseudo-testament. Voici les faits.

Le jour de l'exécution, l'avocat en question visite son client. Seul avec lui, l'avocat écrit de sa propre main un texte qui fourmille de ratures et de modifications et dont certains mots sont illisibles. L'avocat fait signer le document par Coffin, non sans avoir jugé opportun d'y insérer la phrase suivante:

«Allow François (c'est l'avocat) to write for public a true story of my case.»

Quelque temps auparavant, l'avocat s'était fait relever par son client de son secret professionnel.

De retour à sa chambre d'hôtel, l'avocat attend en compagnie du journaliste Belliveau, du *Toronto Star*, la nouvelle de l'exécution de son client. Puis, la nouvelle venue, au milieu de la nuit il vend le «testament» de son client au *Toronto Star* pour la somme de \$3,000.

Le lendemain matin, le *Star* publiait le document, mais après l'avoir corrigé, trituré et expurgé. Le *Star* jugeait particulièrement opportun d'en rayer purement et simplement le passage cité plus haut. C'était, témoigne Belliveau, sur les instructions de l'avocat; celui-ci déclare ne pas s'en souvenir.

«Tout ceci n'est guère édifiant», constatait laconiquement le juge Brossard.

Pourtant il y avait là matière à une superbe scène de cinéma: mais pourquoi donc l'a-t-on négligée? Serait-ce qu'elle n'aurait pas cadré avec les sanglots de l'avocat quittant la cellule de Coffin?

Trois exemples: un de commission, deux d'omission; voilà comment on manipule la vérité au profit d'une thèse après avoir décidé, la conscience légère, à quelles sources il y avait lieu exclusivement de s'abreuver.

Si l'un ou l'autre film avait été un four, on aurait la consolation de saluer sa disparition du marché. Le malheur, c'est qu'ils ont été réalisés de main de maître avec des protagonistes de talent. Le public n'a pas les moyens de faire la critique interne des deux oeuvres. De plus, on lui affirme sans vergogne qu'il s'agit d'un récit «véridique». Comment refuserait-il de croire ce qu'il voit à l'écran?

De surcroît, un grand quotidien de Montréal donne l'hospitalité à la prose d'un journaliste qui écrit:

«Selon lui (Jean-Claude Labrecque), l'affaire Coffin fait partie des meubles et du folklore de la province, elle exprime le malaise d'un système judiciaire passablement corrompu que personne n'a cherché à réhabiliter.»

On voudrait saper la confiance du public dans ses institutions judiciaires et insulter ceux qui les président qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Les autorités civiles et le Barreau gardent le silence. Mais les juges peuvent-ils demeurer indifférents, ces femmes et ces hommes qui consacrent leur vie exclusivement à l'honnête administration de la justice et qui ont fait serment de la servir selon les dictées de la loi et de leur conscience?

Seules, les oeuvres de la justice lui portent témoignage. Elle ne prétend pas à l'infailibilité, mais elle est en droit de réclamer le respect de la vérité. Voilà qui devait être dit.

## Hier une vengeance, aujourd'hui une question d'argent...?

Me Paul MIQUELON

J'ai assisté à la première du film de l'affaire Coffin.

Sachant dans quel esprit on avait conçu la production de cette oeuvre, je savais qu'on ferait en sorte de tenter de mettre dans la tête des spectateurs que Coffin aurait dû être acquitté. Je ne dirai pas que la preuve rapportée dans le film justifiait un verdict de meurtre. Seulement, ce n'était pas là toute la preuve!

J'ai eu l'avantage d'occuper à chacune des séances de la cause, de plaider et devant les jurés et devant les juges de la Cour suprême. J'ai même eu l'occasion de rencontrer à Ottawa, où j'avais été convié, et le Solliciteur général du temps et le sous-ministre de la Justice. Me Gravel y était allé la semaine précédente seul ou avec son Conseil, Me Arthur Maloney de Toronto.

Cette rencontre arrivait après que toutes les cours du pays eussent confirmé le verdict rendu à Percé.

Lors de cette rencontre dans la capitale du pays tout le dossier a été épluché encore une fois. Toutes les fameuses «découvertes»

de Me Gravel furent passées en revue. On a jugé qu'il n'y avait là rien de sérieux. Plus tard, le Cabinet fédéral a certainement fouillé tout le dossier avant de décider que la loi devait malheureusement suivre son cours.

Pendant ce temps-là, à Québec, un nommé Jacques Hébert, lui, avait décidé que Coffin était innocent. Il avait même écrit deux livres sur le sujet. Il est vrai qu'au cours de l'enquête tenue ici par le juge Brossard Hébert admettait «honteusement» que jamais il s'était donné la peine de lire un mot de toute la preuve apportée au procès... Monsieur Hébert avait tout bonnement deviné tout cela, évidemment pistonné par son ami Monsieur Gravel. Dommage qu'il ne soit pas allé chercher l'opinion de Monsieur Maloney ou encore du juge Doiron, également au banc de la défense à Percé.

Mais que Monsieur Hébert se console. Un grand juriste, et un ministre de notre gouvernement, un ministre de la Culture par surcroît, partage son opinion. En effet, le soir même, Monsieur Vaugeois proclamait tout bonnement l'innocence de Coffin, et sa

grande autorité, c'était justement ce Monsieur Hébert qui ne se donne même pas la peine de lire, prenant ses renseignements chez ceux qui ont intérêt à lui raconter des «sornettes», et qui, incapables de gagner une cause en Cour tentent de la gagner sur la «place publique».

D'ailleurs, il ne faut pas s'en faire. Tous ceux qui ont intérêt à voir le public s'engouffrer dans le cinéma vont crier bien fort l'innocence de Coffin. Pourquoi vous attendre à autre chose; on est là pour faire de l'argent avec le film. Celui qui joue le rôle de Coffin a emboité le pas à la télévision anglaise de Radio-Canada. Mon excellent ami et confrère Arthur Maloney contre qui j'ai eu le plaisir de plaider la cause devant la Cour suprême a cependant été plus prudent; je l'ai entendu sur le même programme. Et il faut bien comprendre qu'un procureur n'a pas le droit de dire que son client était coupable.

Le film Coffin nous aura au moins appris ce que nous soupçonnions, à savoir que l'arme de Coffin avait été enlevée par un procureur même de la défense. Il en fut question en l'absence du

jury; Monsieur Gravel s'en souvient, et il se souvient peut-être d'une conversation tenue en dehors de la Cour. C'est là que je lui ai appris qu'un tel geste constituait de la complicité après le fait. De toute façon, c'est là un fait unique dans ma longue expérience, et si la preuve en avait été faite devant le jury, j'ai bien l'impression qu'il aurait «pesé» dans l'esprit des jurés.

Puis, enfin, on parle beaucoup du silence de Coffin... La décision de lui conseiller de se taire est celle de la défense; ce fut là une décision dont tous les avocats en défense doivent être solidaires. Un avocat de la défense qui n'accepte pas une telle décision n'a qu'à se retirer. Monsieur Gravel peut dire ce qu'il veut aujourd'hui, son ami Monsieur Maher n'est pas là pour lui répondre. Si je voulais être indiscret, je pourrais mettre d'autres personnes en cause. Je sais ce qui s'est passé et le téléphone fonctionnait bien entre Gaspé et Toronto, n'est-ce pas Monsieur Gravel?

D'ailleurs, cette décision était sage. Je n'aurais pas décidé autrement. On avait au moins la

une chance d'avoir un «mistrial». Un second procès est généralement plus facile pour la défense.

J'avais, certes, quelques petites questions embarrassantes pour Monsieur Coffin. Et des réponses, il n'en avait pas. Ainsi, et je termine par cela, on ne vous a pas dit un mot de la mallette trouvée chez la mère de Coffin... Les deux jeunes, en quittant leur père pour aller passer la nuit à quelque 3 milles de là, avaient apporté cette mallette qui contenait deux serviettes de toilette et une paire de «jeans». Ils avaient glissé cette mallette dans le camion qui devait les transporter à l'autre camp. Ces serviettes, les deux jeunes ne s'en sont jamais servi; ils ont été tués avant. Mais voilà que cette mallette aboutissait chez Coffin. Comment expliquer cela? Est-ce que par hasard c'était la camionnette de Coffin qui avait fait ce trajet? Est-ce que par hasard le conducteur de cette camionnette avait ignoré la présence de cette mallette dans son camion? On sait peut-être que Coffin n'avait même pas eu la curiosité de regarder à l'intérieur quand il l'a trouvée à son

retour. On ne vole pas deux serviettes, on les oublie!

Dans une preuve circonstancielle, c'est souvent un petit fait comme celui-là qui fait pencher la balance. On devrait reprendre le film et y insérer cette preuve avec les commentaires et explications de nos «experts». Car, qu'on ne s'y trompe pas, le meurtrier a tué le père pour son argent, et les deux jeunes parce qu'ils le connaissaient. Quand Coffin va visiter ses claims avec son compagnon, on n'apporte pas de «carabine». Pourquoi en avoir apporté une à son dernier voyage?

Quand on se laisse, le compagnon se voit remettre \$20.00 pour acheter la mangeaille du lendemain; et il doit prendre Coffin chez sa mère à six heures du matin. Pourquoi Coffin part-il seul à trois heures sans prévenir? Ce sont autant de questions qui demandent des réponses... quand on en a!

L'affaire Coffin serait classée si on ne s'en était pas servi pour assouvir une petite vengeance contre Duplessis. Et aujourd'hui on tente de la monnayer.



LA PREUVE PROVIGO:

# L'ÉCONOMIE



Dans une société où le coût de la vie ne cesse d'augmenter, il n'est pas toujours facile de bien gérer le budget familial. Chez Provigo, nous le savons et nous respectons votre pouvoir d'achat tout en vous offrant la meilleure qualité.

L'économie Provigo c'est prouver qu'il est encore possible au Québec de bien s'alimenter au meilleur coût possible.

Venez découvrir vous-même à l'un des supermarchés Provigo ce que signifie l'économie Provigo.

## L'ÉCONOMIE provigo



## INFORMATIONS NATIONALES

# Texte du projet de loi sur la constitution

Projet de résolution portant adresse commune à Sa Majesté la Reine concernant la Constitution du Canada

Le Sénat et la Chambre des communes du Canada réunis en Parlement, considérant:

que le Parlement du Royaume-Uni a modifié à plusieurs reprises la Constitution du Canada à la demande et avec le consentement de celui-ci; que, de par le statut d'Etat indépendant du Canada, il est légitime que les Canadiens aient tout pouvoir pour modifier leur Constitution au Canada;

qu'il est souhaitable d'inscrire dans la Constitution du Canada la reconnaissance de certains droits et libertés fondamentaux et d'y apporter d'autres modifications;

ont résolu de présenter respectueusement à Sa Majesté la Reine l'adresse dont la teneur suit. A Sa Très Excellente Majesté la Reine, Très Gracieuse Souveraine:

Nous, membres du Sénat et de la Chambre des communes du Canada réunis en Parlement, fidèles sujets de Votre Majesté, demandons respectueusement à Votre Très Gracieuse Majesté de bien vouloir faire déposer devant le Parlement du Royaume-Uni un projet de loi ainsi conçu:

## ANNEXE A

Loi modifiant la Constitution du Canada

Sa Très Excellente Majesté la Reine, considérant:

qu'à la demande et avec le consentement du Canada, le Parlement du Royaume-Uni est invité à adopter une loi visant à donner effet aux dispositions énoncées ci-après et que le Sénat et la Chambre des communes du Canada réunis en Parlement ont présenté une adresse demandant à Sa Très Gracieuse Majesté de bien vouloir faire déposer devant le Parlement du Royaume-Uni un projet de loi à cette fin, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes réunis en Parlement, et par l'autorité de celui-ci, édicte:

1. La Loi constitutionnelle de 1980, énoncée à l'annexe B, est édictée pour le Canada et y a force de loi. Elle entre en vigueur conformément à ses dispositions.

2. Les lois adoptées par le Parlement du Royaume-Uni après l'entrée en vigueur de la Loi constitutionnelle de 1980 ne font pas partie du droit positif du Canada.

3. La partie de la version française de la présente loi qui figure à l'annexe A a force de loi au Canada au même titre que la version anglaise correspondante.

4. Titre abrégé de la présente loi: *Loi sur le Canada*.

## ANNEXE B

Loi constitutionnelle de 1980

### Partie I

#### Charte canadienne des droits et libertés

#### Garantie des droits et libertés

1. La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés énoncés ci-après, sous les seules réserves normalement acceptées dans une société libre et démocratique de régime parlementaire.

#### Libertés fondamentales

2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes:

- a) liberté de conscience et de religion;
- b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de presse et des autres grands moyens d'information;
- c) liberté de réunion pacifique et d'association.

#### Droits démocratiques

3. Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales; ce droit ne peut, sans motif valable, faire l'objet d'aucune distinction ou restriction.

4. (1) Le mandat maximal de la Chambre des communes et des assemblées législatives est de cinq ans à compter de la date du rapport des brefs relatifs aux élections générales correspondantes.

(2) Le mandat de la Chambre des communes ou celui d'une assemblée législative peut être prolongé respectivement par le Parlement ou par la législature en question au-delà de cinq ans en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelles ou appréhendées, pourvu que cette prolongation ne fasse pas l'objet d'une opposition exprimée par les voix de plus des tiers des députés de la Chambre des communes ou de l'assemblée législative.

5. Le Parlement et les législatures tiennent une séance au moins une fois tous les douze mois.

#### Liberté de circulation et d'établissement

6. (1) Tout citoyen canadien a le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir.

(2) Tout citoyen canadien et toute personne ayant le statut de

résident permanent au Canada ont le droit:

- a) de se déplacer dans tout le pays et d'établir leur résidence dans toute province;
- b) de gagner leur vie dans toute province.

(3) Les droits mentionnés au paragraphe (2) sont subordonnés:

- a) aux lois et usages d'application générale en vigueur dans une province donnée, s'ils n'établissent entre les personnes aucune distinction fondée principalement sur la province de résidence antérieure ou actuelle;
- b) aux lois prévoyant de justes conditions de résidence en vue de l'obtention des services sociaux publics.

#### Garanties juridiques

7. Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

8. Chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions et les saisies abusives dont les motifs ne sont pas fondés sur la loi et qui ne sont pas effectuées dans les conditions que celle-ci prévoit.

9. Chacun a droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement dont les motifs ne sont pas fondés sur la loi et qui ne sont pas effectués dans les conditions que celle-ci prévoit.

10. Chacun a le droit, en cas d'arrestation ou de détention:

- a) d'être informé dans les meilleurs délais des motifs de son arrestation ou de sa détention;
- b) d'avoir recours sans délai à l'assistance d'un avocat;
- c) de faire contrôler, par *habeas corpus*, la légalité de sa détention et d'obtenir, le cas échéant, sa libération.

11. Tout inculpé a le droit:

- a) d'être informé dans les meilleurs délais de l'infraction précise qu'on lui reproche;
- b) d'être jugé dans un délai raisonnable;
- c) d'être présumé innocent tant qu'il n'est pas déclaré coupable, conformément à la loi, par un tribunal indépendant et impartial à l'issue d'un procès public et équitable;
- d) de ne pas être privé d'une mise en liberté assortie d'un cautionnement raisonnable, sauf pour des motifs fondés sur la loi et dans les conditions que celle-ci prévoit;
- e) de ne pas être déclaré coupable en raison d'une action ou d'une omission qui, au moment où elle est survenue, ne constituait pas une infraction;
- f) de n'être poursuivi ou puni qu'une fois pour une infraction dont il a déjà été définitivement acquitté ou déclaré coupable;
- g) de bénéficier de la peine la moins sévère, lorsque la peine qui sanctionne l'infraction dont il est déclaré coupable est modifiée entre le moment de la perpétration de l'infraction et celui de la sentence.

12. Chacun a droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités.

13. Chacun a droit, s'il est contraint de témoigner, à ce qu'aucun témoignage incriminant qu'il donne ne soit utilisé pour l'incriminer dans d'autres procédures, sauf lors de poursuites pour parjure ou pour témoignages contradictoires.

14. La partie ou le témoin qui, lors de procédures, ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue employée ont droit à l'assistance d'un interprète.

#### Droits à la non-discrimination

15. (1) Tous sont égaux devant la loi et ont droit à la même protection de la loi, indépendamment de toute distinction fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge ou le sexe.

(2) Le présent article n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation des personnes et des groupes défavorisés.

#### Langues officielles du Canada

16. (1) Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; elles ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

(2) La présente charte ne limite pas le pouvoir du Parlement et des législatures d'améliorer le statut du français et de l'anglais ou de l'une de ces langues, ou d'en développer l'usage.

17. Chacun a le droit d'employer la langue officielle de son choix dans les débats et travaux du Parlement.

18. Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux du Parlement sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur.

19. Chacun a le droit d'employer la langue officielle de son

choix dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux établis par le Parlement et dans tous les actes de procédure qui en découlent.

20. Chacun a, au Canada, à titre privé, droit à l'emploi de la langue officielle de son choix pour communiquer avec le siège ou l'administration centrale des institutions du Parlement ou du gouvernement du Canada ou pour en recevoir les services; il a le même droit à l'égard de tout autre bureau de ces institutions situé dans une région du Canada où il est reconnu, conformément aux modalités prévues ou autorisées par le Parlement, qu'une partie importante de la population emploie la langue qu'il a choisie.

21. Les articles 16 à 20 n'ont pas pour effet, en ce qui a trait à la langue française ou anglaise ou à ces deux langues, de porter atteinte aux droits, privilèges ou obligations qui existent ou sont maintenus aux termes d'une autre disposition de la Constitution du Canada.

22. Les articles 16 à 20 n'ont pas pour effet de porter atteinte aux droits et privilèges, antérieurs ou postérieurs à l'entrée en vigueur de la présente charte et découlant de la loi ou de la coutume, des langues autres que le français ou l'anglais.

#### Droits à l'instruction dans la langue de la minorité

23. (1) Les citoyens canadiens dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de leur province de résidence ont le droit de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité dans toute région de la province où le nombre des enfants de ces citoyens justifie la mise sur pied, au moyen de fonds publics, d'installations d'enseignement dans cette langue.

(2) Le citoyen canadien qui change de résidence d'une province à une autre a le droit de faire instruire ses enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue, française ou anglaise, dans laquelle l'un de ses enfants recevait son instruction dans la province, dans toute région de sa nouvelle province de résidence où le nombre d'enfants de citoyens jouissant d'un droit reconnu au présent article justifie la mise sur pied, au moyen de fonds publics, d'installations d'enseignement dans cette langue.

#### Droits et libertés non expressément visés

24. La présente charte ne nie pas l'existence des droits et libertés qu'elle ne garantit pas expressément et qui existent au Canada, notamment les droits et libertés des peuples autochtones du Canada.

#### Dispositions générales

25. La présente charte rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit.

26. A l'exception de l'article 13, les dispositions de la présente charte ne portent pas atteinte aux lois sur l'admissibilité de la preuve en justice, ni aux pouvoirs du Parlement et des législatures de légiférer en cette matière.

27. Dans la présente charte, les dispositions qui visent les provinces, leur législature ou leur assemblée législative visent également le territoire du Yukon, les territoires du Nord-Ouest ou leurs autorités législatives compétentes.

28. La présente charte n'élargit pas les compétences législatives de quelque organisme ou autorité que ce soit.

#### Application de la charte

29. (1) La présente charte s'applique:

- a) au Parlement et au gouvernement du Canada, ainsi qu'à tous les domaines relevant du Parlement, y compris ceux qui concernent le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest;
- b) à la législature et au gouvernement de chaque province, ainsi qu'à tous les domaines relevant de cette législature.

(2) Par dérogation au paragraphe (1), l'article 15 ne s'applique que trois ans après l'entrée en vigueur, exception faite de la partie V, de la présente loi.

#### Titre

30. Titre de la présente partie: *Charte canadienne des droits et libertés*.

#### Partie II

##### Péréquation et inégalités régionales

31. (1) Sous réserve des compétences législatives du Parlement et des législatures et de leur droit de les exercer, le Parlement et les législatures, ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux, s'engagent à:

- a) promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens dans la recherche de leur bien-être;
- b) favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances;

c) fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels.

(2) Le Parlement et le gouvernement du Canada s'engagent à prendre les dispositions propres à mettre les provinces en mesure d'assurer les services publics essentiels visés à l'alinéa (1)c) sans qu'elles aient à imposer un fardeau fiscal excessif.

#### Partie III

##### Conférences constitutionnelles

32. Avant l'entrée en vigueur de la partie V, le premier ministre du Canada convoque au moins une fois par an une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même, sauf si la majorité d'entre eux décide de ne pas la tenir une année donnée.

#### Partie IV

##### Procédure provisoire de modification et règles de remplacement

33. Avant l'entrée en vigueur de la partie V, la Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes et par l'assemblée législative ou le gouvernement de toutes les provinces.

34. Avant l'entrée en vigueur de la partie V, les dispositions de la Constitution du Canada applicables à certaines provinces seulement peuvent être modifiées par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes et par l'assemblée législative ou le gouvernement de chaque province à laquelle la modification s'applique.

35. (1) L'initiative des procédures de modification visées aux articles 33 et 34 appartient au Sénat, à la Chambre des communes, à l'assemblée législative d'une province ou au gouvernement de celle-ci.

(2) La résolution adoptée ou l'autorisation donnée, dans le cadre de la présente partie, peut être révoquée à tout moment avant la date de la proclamation qu'elle autorise.

36. Les articles 33 et 34 ne s'appliquent pas aux cas de modification constitutionnelle pour lesquels une procédure différente est prévue par une autre disposition de la Constitution du Canada. La procédure visée à l'article 33 s'impose toutefois, pour modifier la *Charte canadienne des droits et libertés*, ainsi que les dispositions relatives à la modification de la Constitution, y compris le présent article; cette procédure peut également servir à toute codification ou révision générale de la Constitution.

37. La partie V entre en vigueur à la première des dates suivantes:

- a) avec ou sans modification, à la date fixée par proclamation prise conformément à la procédure visée à l'article 33;
- b) deux ans après l'entrée en vigueur, exception faite de la partie V, de la présente loi.

Il demeure entendu que, si la tenue d'un référendum s'impose conformément au paragraphe 39 (3), la partie V entre en vigueur conformément à l'article 39.

38. (1) Les gouvernements ou assemblées législatives d'au moins huit provinces dont la population confondue représente, selon le recensement général le plus récent à l'époque, au moins quatre-vingts pour cent de la population de toutes les provinces peuvent présenter une proposition commune en vue de remplacer la procédure prévue à l'alinéa 41 (1)b).

(2) Chaque province concernée peut déposer le texte de la proposition visée au paragraphe (1) auprès du directeur général des élections du Canada dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur, exception faite de la partie V, de la présente loi, étant entendu qu'elle peut retirer le texte au cours de cette période.

(3) Dans les cas où, deux ans après l'entrée en vigueur, exception faite de la partie V, de la présente loi, au moins huit provinces remplissant les conditions démographiques visées au paragraphe (1) n'ont pas retiré leur texte, le gouvernement du Canada fait tenir, dans les deux années suivant l'échéance des deux ans, un référendum pour déterminer laquelle des procédures suivantes sera adoptée:

- a) celle qui est prévue à l'alinéa 41 (1)b) ou l'éventuelle procédure de remplacement proposée par le gouvernement du Canada après dépôt de son texte auprès du directeur général des élections au moins quatre-vingt-dix jours avant la date du référendum;
- b) celle qui fait l'objet de la proposition des provinces.

39. Dans les six mois suivant la date du référendum, une proclamation sous le grand sceau du Canada est prise en vue de faire entrer en vigueur la partie V, éventuellement modifiée dans la mesure nécessaire pour incorporer

la proposition approuvée par la majorité des votants et pour intégrer les autres aménagements justifiés qui en découlent.

40. (1) Sous réserve du paragraphe (2), le Parlement peut légiférer pour réglementer la tenue du référendum visé au paragraphe 38 (3).

(2) Tout citoyen canadien a le droit de vote à l'occasion du référendum visé au paragraphe 38 (3). Ce droit ne peut, sans motif valable, faire l'objet d'aucune distinction ou restriction.

#### Partie V

##### Procédure de modification de la constitution du Canada

41. (1) La Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée:

- a) par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes;
- b) par des résolutions des assemblées législatives d'une majorité des provinces; cette majorité doit comprendre:

(i) chaque province dont la population, avant la date de cette proclamation, représentait, selon un recensement général antérieur quelconque, au moins vingt-cinq pour cent de la population du Canada;

(ii) au moins deux des provinces de l'Atlantique dont la population confondue représentait, selon le recensement général le plus récent à l'époque, au moins cinquante pour cent de la population de l'ensemble de ces provinces;

(iii) au moins deux des provinces de l'Ouest dont la population confondue représentait, selon le recensement général le plus récent à l'époque, au moins cinquante pour cent de la population de l'ensemble de ces provinces.

(2) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent article.

«provinces de l'Atlantique» Les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Edouard et de Terre-Neuve.

«provinces de l'Ouest» Les provinces du Manitoba, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

42. (1) La Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par un référendum tenu dans tout le pays conformément au paragraphe (2) et lors duquel la modification a été approuvée:

- a) d'une part, à la majorité des votants;
- b) d'autre part, à la majorité des votants de chacune des provinces dont les résolutions de leurs assemblées législatives suffiraient, avec les résolutions du Sénat et de la Chambre des communes, à autoriser la proclamation mentionnée au paragraphe 41 (1).

(2) L'ordre de tenue d'un référendum mentionné au paragraphe (1) est donné par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par les résolutions du Sénat et de la Chambre des communes.

43. Les dispositions de la Constitution du Canada applicables à certaines provinces seulement peuvent être modifiées par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province à laquelle la modification s'applique.

44. La Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation, dans le cadre du paragraphe 41 (1) ou de l'article 43, sans une résolution du Sénat autorisant la proclamation, lorsque, dans un délai de quatre-vingt-dix jours suivant l'adoption par la Chambre des communes d'une résolution à cet effet, le Sénat n'a pas adopté une telle résolution et si, après l'expiration de ce délai, la Chambre des communes adopte de nouveau la résolution. Dans la computation du délai ne sont pas comptés les jours pendant lesquels le Parlement est prorogé ou dissous.

45. (1) L'initiative des procédures de modification visées au paragraphe 41 (1) et à l'article 43 appartient au Sénat, à la Chambre des communes ou à l'assemblée législative d'une province.

(2) La résolution adoptée dans le cadre de la présente partie peut être révoquée à tout moment avant la date de la proclamation qu'elle autorise.

46. (1) Le Parlement peut, sous réserve du paragraphe (2), légiférer pour réglementer la tenue du référendum visé à l'article 42.

(2) Tout citoyen canadien a le droit de vote lors du référendum visé à l'article 42; ce droit ne peut, sans motif valable, faire l'objet d'aucune distinction ou restriction.

47. Les articles 41, 42 ou 43 ne s'appliquent pas aux cas de modification constitutionnelle pour lesquels une procédure différente est prévue par une autre disposition de la Constitution du Canada. La procédure visée aux articles 41 ou 42 s'impose toutefois pour modifier les dispositions relatives à la modification de la Constitution, y compris le présent article; la procédure visée à l'article 41 peut également servir à toute codification ou révision générale de la Constitution.

48. Sous réserve de l'article 50, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif fédéral, au Sénat et à la Chambre des communes.

49. Sous réserve de l'article 50, la législature de chaque province a compétence exclusive pour modifier la constitution de celle-ci.

50. Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait selon la procédure visée aux articles 41 ou 42:

- a) les fonctions de la Reine, celles du gouverneur général et celles des lieutenants-gouverneurs;
- b) la *Charte canadienne des droits et libertés*;
- c) les engagements énoncés, en matière de péréquation et d'inégalités régionales, à l'article 31;
- d) les pouvoirs du Sénat;
- e) le nombre de sénateurs représentant chaque province au Sénat et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir;
- f) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui de ses sénateurs;
- g) les principes de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévus par la Constitution du Canada.

51. La rubrique 1 de l'article 91 et la rubrique 1 de l'article 92 de la *Loi constitutionnelle de 1867* (antérieurement désignée sous le titre: *Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867*), l'*Acte de l'Amérique du Nord Britannique (no 2)*, 1949, mentionné au no 21 de l'annexe I de la présente loi, et les parties III et IV de la présente loi sont abrogés.

#### Partie VI

##### Dispositions générales

52. (1) La Constitution du Canada comprend:

- a) la *Loi sur le Canada*;
- b) les textes législatifs et les décrets figurant à l'annexe I;
- c) les modifications aux textes législatifs et aux décrets mentionnés aux alinéas a) ou b).

(2) La Constitution du Canada ne peut être modifiée que conformément aux pouvoirs conférés par elle.

53. (1) Les textes législatifs énumérés à la colonne I de l'annexe I sont abrogés ou modifiés dans la mesure indiquée à la colonne II. Sauf abrogation, ils restent en vigueur en tant que lois du Canada sous les titres mentionnés à la colonne III.

(2) Toute loi, sauf la *Loi sur le Canada*, qui fait mention d'une loi figurant à l'annexe I par le titre indiqué à la colonne I est modifiée par substitution à ce titre du titre correspondant mentionné à la colonne II; tout Acte de l'Amérique du Nord Britannique non mentionné à l'annexe I peut être cité sous le titre de *Loi constitutionnelle* suivi de l'indication de l'année de son adoption et éventuellement de son numéro.

54. Le ministre de la Justice du Canada est chargé de rédiger, dans les meilleurs délais, la version française des parties de la Constitution du Canada qui figurent à l'annexe I; toute partie suffisamment importante est, dès qu'elle est prête, déposée pour adoption par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, conformément à la procédure applicable à l'époque à la modification des dispositions constitutionnelles qu'elle contient.

55. Les versions française et anglaise des parties de la Constitution du Canada adoptées dans ces deux langues ont également force de loi. En outre, ont également force de loi, dès l'adoption, dans le cadre de l'article 54, d'une partie de la version française de la Constitution, cette partie et la version anglaise correspondante.

56. Les versions française et anglaise de la présente loi ont également force de loi.

57. Sous réserve de l'article 58, la présente loi entre en vigueur au jour fixé par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada.

58. La partie V entre en vigueur dans les conditions prévues à la partie IV.

59. Titre de la présente annexe: *Loi constitutionnelle de 1980*; titre commun des lois constitutionnelles de 1867 à 1975 (no 2) et de la présente loi: *Lois constitutionnelles de 1867 à 1980*.



# PILON

## VOUS OFFRE DES PRIX LUMINEUX

Du 4 octobre 1980 au 11 octobre 1980 inclusivement

### Choix de dictionnaires

en solde de

**15% à 20%** de RABAIS

#### DICTIONNAIRES

|                                    | PRIX REG. | PRIX PILON         |
|------------------------------------|-----------|--------------------|
| Webster's sans index               | \$12.95   | \$10 <sup>95</sup> |
| Webster's avec index               | \$13.95   | \$11 <sup>95</sup> |
| Harrap's vol. # 1                  | \$47.50   | \$37 <sup>95</sup> |
| Harrap's vol. # 2                  | \$47.50   | \$37 <sup>95</sup> |
| Harrap's vol. # 3                  | \$47.50   | \$37 <sup>95</sup> |
| Harrap's vol. # 4                  | \$47.50   | \$37 <sup>95</sup> |
| Harrap's Shorter                   | \$22.95   | \$19 <sup>95</sup> |
| Micro-Robert                       | \$15.95   | \$13 <sup>55</sup> |
| Petit Robert # 1                   | \$44.95   | \$38 <sup>15</sup> |
| Petit Robert # 2                   | \$54.95   | \$43 <sup>95</sup> |
| Robert & Collins                   | \$22.95   | \$18 <sup>36</sup> |
| Synonymes et antonymes «Dupon»     | \$14.95   | \$12 <sup>70</sup> |
| De poche Larousse                  | \$5.50    | \$4 <sup>40</sup>  |
| De poche franc.-espagnol           | \$5.50    | \$4 <sup>40</sup>  |
| Apollo                             | \$9.65    | \$8 <sup>20</sup>  |
| Jupiter moderne                    | \$23.00   | \$18 <sup>40</sup> |
| Petit Larousse illustré            | \$28.00   | \$21 <sup>95</sup> |
| Petit Larousse couleur             | \$76.50   | \$64 <sup>95</sup> |
| Pluri                              | \$29.95   | \$25 <sup>45</sup> |
| Larousse des débutants             | \$16.80   | \$14 <sup>25</sup> |
| Plus petit Larousse                | \$6.45    | \$5 <sup>45</sup>  |
| Français de poche                  | \$5.95    | \$5 <sup>45</sup>  |
| Synonymes Genouvrier               | \$24.60   | \$19 <sup>68</sup> |
| Difficultés de la langue française | \$24.60   | \$19 <sup>68</sup> |
| Lexis                              | \$45.00   | \$35 <sup>95</sup> |
| Mots croisés                       | \$28.45   | \$22 <sup>75</sup> |
| Synonymes de poche                 | \$9.65    | \$7 <sup>70</sup>  |
| Larousse médical                   | \$64.00   | \$49 <sup>95</sup> |



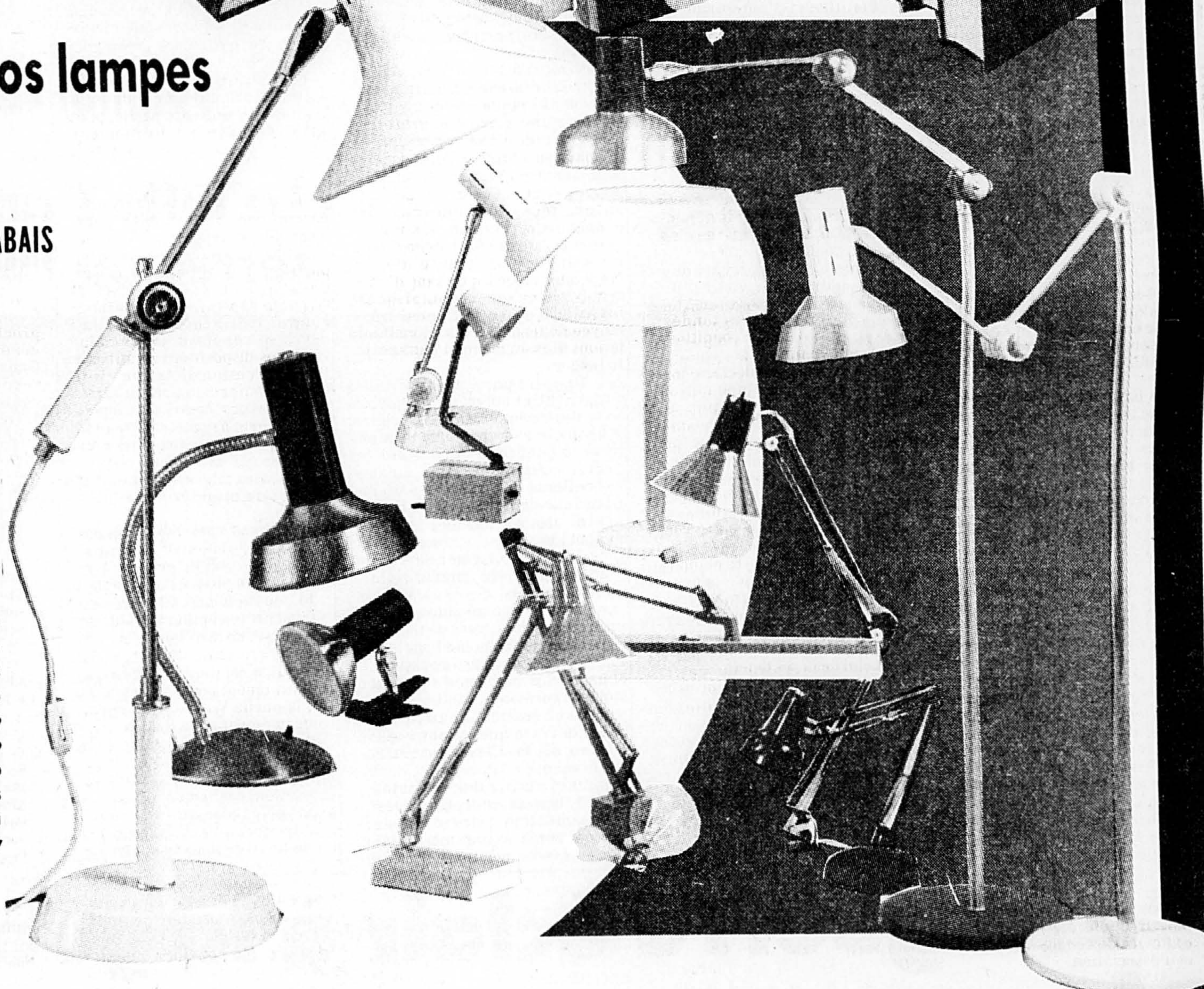
### Toutes nos lampes

réduites de

**15% à 35%** de RABAIS

#### LAMPES

|                                        | PRIX REG. | PRIX PILON         |
|----------------------------------------|-----------|--------------------|
| # 94-308C                              | \$23.95   | \$15 <sup>95</sup> |
| Dal - 1                                | \$58.50   | \$44 <sup>75</sup> |
| Dal - 5                                | \$57.00   | \$43 <sup>55</sup> |
| S - 26                                 | \$40.26   | \$28 <sup>18</sup> |
| S - 27                                 | \$26.73   | \$20 <sup>05</sup> |
| Lampe collègue                         | \$46.95   | \$31 <sup>95</sup> |
| # 94-151                               | \$34.95   | \$22 <sup>72</sup> |
| # 1067                                 | \$27.34   | \$20 <sup>51</sup> |
| Lampe clampette # 9109                 | \$27.50   | \$17 <sup>88</sup> |
| Lampe collègue - tube et base en métal | \$59.95   | \$46 <sup>65</sup> |
| # 1061F                                | \$51.65   | \$37 <sup>35</sup> |
| Aristocrat # D.F.L.                    | \$65.00   | \$45 <sup>50</sup> |
| # NFL-1A                               | \$86.00   | \$60 <sup>20</sup> |
| Activist II                            | \$26.50   | \$19 <sup>88</sup> |
| T-9                                    | \$29.00   | \$20 <sup>30</sup> |
| # 94-014                               | \$19.98   | \$11 <sup>99</sup> |
| # 94-064                               | \$19.98   | \$11 <sup>99</sup> |
| Lil - 6                                | \$42.00   | \$29 <sup>40</sup> |
| Dal - 3                                | \$67.50   | \$47 <sup>25</sup> |
| # 94-310                               | \$15.55   | \$10 <sup>11</sup> |
| # 5-40                                 | \$21.95   | \$15 <sup>37</sup> |



## PARKER

Sous le signe de la distinction —

un nom qui a ses lettres. Stylos «Parker»

en vente à

**25%** de rabais.

# PILON inc.

## FOURNITURES DE BUREAU

9 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

MONTRÉAL  
765, BEAUBIEN  
800, MT-ROYAL  
8559, ST-LAURENT

273-9501  
524-3081  
381-6261

851, DÉCARIE  
280, ST-JACQUES  
9034, ST-MICHEL  
COMPLEXE DESJARDINS

748-7961  
842-4171  
382-1084  
285-6311

PLACE VILLE-MARIE  
ST-JÉRÔME  
316, ST-GEORGES

861-9497  
436-4430

#### STYLOS «PARKER»

|                                         | PRIX REG. | PRIX PILON        |
|-----------------------------------------|-----------|-------------------|
| A bille «Jotter» # 31251 pour base      | \$4.98    | \$3 <sup>74</sup> |
| A bille «Jotter» # 31331                | \$4.98    | \$3 <sup>74</sup> |
| A bille «Jotter» # 33251 pour base      | \$3.98    | \$2 <sup>99</sup> |
| Stylo à mine # 37831 «Cartridge Pencil» | \$4.98    | \$3 <sup>74</sup> |
| A bille rechargeable # 45921 - assortis | \$5.98    | \$4 <sup>49</sup> |
| Avec courroie # 46801                   | \$5.98    | \$4 <sup>49</sup> |





# Attentat antijuif à Paris

4 MORTS,  
12 BLESSÉS

d'après AFP, Reuter, PA

Le premier bilan officiel du pire attentat antisémite commis en France depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale s'élève à au moins quatre morts et douze blessés, dont l'un se trouve dans le coma. Parmi les personnes décédées lors de l'attentat contre la synagogue du 16ème arrondissement à Paris, se trouve une adolescente de 14 ans. L'attentat a été revendiqué dans une communication téléphonique anonyme par les «Faisceaux Nationalistes Européens» (FNE), organisation d'extrême-droite.

Cinq attentats commis vendredi et samedi derniers à Paris avaient déjà été revendiqués par des interlocuteurs anonymes se réclamant des FNE. Lors de ces récents attentats visant des institutions juives (école, crèche, synagogues et le mémorial du martyr juif inconnu), on n'avait déploré aucune victime.

Mais, hier soir, au moment où le grand rabbin Williams, d'origine britannique, lisait la prière des morts, une voiture piégée a explosé devant la synagogue du 16ème arrondissement de Paris, située rue Copernic. Selon de premières informations, il est vraisemblable que les victimes de cet attentat soient non pas des juifs, mais des passants. D'après Jean-Pierre Bloch, président de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), l'explosion a été prématurée, ce qui a évité un véritable carnage.

car l'office religieux, assisté par plus de 300 personnes, devait se terminer une demi-heure après l'explosion.

La violence de la déflagration a été telle que les cinq immeubles les plus proches ont toutes leurs fenêtres détruites et que de nombreuses voitures ont été ou carbonisées ou renversées. L'explosion a eu des effets jusqu'à 150 mètres de la synagogue.

Dès l'annonce de l'attentat, le premier ministre, M. Raymond Barre, a décidé d'écourter la visite qu'il effectuait à Lyon et de regagner Paris. Le président Giscard d'Estaing, «après avoir exprimé sa très profonde émotion et son indignation», a demandé «une action exemplaire de la police». Pour sa part, le ministre de l'Intérieur, M. Bonnet, a déclaré qu'il demandait à sa police de mettre le plus vite hors d'état de nuire les coupables «afin d'éviter l'escalade». D'ailleurs, l'enquête policière est dirigée personnellement par le directeur de la Police judiciaire parisienne, M. Guyot.

Dans la communauté juive, c'est la colère. Parmi les centaines de jeunes juifs accourus immédiatement sur place, on parle un langage précis: celui, séculaire, de la loi du talion. Si, sur place, le rabbin Williams fait part de son émotion: «Français, ce qui vient de se passer est honteux pour la France», le grand rabbin Jacob Kaplan a demandé à la communauté juive française de «garder son calme».

Cet attentat, survenant après celui de Munich, confirme qu'une vague de terrorisme d'extrême-droite est en train de balayer l'Europe.



Plusieurs voitures ont été démolies et carbonisées par l'explosion d'une puissante bombe devant une synagogue parisienne.

téléphoto PA

## Pologne: succès de la grève d'avertissement

■ VARSOVIE (d'après AFP)

Les ouvriers polonais ont effectué hier une démonstration de force sans précédent dans un pays communiste en répondant massivement au mot d'ordre de grève d'avertissement d'une heure lancé par le syndicat indépendant «Solidarité» de Gdansk. La grève a en effet été largement suivie dans toute la Pologne, sans provoquer aucun incident.

Elle avait été organisée, à la veille de la réunion du plenum du comité central, pour protester contre le retard des autorités à appliquer l'ensemble des accords conclus, fin août et début septembre, avec les comités de grèves de Gdansk, Szczecin et Jastrzebie. Les doléances des fondateurs portent notamment sur les augmentations de salaires et sur leurs difficultés d'accès aux organes de presse. Les hausses de salaires auraient dû, selon l'accord de Gdansk, être accordées à tous les travailleurs polonais en date du 30 septembre.

Dans les ports de la Baltique qui avaient été en août à la pointe des revendications ouvrières, la grève a été pratiquement suivie à cent pour cent. Dans les autres régions du pays, un nombre limité d'entreprises, et à l'intérieur de chacune d'elles, un seul atelier, avaient été désignés pour cesser effectivement le travail, de façon à limiter au maximum les perturbations économiques.

A Varsovie, les autobus et les taxis se sont arrêtés pendant une heure et, dans la banlieue industrielle, les ouvriers ont sorti des pancartes réclamant le «respect des accords».

Les organisateurs de la grève ont déclaré que le mouvement avait dépassé leurs espérances. Au chantier Lénine de Gdansk, le chef de file des syndiqués, Lech Walesa, a déclaré: «Notre organisation a passé son examen. Nous avons montré que nous savons commencer et finir

une grève... Revenons maintenant au travail et rattrapons ce qui a été perdu. Nous avons montré que nous existons et que nous ne nous laissons pas faire.»

Un peu plus tard, M. Walesa a indiqué qu'il était prêt à reprendre les pourparlers avec le gouvernement, notamment avec le vice-premier ministre Jagielski. «Avec ces gens-là, il y a encore des possibilités de s'entendre», a-t-il dit. Une nouvelle rencontre avec M. Jagielski pourrait avoir lieu dans le courant de la semaine prochaine, pense-t-on dans l'entourage de M. Walesa.

La discipline des ouvriers a été soulignée par la radio nationale, qui a consacré la plus grande partie de son bulletin d'informations de la mi-journée à la grève. La radio officielle a souligné que la grève se traduirait par une perte économique pour le pays, mais a évité de prendre à partie les grévistes. Les correspondants de province ont fait état d'interruptions de travail dans pratiquement toutes les régions du pays, soulignant toutefois que les services essentiels avaient été maintenus.

## La lutte s'annonce serrée au Portugal

■ LISBONNE, (d'après AFP)

Les Portugais vont aux urnes dimanche pour élire une assemblée législative de 250 députés. Le scrutin, le quatrième depuis la «révolution des œillets», promet d'être le plus serré depuis que de jeunes capitaines ont mis fin en avril 1974 à l'une des plus anciennes dictatures d'Europe.

La campagne électorale a pris fin à minuit hier soir. Toute propagande électorale est désormais interdite et les journaux d'aujourd'hui ne peuvent même pas rendre compte des dernières assemblées politiques de la veille.

Les deux principales formations qui s'affrontent dans ce scrutin de liste sont l'Alliance démocratique, au pouvoir depuis décembre 1979, dirigée par M. Francisco Sa Carneiro, et le Front républicain et socialiste, dirigé par M. Mario Soares, chef du parti socialiste.

L'Alliance démocratique, qui détenait 128 députés dans le der-

nier parlement, est formée du Parti social-démocrate de M. Sa Carneiro, du Centre démocratique et social et du Parti populaire monarchique. Le Front républicain et socialiste, qui détenait 74 députés, est formé du Parti socialiste, de l'Association social-démocrate indépendante et de l'Union de la gauche démocrate et socialiste.

Au troisième rang des 10 autres listes vient l'Alliance Peuple Uni, 47 députés, formée du parti communiste de M. Alvaro Cunhal et du Mouvement démocratique portugais.

La campagne a tourné autour de la défense de la démocratie et des «conquêtes d'avril». Elle a été en général calme, à l'exception d'incidents mineurs.

Le scrutin de dimanche sera suivi en décembre prochain d'une élection présidentielle dans laquelle le président Antonio Ramalho Eanes, appuyé par les socialistes, sera opposé au général Antonio Soares Carneiro, soutenu par l'Alliance démocratique.

## DÉPÊCHES

**LA JUNTE** militaire argentine a désigné hier le général Roberto Viola, ancien commandant en chef de l'armée, pour succéder au président Jorge Rafael Videla. Agé de 56 ans, le général Viola entrera en fonction le 29 mars 1981 pour une durée de trois ans. La désignation du successeur de Videla, qui devait être faite lundi dernier, a été retardée en raison de laborieuses tractations au sein de la junte. Celle-ci est au pouvoir depuis 1976, alors qu'un coup d'Etat militaire a renversé le gouvernement d'Isabel Peron.

**SIMON MALLEY**, directeur de la revue «Afrique-Asie», publiée à Paris et consacrée au Tiers monde, a été expulsé de France et a quitté hier le territoire français pour les Etats-Unis. D'origine égyptienne, M. Malley séjourne en France depuis 11 ans et bénéficiait de permis de séjour renouvelables tous les trois mois. En juin dernier, ses titres de séjour et de travail lui avaient été retirés et il avait été «invité» à quitter la France, mais il avait décidé de ne pas obtempérer à l'invitation. Le ministre de l'Intérieur lui reproche d'avoir «manqué au devoir de réserve qui s'impose à tout étranger». Selon Le Monde, Paris aurait cédé aux «pressions» de divers chefs d'Etat africains.

**LA FUSILLADE** qui a opposé pendant quatre heures, hier, un groupe de guérilleros non identifiés avec les troupes de l'armée et de la Garde nationale, aux abords de l'Institut national général Francisco Menéndez, au nord-est de la capitale, a fait au moins quatorze morts et de nombreux blessés. L'échange de coups de feu a eu lieu à la suite d'une fouille effectuée par les forces de sécurité dans le centre enseignant. L'affrontement a bloqué la circulation et semé la panique parmi la population.

**TOUT INDIQUE** que la coalition des sociaux-démocrates et des libéraux dirigée par le chancelier Helmut Schmidt sera reportée au pouvoir dans les élections législatives de dimanche en République fédérale allemande. Les derniers sondages favorisent nettement la coalition contre les chrétiens-démocrates de M. Franz Josef Strauss, dans l'opposition depuis 1969. La campagne électorale a été axée sur les personnalités en présence plutôt que sur les programmes.

**L'OPPOSITION**, en Haïti, par la voix de M. Sylvio Claude, chef du Parti démocrate-chrétien haïtien, a dénoncé, hier, dans un communiqué, les «persécutions» dont sont victimes certains de ses membres de la part de militaires duvaliéristes cantonnés dans la banlieue sud de Port-au-Prince. M. Sylvio Claude souhaite néanmoins la poursuite du dialogue «constructif» entre le Parti et le ministère de l'Intérieur et de la Défense nationale, tout en soulignant que M. Jean-Claude Duvalier «perd le contrôle de ses subalternes».

**ENDOSSANT** la requête syrienne pour l'expulsion d'Israël de l'assemblée générale de l'ONU, le ministre des Affaires étrangères d'Arabie Saoudite a préconisé une lutte totale de «centaines de millions» de chrétiens et de musulmans pour «libérer Jérusalem de l'emprise du sionisme raciste». Le prince Saud Al Faycal a invoqué le fait qu'Israël a ignoré les deux résolutions du Conseil de sécurité déclarant nulle et invalide la décision de faire de Jérusalem sa capitale.

## Iran-Irak: guerre des communiqués

d'après AFP, Reuter, UPI, PA

Tandis que, sur le plan diplomatique, les autorités iraniennes mettaient en cause certains pays arabes, accusant ainsi «Bahrein, le Koweït, les Emirats Arabes Unis, la Jordanie, l'Egypte et l'Arabie Saoudite d'accorder une aide militaire, économique et logistique à l'Irak», Téhéran et Bagdad se sont livrés, hier, à une véritable guerre de communiqués.

Notamment à propos de la ville irannienne de Khorramchar, sur le Chattel-Arab. Ainsi Bagdad a affirmé que ses forces ont pris le contrôle de la ville, atteignant de ce fait les objectifs qu'elles s'étaient fixés le long d'un front de 480 kilomètres. «Il n'y a plus trace d'un seul soldat iranien à Khorramchar», a précisé Radio-Bagdad. «La ville est sous un ferme contrôle irakien».

Radio-Bagdad a qualifié d'«hallucinations les affirmations iraniennes selon lesquelles l'armée irannienne serait en train d'écraser les forces irakiennes dans cette ville. «Les quelques soi-disant Gardiens de la Révolution qui se trouvent encore à Khor-

ramchar sont pourchassés et débusqués».

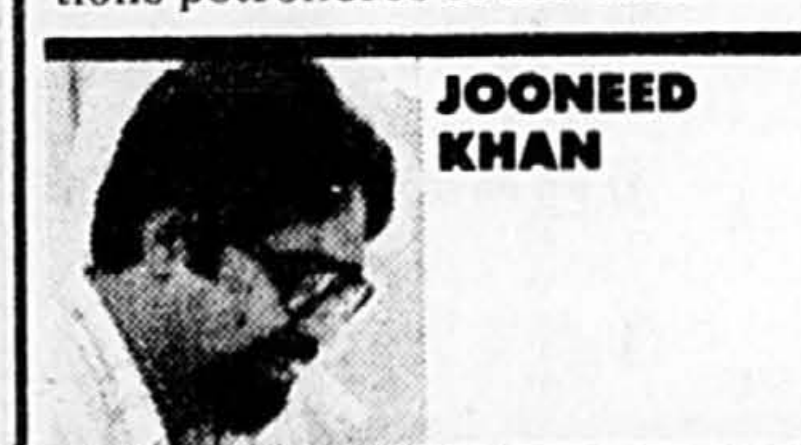
Par contre, l'agence officielle irannienne PARS a affirmé que les soldats irakiens s'étaient retirés de la ville après avoir abandonné chars et matériels militaires bien que «le bâtiment des douanes et d'autres quartiers de la ville mis à feu par les Irakiens brûlaient». De plus, selon Téhéran, la ville frontalière de Maman a été reprise, ce que Bagdad dément. Par ailleurs, Radio-Téhéran a appelé les Kurdes à se révolter, répliquant ainsi à l'appel à la révolte lancé aux «frères» arabes du Khouzistan par les Irakiens.

Par ailleurs, à Téhéran, lors des prières du vendredi, de véritables accusations assorties de menaces ont été lancées par les ayatollahs contre un certain nombre de pays arabes. A Tokyo, les autorités japonaises ont catégoriquement démenties les accusations irakiennes selon lesquelles le Japon avait livré des armes à l'Irak. Au Caire, le président Sadate a offert à Washington de défendre l'Arabie Saoudite à partir du territoire égyptien.

# De la guerre éclair à la guerre d'usure

La guerre surprise déclenchée par l'Irak contre l'Iran approche de sa 3e semaine, et jusqu'ici rien n'indique une fin prochaine des hostilités.

C'est dire que la surprise première n'a pas tardé à s'épuiser sur les sables chauds du Khouzistan (Arabistan, pour Bagdad), au milieu des carcasses de chars, des épaves de Migs et de Phantoms, des débris d'installations pétrolières et des cadavres.



JOONEED KHAN

A la «guerre-éclair» voulue par Bagdad, qui propose maintenant une «trêve-éclair» voire un «cessez-le-feu unilatéral», Téhéran, agressive, a décidé d'opposer la résistance prolongée, refusant toute discussion «tant que l'Irak violera notre souveraineté».

Pour beaucoup d'observateurs, il incombe maintenant aux forces irakiennes de «tenir» les positions avancées qu'elles occupent en territoire iranien et, à moins d'une victoire rapide, Bagdad perdra toute crédibilité en tant que champion de la cause arabe.

Saddam Hussein y laissera peut-être sa tête, ajoutent-ils.

Les raisons et, surtout, les intérêts précis qui ont poussé le président irakien «aux ambitions planétaires» à se lancer ainsi à l'assaut de l'Iran des ayatollahs restent aussi obscurs qu'au début des hostilités.

Et compte tenu de l'étroite rivalité entre les deux superpuissances dans cette région stratégique, tout est encore possible, y compris le pire, malgré les protestations de neutralité de part et d'autre.

Mais s'il est encore trop tôt pour tirer le bilan du conflit, deux semaines de destruction mutuelle (estimée à plus de 20 milliards par le journal libanais An-Nahar) permettent de dégager une série de constations susceptibles d'éclairer les dessous de cette guerre aussi étrange qu'inattendue.

### «Le 3e larron»

Comme l'affirmait mardi le président soviétique Léonide Brejnev à son homologue indien Sanjiva Reddy, au Kremlin, «ni l'Irak ni l'Iran ne gagneront quoi que ce soit du sang versé et du torpillage de leurs économies respectives, mais c'est le 3e larron, à qui les intérêts des peuples de cette région sont étrangers, qui en profitera».

Outre la conclusion évidente

que déjà, la demande sur les produits de l'ensemble des pays industrialisés, armements et installations économiques (y compris de l'Union soviétique et des pays de l'Est) augmentera de plus de 20 milliards, cette guerre profite d'abord à l'Alliance de Camp David (Etats-Unis, Israël et Egypte).

Deux adversaires clés des Accords de Camp David, en l'occurrence l'Irak et l'Iran, se sont en effet mis mutuellement hors de combat, enlevant du même coup toute menace de guerre réelle du «Front de la fermeté» contre Israël pour au moins quatre ou cinq ans.

La présomption de voir la main de Washington derrière l'offensive irakienne se renforce quand on y ajoute l'amorce de normalisation depuis la chute du chah entre Bagdad et Washington (qui sont sans relations diplomatiques depuis la Guerre israélo-arabe de 1967); la présence d'une forte section d'intérêts américains de 14 diplomates à Bagdad; les échanges commerciaux de plus de \$1 milliard entre les deux pays en 1979; le rêve de l'Irak de remplacer l'Iran comme «gendarme du Golfe»; et le rêve avoué d'un très grand nombre d'Américains, surtout en cette période préélectorale, de taper sur les ayatollahs qui défient depuis

plus d'un an la toute-puissance des Etats-Unis.

Du coup, le «point chaud» du Moyen-Orient s'est déplacé de la Méditerranée orientale vers le Golfe. Israël et l'Egypte soulignent d'une même voix la menace de «l'hégémonie irakienne». Bagdad parle de «libérer les territoires arabes occupés par l'Iran». Washington, et Moscou, évoquent la nécessité de navigation dans le détroit d'Ormuz.

Yasser Arafat, le grand oublié, invite les organisations palestiniennes à la «neutralité totale» entre l'Irak et l'Iran.

### L'URSS désintéressée?

Mais l'URSS est-elle aussi désintéressée que le prétend Brejnev? L'affaiblissement du «Front anti-Camp David» est certes un autre revers pour Moscou, mais pourquoi Brejnev, lié à l'Irak par un «Traité d'amitié et de coopération» et dont l'armée occupe le massif afghan surplombant le Bélouchistan iranien et pakistanais, a-t-il attendu neuf jours avant d'inviter les deux belligérants à «négocier dès aujourd'hui»?

La Révolution iranienne n'a pas dérangé que les Américains. Elle fait peur à beaucoup de régimes islamiques, arabes notamment, du voisinage. Et elle hante aussi les Républiques soviétiques d'Asie centrale.

Aussi, le Kremlin a dû être tout aussi enchanté que la Maison-Blanche de voir Saddam Hussein infliger «une leçon» à l'Iran islamique qui refuse le fait accompli en Afghanistan et qui représente «un mauvais exemple» aux frontières de l'Asie soviétique.

Il est pour le moins suspect que Brejnev, occupé certes en Afghanistan, au Cambodge et en Pologne, ait attendu l'essoufflement de la poussée irakienne et le redressement surprise de la résistance iranienne avant de lancer son appel aux «deux pays voisins et amis de l'URSS».

La conquête du Khouzistan par l'Irak, à l'ouest, aurait-elle amené par contre les troupes soviétiques en Afghanistan à concrétiser leur poussée vers le Bélouchistan, sur le front est iranien?

### Spectre exorcisé?

Autre surprise du conflit, jusqu'ici en tous cas, c'est qu'il a démontré qu'une guerre limitée est possible dans cette poudrière qu'est le Golfe, exorcisant en quelque sorte le spectre de cette 3e Guerre mondiale qui, selon certains, éclaterait à la moindre étincelle entre Chât al-Arab et le détroit d'Ormuz. Le pre-

mier est à feu et à sang mais le second reste ouvert aux pétroliers.

Mais pour combien de temps? Un homme seul, celui qui a tout commencé, Saddam Hussein, détient la réponse.

Son blitz s'est enrayé avant d'avoir atteint les villes de Dez-foul, Ahwaz, Khorramchar et Abadan. Les Iraniens auraient même commencé à refouler les Irakiens, dont le «cessez-le-feu unilatéral» promis pour le 5 au 8 octobre paraît vain et dérisoire.

Ses visées minimales se limitent à une rectification des frontières dans le Chât al-Arab Mais au-delà, il se veut, si possible, le nouveau Saladin, le tombeur de Khomeiny, le gendarme du Golfe «arabe» et le symbole du non-alignement qui se réunira à Bagdad en 1982.

Il est maintenant clair que si Saddam Hussein a choisi le moment idéal pour attaquer l'Iran (au non-alignement irrécusable, soit dit en passant), il a par contre dangereusement sous-estimé la ténacité de l'adversaire, isolé mais combatif.

Que fera maintenant Saddam Hussein face à la guerre d'usure que lui oppose l'Iran? Une nouvelle «fuite en avant» de sa part pourrait, cette fois, coûter cher au monde entier.



# Connaissez-vous Flair?

(Suivez-le à la page D-6)

## Lamarre accorde un parc aux citoyens du secteur Clark-Prince-Arthur

■ Le président du Comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, s'est dit enclin à renoncer à la construction d'habitations sur un terrain actuellement vacant à l'angle des rues Clark et Prince-Arthur, dans le centre-ville de Montréal.

On sait qu'environ 500 résidents du secteur avaient adressé

la semaine dernière à l'hôtel de ville une pétition réclamant la création d'un espace vert sur ce terrain de 7,000 pieds carrés anciennement occupé par la Voirie municipale.

«La demande de ce regroupement de citoyens me paraît juste», a indiqué M. Lamarre, en précisant que son programme de construction domiciliaire ne tenait aucunement de la provocation.

Par contre, le chef de l'exécutif n'a pas l'intention d'appuyer la demande d'un groupe de citoyens voulant un parc au lieu de construction domiciliaire sur le

terrain des Sulpiciens, à l'angle des rues Sherbrooke et Atwater.

Il s'agit là d'un terrain en pente abrupte, très escarpé, ne convenant nullement à la création d'un parc, a souligné M. Lamarre. Le projet de construction domiciliaire sur cet emplacement, ne relève pas toutefois de l'administration municipale.

Quant au projet mené par la Ville dans le parc-école Louis-Riel, dans le Nouveau-Rosemont, contesté par plus de 7,000 signataires d'une pétition, M. Lamarre va de l'avant avec le projet annoncé.

## PIANOS-ORGUES

# 25%

D'ESCOMPTE SUR TOUS LES MODÈLES

## VENTE DU FABRICANT KIMBALL

Valable jusqu'au 18 octobre 1980

DISPONIBLE CHEZ

RIVE SUD  
CENTRE DE MUSIQUE TEC  
821, boul. Taschereau, Greenfield Park  
672-7310

MONTRÉAL  
CENTRE D'ORGUES ET DE PIANOS DE MONTRÉAL  
1241, rue Amherst  
527-3629

## AVIS AUX RETRAITÉS DE LA STANDARD LIFE

À cause de la situation des postes, les chèques de rentes du 1er octobre 1980 sont disponibles à l'agence de Montréal de La Compagnie d'Assurance Standard Life au 1550 ouest, boul. de Maisonneuve, Suite 1150 (station de Métro Guy). Veuillez nous appeler au 932-0151 afin de prendre des dispositions pour obtenir votre chèque. Ayez votre code postal à la main, il vous sera demandé.

Tous les cognacs ne sont pas nés égaux.

# AKAI présente L'ÉVÉNEMENT COMMERCIAL DE L'ANNÉE DU 1 AU 4 OCTOBRE 1980

## Système Pro 501 d'Akai

46 WATTS RMS TOTAL

SAUCIER DE BON PRIX

\$659<sup>95</sup>

### Mettant en vedette:

Table tournante semi-automatique AP-820C(S)

— Entraînement à courroie latérale

— Complet avec cartouche

— Arrêt et retour du bras de lecture automatique

Amplificateur stéréo intégré AM-501

Mettant en vedette

Indicateurs de niveau des visuels

— Un robuste 20 watts RMS par canal

— Une forme amicale, une apparence fantastique

Synthesiseur stéréo AM-7M

AT-820(S) Mettant en vedette

— Dispositif d'auto-stop

— Circuits PLL IC

— Indicateur LED de force du signal

AKAI

c'est toute une musique!

### EN OPTION

Magnétophone stéréo à cassette

CS-M01 Mettant en vedette

— Système de RB Dolby

— Sélecteur de ruban

— Dispositif d'avancement automatique

— Ensemble d'étagères audio BM-H51

— Complet avec trois paires de poignées

— Facultatif

## Le GXF-80 Cassette Stéréo

Tout ce que vous exigez d'un magnétophone à cassette stéréo adaptable pour ruban métallique.

Mettant en vedette: 3 Têtes Super GX — Réponse de fréquence: 25-21 000 Hz · 3 dB

— Rapport signal/bruit de 62 dB — Avancement automatique rembobinage à mémoire

— Double système Dolby — Boutons de contrôle à touche hyper-sensible et circuits logiques IC

— Adaptable pour ruban métallique

— Fini argenté ou noir studio

SAUCIER DE BON PRIX

\$659<sup>95</sup>

## Le GXF-90 Cassette Stéréo

Faites connaissance avec la Rolls-Royce des magnétophones à cassette stéréo d'Akai: Mettant en vedette: Système RB

Dolby Filtre MPX — 3 têtes Super GX — Indicateurs

FL — Exploite à la perfection le ruban métallique

— Réponse de fréquence: 25-21 000 Hz · 3 dB

— Rapport signal/bruit de 62 dB — Boutons de contrôle à circuits logiques IC — Reproduction à répétition Rembobinage à mémoire

— Fini argenté ou noir studio

SAUCIER DE BON PRIX

\$799<sup>95</sup>

PROFITEZ DES AVANTAGES QUE J.M. SAUCIER LTÉE VOUS OFFRE

VISA

Master Charge

— CREDIT OFFERT —

— CREDIT ACCÉPTÉ —

— OU POSSIBILITÉ DE CREDIT —



### Table tournante

AKAI, modèle AP-307

— Direct drive

— Au Quartz

— Complètement automatique

— Stroboscope

— Cartouche magnétique AT-13 d'une valeur de \$59.95

SAUCIER DE BON PRIX

\$199<sup>95</sup>



### Table tournante

AKAI, modèle APB-20

Incluant cartouche magnétique AT-13 d'une valeur de \$59.95

SAUCIER DE BON PRIX

\$139<sup>95</sup>

## ENSEMBLE STÉRÉO COMPRENANT:



Amplificateur stéréo AKAI modèle AM-2450 de 100 watts RMS total

100 WATTS RMS TOTAL

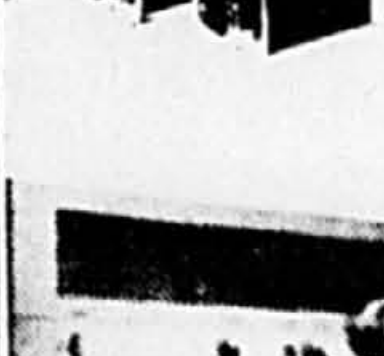


Table tournante AKAI, modèle APB-20 manuelle, avec cartouche magnétique AT-13 d'une valeur de \$59.95

2 haut-parleurs à 3 voies, modèle 1500B de 120 watts RMS total

SAUCIER DE BON PRIX

\$599<sup>95</sup>

Prix de détail sugg.: \$1,059.95



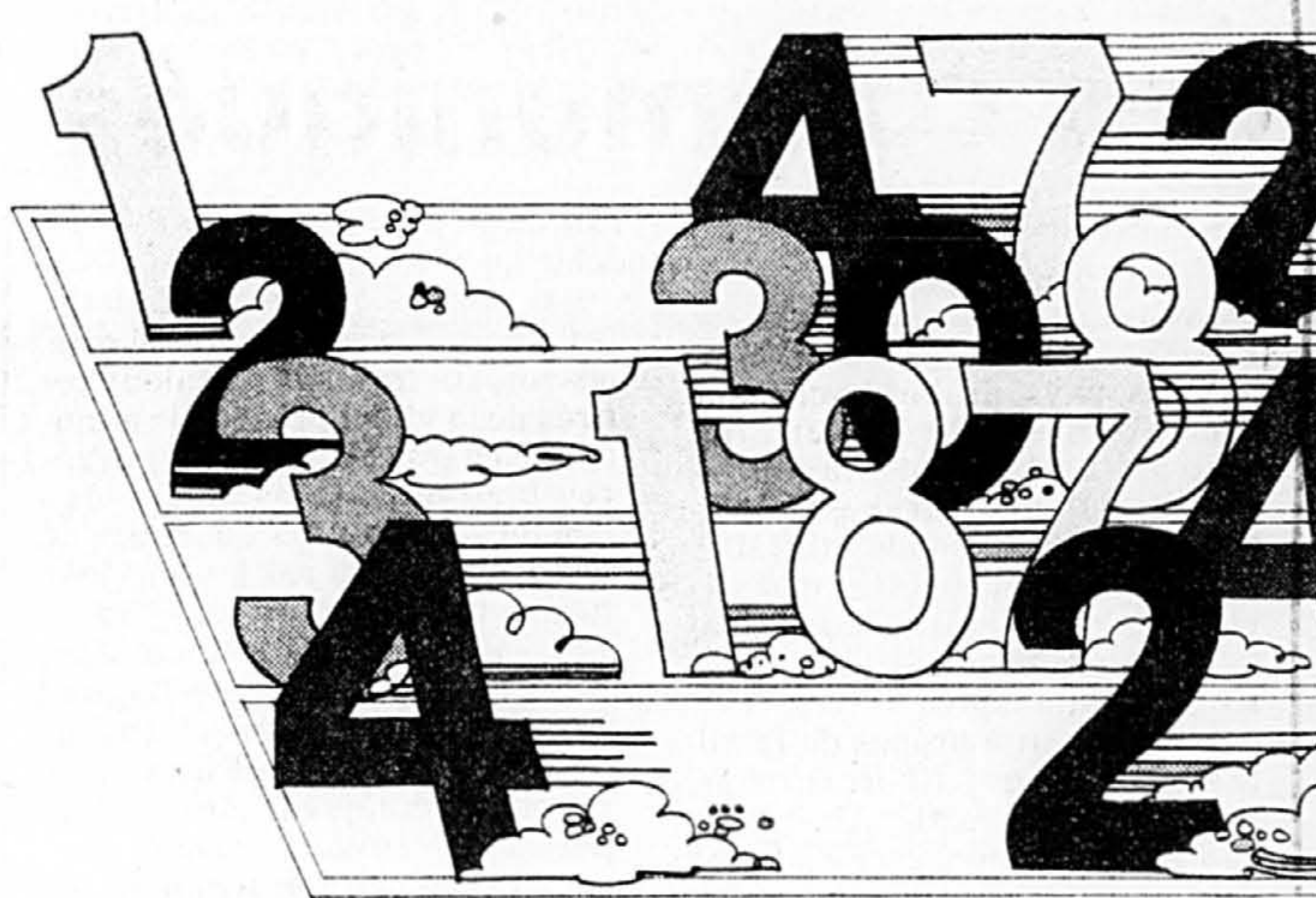
J.M. SAUCIER ÉLECTRONIQUE LTÉE

10,090 ST-LAURENT (Entre Fleury et Sauvé)

389-3541 • 389-3542

AKAI AKAI AKAI AKAI AKAI AKAI AKAI AKAI AKAI AKAI

## SÉLECTIONNEZ VOS 4 CHIFFRES Entrez dans la course



Le nouveau jeu hebdomadaire Loto-Sélect, c'est facile et amusant, et ça peut vous rapporter des lots intéressants.

### Choisissez 4 chiffres entre 0 et 9

Vous pouvez faire jusqu'à cinq mises différentes (une par tableau) sur une même fiche.

### Choisissez le montant de votre mise

Loto-Sélect vous offre de miser des montants à partir de 50c.

### Misez dans l'ordre ou dans n'importe quel ordre

Vous pouvez parier que vos 4 chiffres sortiront dans l'ordre ou dans n'importe quel ordre, ou les deux à la fois.

### Choisissez le nombre de tirages

Vous pouvez participer à un ou à plusieurs tirages sur la même fiche de sélection.

### Des lots intéressants

À Loto-Sélect, le montant que vous pouvez gagner dépend de votre mise et du nombre de gagnants. Avec une mise de 50c dans l'ordre, le gain moyen est de 2 250\$.

### Entrez dans la course

Après avoir rempli la fiche de sélection, remettez-la au détaillant qui l'enregistrera électroniquement, puis vous remettra un billet officiel.

Tirages télévisés tous les mercredis soir.

# LOTO-SÉLECT

FAITES COURIR VOTRE CHANCE





# NOTRE COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE LAÏQUE

vous invite, hommes et femmes célibataires sérieux, veufs et veuves, et anciens religieux, à servir le Seigneur dans votre genre de vie présente ou profession, par le moyen de vœux de religion privés. Pas de limite d'âge.

Pour plus d'information écrivez à:

L'ASSOCIATION DE MARIE IMMACULÉE  
8804, Arlington Expressway  
Jacksonville, Florida 32211

# L'hôpital Saint-Julien à l'honneur

C'est l'hôpital psychiatrique Saint-Julien, de Saint-Ferdinand, dans le comté de Frontenac, qui s'est mérité le prix d'excellence Persillier-Lachapelle

pour l'amélioration apportée à la qualité

**HUGUETTE ROBERGE**

de vie de ses pensionnaires.

Ce prix, décerné

pour la première fois cette année et assorti d'une bourse de \$20,000 que l'établissement pourra utiliser à sa guise, veut rendre hommage au Dr Emmanuel Persil-

lier-Lachapelle (1845-1918), un des fondateurs de l'hôpital Notre-Dame de Montréal. C'est d'ailleurs à ce centre hospitalier que le ministre des Affaires sociales De-

nis Lazure a fait connaître hier l'établissement gagnant.

Le jury pour l'attribution de ce prix spécial, était composé de Mmes Madeleine Blanchet (Conseil des Affaires sociales et de la famille) Laurette Robillard (Office des handicapés) et Jeanne d'Arc Vaillant (Conseil du Statut de la femme), de MM. Claude Brunet (Comité provincial des malades), Claude

Paradis (professeur, Université Laval) et Patrice Tardif (Fédération de l'Age d'Or).

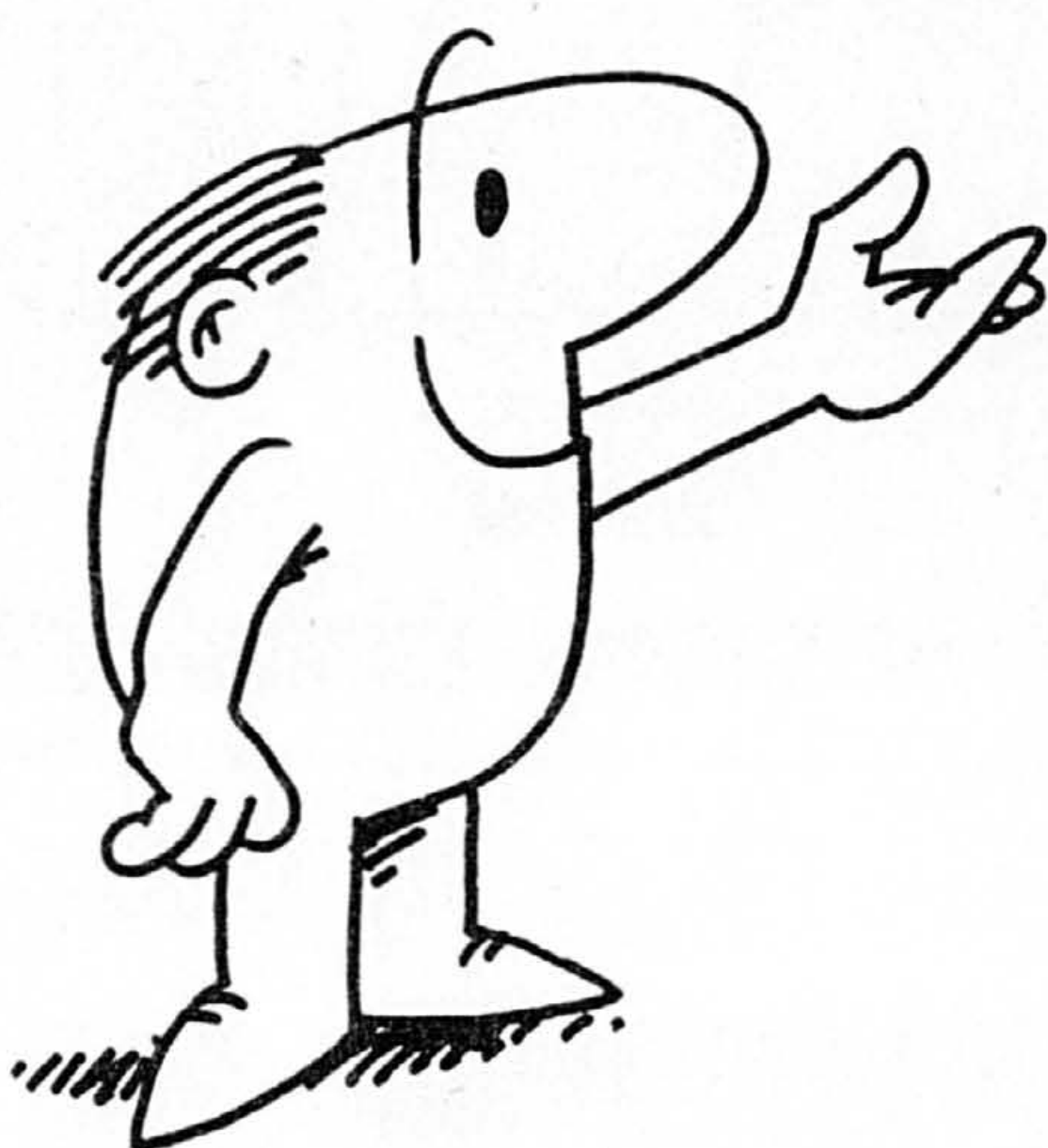
## Défection des CLSC

Pour sa part, la Fédération des CLSC a décliné l'invitation que lui a faite le ministre Lazure de désigner un représentant au jury formé pour la sélection de l'établissement gagnant.

Le président de la Fédération, M. Pierre Ouimet, a expliqué à LA PRESSE, la raison de cette défection:

«La Fédération approuve entièrement l'idée d'attribuer un prix d'excellence à un établissement de soins prolongés. Cependant, nous ne pouvons absolument pas, dans des délais très courts et sans critères de base auxquels nous référer, favoriser un des établissements du réseau en particulier. Si nous sommes tout à fait d'accord avec le principe, nous considérons que les modalités du «concours» donnent dans l'arbitraire et cela nous gêne un peu.»

# Ce week-end, venez visiter une maison-témoin de la L.E.Q.



Que vous soyez déjà propriétaire ou futur acheteur, venez voir comment vous pouvez économiser de la chaleur, donc de l'argent, en habitant une maison conforme aux recommandations du programme d'efficacité énergétique  $\mathcal{E}$  en ce qui a trait à l'isolation, à l'aération-ventilation, au chauffage, au chauffage de l'eau, à l'éclairage, etc.

La section **LAURENTIDES** de la L.E.Q. vous invite à voir la maison réalisée par CONSTRUCTION RENÉ VOYER INC. au 320, rue Raymond-Casgrain, à Laval-des-Rapides, **LAVAL**.

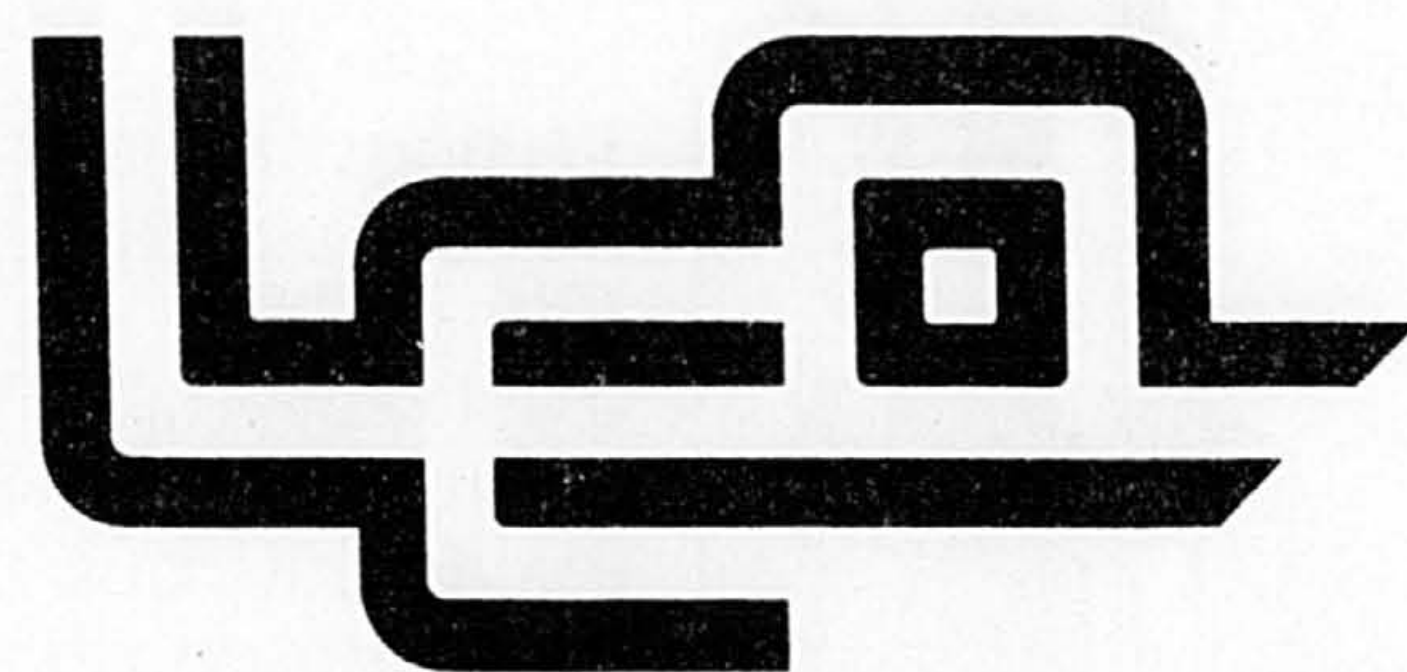
La section **BAS-RICHELIEU** de la L.E.Q. vous invite à voir la maison-témoin construite par LES MAISONS MODULAIRES L.G. INC., à la Place Bonaventure, coin Mansfield et Saint-Antoine, à **MONTRÉAL**.

La section **METROLEC** de la L.E.Q. vous invite à visiter la maison du 2890, rue Beaudoin, à **VILLE SAINT-LAURENT**, réalisée par GIDAL CONSTRUCTION INC. et B.L.R. CONSTRUCTION INC.; et la maison construite par LUIGI BARONE, rue Clément-Ader, près de la rue Blaise-Pascal, à **MONTRÉAL**.

Les 17 maisons-témoins de la L.E.Q. à travers le Québec sont ouvertes durant les week-ends, du 27 septembre au 13 octobre, de 10 h à 17 h 30. La maison de la Place Bonaventure à Montréal est ouverte tous les jours sans exception, de 9 h 30 à 21 h 30.

Des spécialistes répondront à toutes vos questions au sujet du programme d'efficacité énergétique  $\mathcal{E}$  mis de l'avant par l'Association canadienne de l'Électricité, en collaboration avec Hydro-Québec.

# Ligue de l'Électricité du Québec



# AVIS

Bureau du Directeur général du financement des partis politiques

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la Loi sur les élections dans certaines municipalités, le Directeur général du financement des partis politiques donne avis qu'il a autorisé le Parti du Ralliement Officiel des Lavallois.

Le représentant officiel du Parti du Ralliement Officiel des Lavallois est monsieur Regent Water, 625, rue Auroi, Duvernay, Ville de Laval, H7E 4J7.

Le Parti du Ralliement Officiel des Lavallois entend exercer ses activités dans la municipalité de Laval.

Montréal, le 26 septembre 1980

La Secrétaire  
ME JOHANE CANNING-LACROIX



Assemblée nationale du Québec  
Bureau du Directeur général  
du financement des partis politiques

1, Complexe Desjardins, Tour du Sud  
Bureau 2204, Montréal H5B 1B3 873-7131  
Partout ailleurs au Québec 1-800-361-6017

# leaseway COMBAT L'INFLATION!

K car 1981, 6 passagers, Dodge Aries



automatique, servodirection, radio, dégivreur arrière, pneus à flancs blancs, enjoliveurs de roues, moulures latérales.

TRACTION AVANT  
54.4 km/gal.

**\$199**  
par mois

sans valeur de rachat • location de 30 mois

Pontiac Acadian 1981

**\$169**

par mois

automatique, radio, dégivreur arrière, pneus à flancs blancs, roues Rallye, moulures latérales.



Contrats de service disponibles à partir de \$9 par mois



**leaseway**

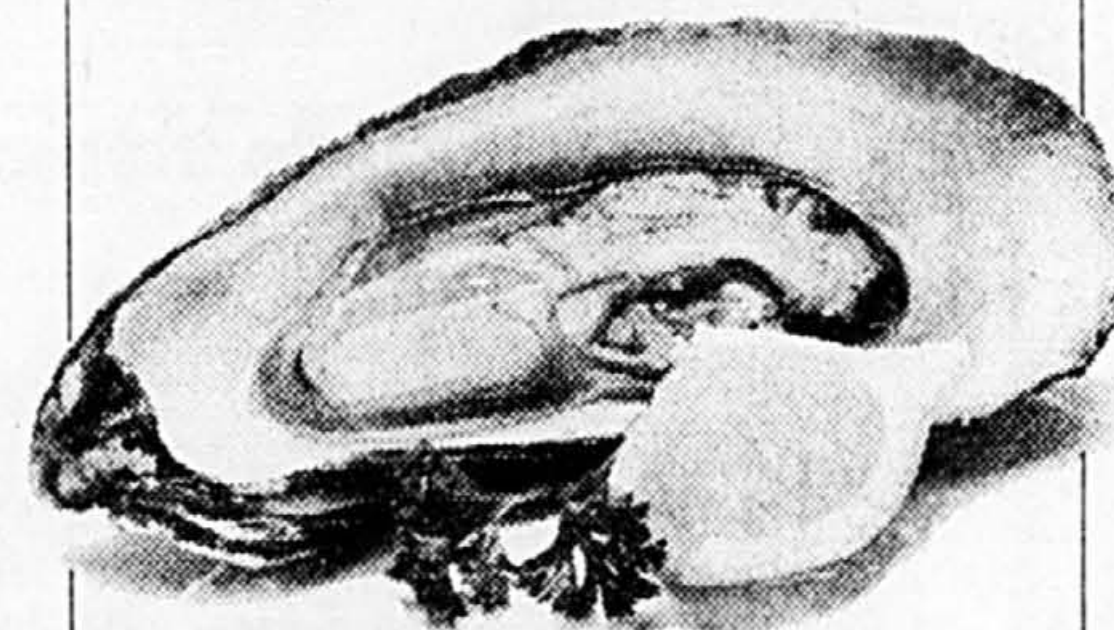
Montréal

FLEET INC.

5390, boul. Décarie  
487-9550

**VA JOUER DEHORS**  
Kino-Québec

# Une soirée autour d'huîtres fameuses...



Venez déguster les célèbres huîtres Malpèque et notre soupe aux huîtres tous les mercredis de 17 à 23h chez Desjardins. Il n'en coûte que \$17.50 par personne et vous en mangez à volonté.

Amenez-vous avec de vieux amis ou venez vous en faire de nouveaux. L'atmosphère est à la fête et vous retrouverez l'ambiance des parties d'huîtres des bords de mer. Si vous désirez organiser une partie d'huîtres particulière, appelez-nous 24 heures d'avance au numéro 866-9741.



Montréal  
et rencontre la mer.

1175, rue Mackay, Montréal

# VACANCES QUÉBÉCAIR

Vois ABC



## LA FLORIDE

DE DORVAL

FORT LAUDERDALE  
MIAMI  
ST. PETERSBURG

A PARTIR DE \$169  
A PARTIR DE \$170  
A PARTIR DE \$160

## BAHAMAS

DE MIRABEL

FREEPORT  
NASSAU

A PARTIR DE \$218  
A PARTIR DE \$218

## PUERTO RICO

DE DORVAL

SAN JUAN

A PARTIR DE \$270

A PARTIR DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE, DÉPARTS QUOTIDIENS DE DORVAL ET DÉPARTS FIN DE SEMAINE DE QUÉBEC À FORT LAUDERDALE ET MIAMI

| DATES            | DU LUNDI AU VENDREDI | SAMEDI ET DIMANCHE | LONG SEJOUR | ENFANTS 2 A 12 ANS | DE QUÉBEC VENDREDI SAMEDI DIMANCHE |
|------------------|----------------------|--------------------|-------------|--------------------|------------------------------------|
| 01 Sept / 14 Dec | \$169 5—             | \$179 5170         | \$309 5293  | \$165 5185         | \$199 5190                         |
| 15 Dec / 19 Dec  | 239 227              | 259 246            | 309 293     | 186 206            | 279 266                            |
| 20 Dec / 25 Dec  | 309 293              | 309 293            | 309 293     | 186 206            | 329 313                            |
| 26 Dec / 31 Dec  | 259 246              | 259 246            | 309 293     | 186 206            | 279 266                            |
| 01 Jan / 29 Jan  | 179 170              | 189 179            | 309 293     | 165 185            | 209 199                            |
| 30 Jan / 30 Avr  | 219 208              | 239 227            | 309 293     | 186 206            | 259 247                            |

DÉPARTS LE DIMANCHE DE DORVAL À ST. PETERSBURG

| DATES           | TARIF ABC  | ENFANTS 2 A 12 ANS |
|-----------------|------------|--------------------|
| 14 Dec / 27 Dec | \$289 5274 | \$190              |
| 28 Dec / 31 Jan | 169 160    | 155                |
| 14 Feb / 14 Avr | 229 218    | 185                |

DÉPARTS LE VENDREDI DE MIRABEL À FREEPORT DÉPARTS LE JEUDI DE MIRABEL À NASSAU

| DATES           | TARIF ABC  | ENFANTS 2 A 12 ANS |
|-----------------|------------|--------------------|
| 12 Dec / 14 Dec | \$229 5218 | \$175              |
| 15 Dec / 26 Dec | 309 293    | 200                |
| 29 Dec / 10 Fev | 229 218    | 175                |
| 11 Fev / 27 Avr | 269 255    | 190                |
| 27 Avr / 24 Mai | 229 218    | 175                |

DÉPARTS LE SAMEDI DE DORVAL À SAN JUAN

| DATES            | TARIF ABC  | ENFANTS 2 A 12 ANS |
|------------------|------------|--------------------|
| 20 Dec / 27 Dec  | \$369 5354 | \$300              |
| 28 Dec / 31 Jan  | 279 270    | 250                |
| 07 Fev / 21 Mars | 339 326    | 300                |
| 28 Mars / 25 Avr | 339 326    | 300                |

- réservations, minimum 14 jours avant le départ
- paiement final 42 jours avant le départ
- séjour maximum: 30 jours
- dépôt de 10% non remboursable
- $\mathcal{E}$ , tarif escompte si vous réservez et payez 90 jours avant le départ
- séjour minimum: le retour doit se faire le premier dimanche suivant votre départ
- taxes d'aéroport en sus

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES ou votre bureau de réservation de QUÉBÉCAIR le plus proche





RCA  
TEAC  
SHARP  
Technics

**DISTRIBUTION**  
**Centrale**

**VENTE AUDIO VIDÉO**  
**AU PLUS GRAND**  
**CENTRE D'ÉLECTRONIQUE**  
**À MONTRÉAL**

**PIONEER**  
**RABAIS**  
**DE 20% 50%**

Nous expédions n'importe où au Québec.  
Écrivez-nous pour une soumission de nos prix.  
stéréo - équipement vidéo.

**350 DES ÉRABLES 364-4980**  
Lachine, P.Q. H8S 2P9

SONY  
PIONEER  
TEAC

**Pomerleau coupable d'une fraude... de plus de \$200**

Willie Pomerleau, un récidiviste notoire, à la carrière criminelle fort diversifiée, a été déclaré coupable, hier après-midi, par le juge Armand Sylvestre, d'une fraude... de plus de \$200, accusation officielle qui ne dit toutefois que peu de chose du crime dont ont été victimes les anciens propriétaires du garage Moteur Labarre.

En fait, ces derniers ont tout simplement perdu leur commerce de voitures Honda, aux mains du prévenu, et ce commerce aurait pu facilement valoir, à ce moment-là, quelque \$200,000.

Selon la preuve pré-

sentée en cour par Me Bernard Beaudry, de la Couronne, c'est en 1976 que le prévenu aurait été présenté aux associés Labarre, qui étaient en butte à certaines difficultés financières, par un comptable, qui était leur ami d'enfance.

Selon ses dires, il leur fallait se trouver du capital liquide et surtout un associé qui prendrait la gérance de l'établissement. Un homme d'affaires aguerri qui pourrait choisir le personnel adéquat, réduire les dépenses, un homme qui aurait fait ses preuves ailleurs.

Selon l'ami d'enfance, Pomerleau était cet homme.

De toute façon, il avait de l'argent liquide. Et il injecta rapidement quelque \$34,000 dans l'entreprise.

Mais, toujours selon la preuve de la poursuite, non seulement devait-il se rembourser largement, mais, à la fin, devenir le véritable propriétaire du garage, les Labarre n'y ayant plus aucun intérêt ou presque.

Résultat net, le principal actionnaire a même été renvoyé de son garage, et jeté dans la rue sans emploi et sans le sou, de souligner le juge Sylvestre.

Fort heureusement, toutefois, Pomerleau n'a pas bénéficié longtemps de son titre caché de grand garagiste. La police, sur plainte des actionnaires frustrés, est venue saisir tous les livres, et même fermer l'établissement.

Quant à l'accusé, il reviendra devant le tribunal, le 30 octobre, pour le prononcé de sa sentence.

**SÉANCES D'INFORMATION**

**Les 7, 8, 9 octobre 1980**

**LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT** en collaboration avec...

• Le Ministère de l'Industrie, du commerce et du tourisme du Québec • La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada • Le Ministère de l'expansion économique régionale • et le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada...

tiendra des séances d'information d'une durée de trois (3) heures chacune aux dates et endroits suivants:

7 octobre 1980 de 13h30 à 16h30  
Salon Saint-Maurice  
Hôtel Reine Elizabeth

8 octobre 1980 de 19h30 à 22h30  
Salon Maricourt "C"  
Hôtel Holiday Inn  
999 rue de Sérigny  
LONGUEUIL

Pour plus de renseignements, veuillez composer le (514) 283-8069.

**IMPORTANT:** Il n'est pas nécessaire de s'inscrire ou de réserver à l'avance pour assister à ces séances d'information.

**REMARQUE:** Des séances d'information du même genre seront également présentées dans les principaux centres de la Province sous initiative des succursales régionales de la Banque Fédérale de Développement.

**Rabais exceptionnels à l'étendue du pays.**

Voici APEX de VIA

Les nouveaux tarifs APEX de VIA: Offerts des mois durant, ils s'appliquent à tout voyage aller-retour dont le coût de l'aller simple est d'au moins 37\$.

Avec APEX, vous obtenez une réduction de 40% non seulement sur le tarif de base, mais aussi sur le supplément pour place réservée, comme en voiture superconfort ou en voiture-lits. Pour profiter du tarif APEX, vous devez réserver et payer votre billet au moins 30 jours avant le départ.

Il y a des places offertes à prix APEX tous les jours et dans tous les trains, mais leur quantité est limitée. Hâtez-vous donc de réserver!

Les tarifs APEX ne sont qu'une des façons de voyager à bon prix avec VIA. Il y a aussi, pour les distances plus courtes, les tarifs un-jour ou les tarifs sept-jours. Sans oublier les tarifs spéciaux pour les groupes ou pour les gens de 65 ans et plus.

Les tarifs APEX s'appliquent aux voyages effectués entre le 1er novembre et le 14 mai, sauf entre le 15 décembre et le 4 janvier.

Voici des exemples de tarifs APEX: Tarifs coach aller-retour

Montréal à:

|          |       |
|----------|-------|
| Windsor  | \$52  |
| Gaspé    | \$50  |
| Winnipeg | \$104 |

Les billets aller-retour doivent être achetés au moins 30 jours avant le départ. L'achat des billets doit toujours se faire dans les 7 jours suivant la réservation. Les billets sont valides pour 6 mois après le jour du départ. Pour de plus amples renseignements ou pour réservations, communiquez avec votre agent de voyages ou VIA.

**TRAITEZ-VOUS BIEN, PRENEZ LE TRAIN.**

NOTRE POLITIQUE D'ACHAT MINIMUM NE S'APPLIQUE PAS AU GENS DE L'ÂGE D'OR. (PIECES D'IDENTITÉS REQUISENT)

Tous les prix dans cette annonce sont en vigueur lundi et mardi le 6 et 7 octobre 1980

**A&P**

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités aux besoins normaux de chaque famille!

**Venez célébrez l'Action de Grâce en achetant ces AUBAINES DU DEBUT DE SEMAINE!**

**LUNDI ET MARDI SEULEMENT!**

**Profitez des aubaines**

**Épargnez 40¢ lb**

**DINDES BUTTERBALL**

Swift, surgelées, catégorie "A", imprégnées en profondeur, éviscérées

Toutes grosseurs - chez A&P

**1.09** lb

Notre prix rég lb 1.49

**COCA-COLA**

6 bout consignées de 750 ml

**Épargnez 1.90**

**1.99**

Limite 2 cartons par client

Notre prix rég 3.89

**OEUFs CALIBRE MOYENS**

Catégorie "A"

**Épargnez 30¢ douz**

**79¢** Douz

Limite 3 douz par client

Notre prix rég 1.09 douz

**A&P**

LES MAGASINS SITUÉS À MONTRÉAL

- \*6415 Rue Sherbrooke Ouest, 5405 Chemin de la Reine Marie, 3421 Avenue du Parc, 455 Boul. de Maisonneuve Est, 1953 Rue St. Catherine Ouest
- \*GREENFIELD PARK, 645 Boul. Taschereau
- \*ST. LAMBERT, 1461 Avenue Victoria
- \*ST. ANTOINE DES LAURENTIDES, Galeries des Laurentides
- \*SHERBROOKE, Plaza Centre d'achat, Quatre Saisons
- \*MAGOG, 401 rue Principale
- \*DRUMMONDVILLE, Galeries Drummond, 175 rue Principale
- \*COWANSVILLE, Domaine du Parc, 175 rue Principale
- \*TROIS RIVIERES, 850 rue des Récollets
- \*STATIONNEMENT GRATUIT

**AUBAINES DU DEBUT DE SEMAINE**



# Bottin Local

VOTRE  
DÉPANNÉUR  
MAISON



Vous cherchez....  
— une rose  
— un plombier  
— un chat  
— un restaurant  
— la police  
— etc. ....

vous **BOTTIN LOCAL ORANGE** les a trouvés pour vous, près de chez vous.

- Tous les commerçants et les services de votre voisinage y sont inscrits.
- Une foule de renseignements utiles.
- Une section aide-mémoire.

SERVICE DE DISTRIBUTION DE CIRCULAIRES DISPONIBLE  
**BOTTIN LOCAL ORANGE 326-9650**

## Belmoral: \$6,000 et la catastrophe aurait été évitée

■ VAL D'OR — Une série d'erreurs qui se sont perpétuées depuis le début des travaux d'exploration en 1975 ont conduit à la catastrophe du 20 mai dernier à la mine Belmoral. Mais, une banale dépense évaluée à \$6,600 aurait suffi pour éviter le pire, et sans doute permettre de sauver les huit mineurs qui ont péri.

**ANDRÉ CÉDILOT**  
envoyé spécial de LA PRESSE

Voilà, en gros, le résumé du rapport qu'a rendu public hier à Val d'Or M. Denis Deverell, un ingénieur minier appelé à témoigner à titre d'expert pour la commission d'enquête que préside le juge Beaudry.

Selon le spécialiste, qui est professeur à l'université Laval, l'erreur la plus grave des dirigeants de la mine, dont aucun ne possédait de diplôme en géologie ou en ingénierie, aurait été de ne pas avoir consulté

un professionnel pour voir clair dans les nombreux problèmes d'eau et d'effritement qui commençaient dans les niveaux supérieurs de la mine.

Se référant à l'analyse du résultat des forages faits avant l'ouverture de la mine, les autorités auraient dû déceler la présence d'une importante nappe d'eau en forme de cuvette dans le socle rocheux qui recouvre la mine.

Ces trous de forage, au dire de l'expert, auraient d'ailleurs dû être bloqués avec du ciment à l'époque, étant les grands responsables des fréquentes entrées d'eau dont se plaignaient les mineurs au cours d'opérations de développement de la mine.

Autre événement qui aurait dû constituer un indice de la présence de l'eau près de la surface, l'inondation qui a paralysé les opérations de la mine pendant près de deux semaines en juillet 1979. Près de dix millions de gallons d'eau, estime-t-il, s'étaient alors infil-

trés dans la mine lors des travaux de creusement dans la cheminée de ventilation, à peine à 35 pieds du toit de la mine.

### Situation aggravée

Les dirigeants de Belmoral, toujours d'après l'expert, ont eux-mêmes aggravé la situation en perdant littéralement le contrôle de la galerie d'exploration 1-7 et du chantier d'abattage 2-7 dans les semaines précédant l'accident.

Selon M. Deverell, les travaux de solidification effectués dans la galerie 1-7 en novembre dernier, n'étaient absolument d'aucune efficacité, compte tenu des conditions très fragiles du sous-sol à cet endroit bien précis.

A son avis, outre le boulonnage du plafond, il aurait fallu notamment ajouter des murs de soutènement en bois, permettant seulement un espace pour aller inspecter l'endroit en toute sécurité et, conséquemment, vérifier la stabilité du pilier de tête de la mine. Un travail, selon ses calculs, qui aurait coûté \$6,600!

Cinq jours avant la tragédie, même si l'effritement du toit de la mine avait déjà atteint un point critique, l'expert de la commission croit que l'accident aurait pu être évité en isolant complètement le chantier d'abattage 2-7.

Mais les autorités de la mine, qui ne s'entendaient visiblement pas sur l'ampleur que pourrait prendre l'effondrement de terrain, lors de leur réunion de production du 15 mai, n'ont évidemment pas deviné l'urgence de la situation et, comme on le sait, ont entamé les travaux seulement le jour de l'accident. Ce jour-là, on devait alors entreprendre de bloquer la fenêtre du côté est du chantier, où de l'eau boueuse risquait de se jeter dans une montée de la mine, comme l'ont expliqué les employés-cadres.

M. Deverell a par ailleurs dit trouver inconcevable que les autorités de la mine, après avoir pris cette décision de fermer la 2-7, aient laissé travailler deux mineurs, MM. Guy Daigle et Gilles Légaré, dans le chantier voisin, le 2-5. Et, de surcroît, alors qu'ils ne disposaient que d'une seule sortie pour s'échapper.

### Irresponsabilité

Il a également vivement dénoncé «comme tout à fait irresponsable» le gérant de la mine, M. Don Lavigne qui, arbitrairement, jugeait suffisant une épaisseur de roc de 20 pieds au-dessus de la mine. Il a énuméré une quinzaine de critères scientifiques bien précis dont on doit tenir compte à ce propos.

L'ingénieur minier devait finalement conclure que les cadres techniques de la mine Belmoral auraient dû nettement prévoir longtemps à l'avance cet effondrement, mais qu'ils en avaient été probablement incapables à cause d'un manque évident de formation professionnelle en exploitation minière. Une seule chose était peut-être imprévisible, à son avis, c'était l'ampleur de la coulée de boue.

Les audiences de la commission reprendront le 14 octobre prochain.

## MAISONS D'ENSEIGNEMENT

### les belles soirées et matinées

Des sorties culturelles de qualité  
Octobre 1980

- |           |                                                                                                                                                                        |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3 soirées | SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES: RÔLE ET POUVOIR DU CITOYEN ÉLU<br>EDP 0961-A — Pierre Mackay<br>Mercredi 22, 29 oct. et 5 nov. à 19:30.<br>Frais: 15 \$                    |
| 3 soirées | APPRIVOISER LA MORT?<br>EDP 0961-B — Guy Lapointe et Jacqueline Fortin<br>Mardi 21, 28 oct. et 4 nov. à 19:30.<br>Frais: 15 \$                                         |
| 9 soirées | CONNAISSANCE DE L'ASIE<br>EDP 0811 — Robert Gary<br>Mardi du 21 oct. au 16 déc. à 19:30.<br>Frais: 40 \$                                                               |
| 6 soirées | CONNAÎTRE ET DÉGUSTER LES VINS<br>EDP 0812 — Claude Fousard, Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec<br>Mercredi du 22 oct. au 26 nov. à 19:30.<br>Frais: 45 \$ |
| 3 soirées | LA MUSIQUE, EXPRESSION DE COUTUMES<br>(Les Martiniquais et les Inuits)<br>EDP 0961-E — Monique Desroches<br>Mardi 21, 28 oct. et 4 nov. à 19:30.<br>Frais: 15 \$       |
| 3 soirées | LA DÉCouverte<br>EDP 09<br>Jeudi 23<br>Frais: 15 \$                                                                                                                    |
| 6 soirées | VOIR LE MEXIQUE<br>EDP 0743 — Carmen Berlie Perez<br>Mercredi du 22 oct. au 26 nov. à 19:30.<br>Frais: 25 \$                                                           |
| 6 soirées | LA SUGGESTOLOGIE<br>EDP 0744 — Jean Lerède<br>Jeudi du 23 oct. au 27 nov. à 19:30.<br>Frais: 25 \$                                                                     |
| 3 soirées | LA GÉSTATION<br>EDP 09<br>Mercredi<br>Frais: 25 \$                                                                                                                     |

**COMPLÉT**

**COMPLÉT**

### DEMANDE D'INSCRIPTION

Les belles soirées et matinées



Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente  
3333, chemin Queen Mary  
Adresse postale:  
C.P. 6128, Montréal, Québec  
H3C 3J7

Veuillez m'inscrire aux activités:

Activité No. \_\_\_\_\_ Frais \$ \_\_\_\_\_ Nombre de personnes \_\_\_\_\_ Total \_\_\_\_\_

Activité No. \_\_\_\_\_ Frais \$ \_\_\_\_\_ Nombre de personnes \_\_\_\_\_ Total \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_ (durant le jour) \_\_\_\_\_ code postal \_\_\_\_\_

Ci-joint mon chèque ou mandat à l'ordre de l'Université de Montréal (ne pas envoyer d'argent)

Pour les activités de plus de 15 heures seulement:

Si vous désirez subir une évaluation et obtenir un bulletin de notes, veuillez cocher ici ☐

Aucune demande d'attestation ne sera acceptée ultérieurement.

## PAS JUSTE DES NOUILLES!

FESTIVAL RÉGIONAL ITALIEN

du 23 au 25 octobre  
Au Restaurant Troubadour  
de 18h à 23h

L'Italie et sa cuisine;  
ses vins et sa musique

\$14.95



Le restaurant "Troubadour"

Holiday Inn PLACE DUPUIS

Pour réserver, composez le 842-4881, 1415, rue St-Hubert, Montréal. Propriété de Administré par Adhinc Inc.

L'Italie et sa musique  
avec Claudar  
et son ensemble  
Dès 18h  
Réservations: 842-4881

## VILLE D'ANJOU

### CONDOMINIUMS

TAUX D'HYPOTHÈQUE  
**11 1/2 %**  
(5 ANS)

• Maison de ville 3 et 4 chambres à coucher

• Construction de béton

• Foyer

• Rampe de chêne

• Fenêtres françaises

• 2 espaces de garage par résidence

• Salle de jeu finie

• Terrassement par professionnels

### À PROXIMITÉ:

• Piscine

• Tennis

• Piste de jogging

• Centre commercial les Galeries d'Anjou

### DIRECTION:

Boul. des Galeries d'Anjou vers le nord à gauche, rue Giraud.

HEURES DE VISITE:  
Sam. et dim.: 12h30 à 17 hres. Lundi au jeudi: 13 hres à 20 hres.

### INFORMATIONS:

**351-0013**  
de (13h à 20h)

Faites affaire directement avec le réalisateur de ce projet



### Cours bilingues

## SECRÉTARIAT

### COURS À TEMPS PLEIN/JOUR

septembre à juin

- Secrétariat médical
- Secrétariat juridique
- Secrétariat de services
- Sténo-dactylo
- Commis-comptable
- Réceptionniste-téléphoniste
- Commis de bureau

### COURS À TEMPS PARTIEL/JOUR·SOIR·SAMEDI

en tout temps de l'année

- Anglais
- Comptabilité
- Dactylographie et machine à dicter
- Français
- Initiation au droit
- Procédures juridiques
- Protocole du téléphone et art de la réception
- Sténographie française
- Sténographie anglaise
- Tenue de livres d'une entreprise commerciale I-II
- Tenue de livres d'une entreprise de services
- Terminologie médicale

Sans garantir formellement un emploi, plus de 90% de nos diplômés sont placés chaque année

composez  
**932-1122**  
(9 heures à 21 heures)



Reconnu par le ministère de l'Éducation — enseignement professionnel, niveau secondaire



## COLLÈGE DE SECRÉTARIAT MODERNE

1800, boul. Dorchester ouest, Montréal  
Metro Guy (sortie St-Mathieu)



# MAISONS D'ENSEIGNEMENT

## LE COLLÈGE MONTMORENCY

OFFRE AUX ADULTES  
COURS EN ÉDUCATION POPULAIRE  
SESSION AUTOMNE 80

ADMISSION ET INSCRIPTION: du 6 au 9 oct. 1980, de 18h à 21h au Service de l'Éducation Permanente, local B-2421.

Date du début des cours:

**14 octobre 1980**

COURS OFFERTS

Développement de la personne

|                                                                                           | CODE              | DÉBUT ET DURÉE                           | HEURES    | COÛTS        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------------------------|-----------|--------------|
| Relaxation — Sachez faire face au stress                                                  | DP1001<br>DP 1002 | MA 14/10 (10 sem.)<br>MA 14/10 (10 sem.) | 19h-21h   | 40.00 (soir) |
| Croissance personnelle. Ecoutez votre corps.                                              | DP1003            | LU 20/10 (10 sem.) ou 20h                | 19h-22h   | 50.00        |
| Intérêts personnels                                                                       |                   |                                          |           |              |
| Chauffage à l'énergie solaire                                                             | IP 1001           | LU 20/10 (8 sem.) ou 28 heures           | 19h-22h30 | 50.00        |
| Préparez votre retraite                                                                   | IP 1002           | ME 15/10 (8 sem.) ou 24 heures           | 19h-22h   | 40.00        |
| Les abris fiscaux permis. Comment s'y retrouver                                           | IP 1003           | ME 15/10 (3 sem.) ou 09 heures           | 19h-22h   | 20.00        |
| Information écrite et parlée                                                              | IP 1004           | MA 14/10 (11 sem.) ou 38 heures          | 19h-22h30 | 70.00        |
| Laval... Connaissez-vous? Tour historique, économique, géographique et politique de Laval | IP 1005           | MA 14/10 (5 sem.) ou 15 heures           | 19h-22h   | 25.00        |
| Appareils audio-visuels. Leur emploi et leur utilité                                      | IP 1007           | LU 20/10 (10 sem.) ou 30 heures          | 19h-22h   | 40.00        |
| Occupation des loisirs                                                                    |                   |                                          |           |              |
| Broderie japonaise                                                                        | OL 1001           | ME 22/10 (10 sem.) ou 30 heures          | 19h-22h   | 40.00        |
| Se dépanner en couture                                                                    | OL 1002           | ME 15/10 (10 sem.) ou 30 heures (jour)   | 13h-16h   | 40.00        |
| Correction de patrons aux mesures personnelles                                            | OL 1003           | LU 20/10 (10 sem.) ou 30 heures (jour)   | 13h-16h   | 40.00        |
| Créez et dessinez vos propres meubles selon votre environnement                           | OL 1004           | MA 14/10 (10 sem.) ou 30 heures          | 19h-22h   | 50.00        |
| Activités communautaires                                                                  |                   |                                          |           |              |
| Comment présider ou animer une réunion                                                    | AC 1001           | ME 14/10 (10 sem.) ou 30 heures          | 19h-22h   | 50.00        |
| Relations inter-personnelles                                                              | AC 1002           | ME 14/10 (10 sem.) ou 30 heures          | 10h-22h   | 50.00        |

À NOTER: Jeudi le 9 octobre, il y aura une soirée d'information sur les divers cours offerts, de plus, une exposition sur la broderie japonaise se tiendra le même soir. BIENVENUE AUX INTERESSÉS.  
Le collège se réserve le droit d'annuler une activité faute d'inscriptions suffisantes.  
Les frais d'inscriptions doivent être acquittés au moment de l'inscription.

POUR RENSEIGNEMENTS: Collège Montmorency  
Service de l'Éducation aux Adultes  
475, boul. de l'Avenir, H7N 5H9  
Tél.: 667-5100 local 128 ou 228 (Le jour)  
667-5101 (le soir)

La Commission des écoles catholiques de Montréal  
Service de l'éducation des adultes

On peut toujours s'inscrire aux cours aux adultes  
(En effet, vous pouvez maintenant vous inscrire en tout temps aux centres suivants.)

| Centres de formation                                       | Matières ou niveaux                                                                            | Heures d'inscription et horaire des cours |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Calixa-Lavallée<br>4444 est. boul. Henri-Bourassa          | Formation générale: français, anglais, mathématiques de l'éducation de base à secondaire V.    | Lundi, mardi, mercredi de 19.30 à 22.15   |
| Gédéon-Ouimet<br>1960, rue Poupart                         | Formation générale: français, anglais, mathématiques, sciences de secondaire I à secondaire V. | Tous les jours de 8.30 à 16.00            |
| Lucien-Pagé<br>8200, boul. St-Laurent                      | Formation générale: français, anglais, mathématiques, sciences de secondaire I à secondaire V. | Lundi, mardi, mercredi de 19.30 à 22.15   |
| Marguerite-de-Lajemmerais<br>5555 est. rue Sherbrooke      | Formation générale: français<br>Conversation: anglais                                          | Lundi, mardi, mercredi de 19.30 à 22.15   |
| Pierre-Dupuy<br>2000, rue Parthenais                       | Formation générale: chimie, physique de secondaire I à secondaire V.                           | Lundi, mardi, mercredi de 19.30 à 22.15   |
| Saint-Henri<br>4115 ouest, rue St-Jacques                  | Formation générale: français, anglais, mathématiques de l'éducation de base à secondaire V.    | Lundi, mardi, mercredi de 19.30 à 22.15   |
| Saint-Luc<br>5100, chemin Côte St-Luc                      | Formation générale: mathématiques<br>Conversation: français et anglais                         | Lundi et mercredi de 19.30 à 22.15        |
| Saint-Pascal-Baylon<br>3715, rue Carleton                  | Conversation: français et anglais                                                              | Lundi, mardi, mercredi de 19.30 à 22.15   |
| Saint-Paul<br>11, chemin de la Côte St-Antoine (Westmount) | Formation générale: français, anglais, mathématiques, sciences de secondaire I à secondaire V. | Tous les jours de 8.30 à 16.00            |
| S.E.B.A.M.<br>2217, rue Papineau                           | Formation générale: français, arithmétique, éducation de base et pré-secondaire                | Tous les jours de 8.30 à 16.00            |
| Renseignements:                                            | Gédéon-Ouimet 525-6885<br>S.E.B.A.M. 525-3065<br>Saint-Henri 931-2443<br>Saint-Paul 931-2443   | tous les autres centres: 273-0481         |

ADMISSION À LA SESSION D'HIVER 1981

## ÉTUDES DE DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES

- Art dramatique (M.A.)
- Arts plastiques (M.A.)
- Biologie (M.Sc.)
- Chimie (M.Sc.)
- Communication (M.A.)
- Économie (M.Sc.)
- Études des arts (M.A.)
- Études littéraires (M.A.)
- Géographie (M.Sc.)
- Histoire (M.A.)
- Linguistique (M.A.)
- Mathématiques (M.Sc.)
- Philosophie (M.A.)
- Sciences de la terre (M.Sc.)
- Sciences de l'atmosphère (M.Sc.)
- Sciences de l'environnement (M.Sc.)
- Sciences politiques (M.A.)
- Sciences religieuses (M.A.)
- Sexologie (M.A.)
- Sociologie (M.A.)
- Thanatologie (Cert.)

• Administration (Ph.D.)  
(Programme conjoint avec l'École des Hautes Études Commerciales, l'Université McGill et l'Université Concordia)

• Histoire (Ph.D.)  
• Psychologie (Ph.D.)  
• Science politique (Ph.D.)  
Les demandes d'admission doivent parvenir au plus tard le 1er novembre 1980 au:  
Service de l'admission  
Bureau du registraire  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Case postale 8888, succursale "A"  
Montréal, Qué. H3C 3P8  
Téléphone: (514) 282-3121



Université du Québec à Montréal

## COURS DE LECTURE RAPIDE

Automne — 8 semaines — choix  
1 soir / sem. Prés des universités  
PRIX ÉTUDIANT  
Garantie — Certificat  
Efficacité

Montréal: 681-4545  
Québec: 872-8427  
Ottawa: 745-6390

Centre de lecture rapide

Permis cult. pers. MEQ 389-525

## CERTIFICAT DE DEUXIÈME CYCLE EN THANATOLOGIE

L'Université du Québec à Montréal est heureuse d'annoncer l'ouverture, en janvier 1981, d'un programme de second cycle en thanatologie destiné aux praticiens de la santé et des services sociaux intervenant auprès des malades chroniques de tout âge, des mourants et/ou de leur famille.

Les médecins, infirmiers(ières), psychologues, travailleurs sociaux, agents de pastorale, etc. désirant réfléchir sur les dimensions socio-culturelle, économique et psychologique liées à la mort et développer de meilleures approches relationnelles et thérapeutiques, peuvent s'inscrire à ce certificat de trente crédits offert à temps partiel. En plus d'une expérience d'au moins deux ans, ils devront détenir un diplôme de premier cycle ou l'équivalent; sinon, l'expérience pertinente pourra être évaluée. L'accès au programme est limité à 30 étudiants par année.

Les demandes d'admission doivent parvenir au service de l'admission du bureau du registraire au plus tard le 15 novembre 1980.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à:  
Madame Luce Des Aulniers, directrice du programme  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Case postale 8888, succursale "A"  
Montréal, Qué. H3C 3P8  
Tél.: 282-4518



Université du Québec à Montréal

## Apprenez les éléments qui vous permettront d'accéder au monde de l'informatique

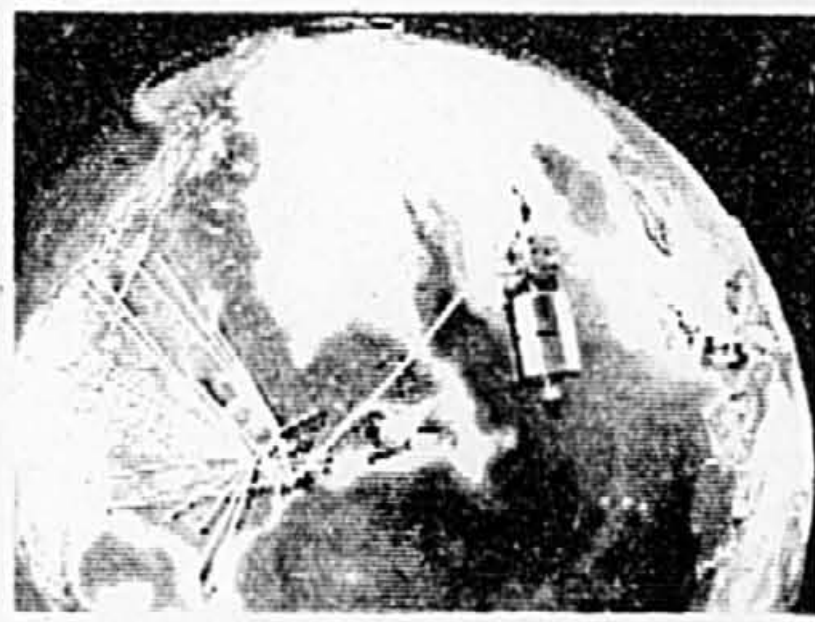


Le monde de l'informatique est en constante mutation.

Il n'y a pas de formule magique pour réussir en informatique. Mais il existe l'INSTITUT CONTROL DATA qui offre des cours en informatique et des services d'aide au placement. (Demandez les pourcentages d'engagement).

La vie est faite de compromis. Mais votre carrière ne doit pas obligatoirement en être un.

Si vous souhaitez devenir programmeur, opérateur, technicien, l'INSTITUT CONTROL DATA est en mesure de vous aider à réaliser vos objectifs de carrière.



Pour vous aider dans vos choix, venez assister à une session d'information. Nous répondrons à vos questions, vous fournirons une copie de nos rapports de placement et des éléments qui vous familiariseront avec le monde des ordinateurs.

- cours individualisés
- formation pratique
- aide au placement
- cours de jour et du soir

Tél.: 284-8484

300, rue Léo-Pariseau, suite 400, C.P. 999, Station «La Cité»  
Montréal, Québec, H2W 2N1,  
(Coin avenue du Parc)



Les cours sont de types professionnels de niveau secondaire ou collégial. L'enseignement est sanctionné par des examens sous l'autorité du Ministère de l'Éducation.

INSTITUT CONTROL DATA  
Service éducatif de  
CONTROL DATA CANADA LTÉE  
permis 749747



CENTRE DE SUGGESTOPÉDIE DU QUÉBEC  
Permis du Ministère de l'Éducation no 749538

QUAND APPRENDRE EST UN PLAISIR  
L'ANGLAIS  
par la  
SUGGESTOPÉDIE  
(aussi cours d'ESPAGNOL)

Cette méthode révolutionnaire vous permet de découvrir et parler l'anglais rapidement et avec un minimum d'effort.  
Fondée sur le plaisir de la communication dans une atmosphère stimulante et détendue, la suggestopédie vous révèle des potentiels insoupçonnés d'apprentissage et de créativité.  
Cette nouvelle pédagogie garantit des résultats qu'aucune des méthodes traditionnelles n'a atteints jusqu'ici.

Si vous souhaitez participer à cette expérience enrichissante, veuillez téléphoner au:

738-4954

DATES DES COURS: du 12 NOV. au 17 DEC.  
NIVEAUX OFFERTS: Débutants  
Intermédiaires  
Les cours ont lieu tous les jours, du lundi au vendredi, 3½ heures par jour.  
HORAIRE: matin, après-midi ou soir.



## QUE FEREZ-VOUS DEMAIN?

- ☐ PROGRAMMATION
- ☐ KEYPUNCH-KEYTAPE

- Cours du jour et du soir
- Test d'aptitude gratuit
- Prêt du gouvernement
- Coût modique
- Age: 18 à 50 ans
- Cours éclair

Pour renseignements APPELEZ 849-7726

Reconnu par le ministère de l'Éducation aux niveaux secondaires et collégial. Permis 749745

Inscrivez-vous

**MAINTENANT**

pour nos cours de novembre

COMPUTER INSTITUTE OF CANADA  
INSTITUT D'ORDINATEUR ELECTRONIQUE  
2015, rue Drummond, suite 550, Montréal

## COURS INTENSIFS CONVERSATION ANGLAISE

Six fins de semaine de 15 heures chacune. Activités — Théâtre — Excursions. Niveaux AS-112-122-132-142-152

Lieu: John Rennie High School  
Durée: 90 heures  
Coût: \$100

HORAIRE:

Vendredi: 19h00 - 22h00  
Samedi: 9h00 - 16h00  
Dimanche: 9h00 - 15h00

DÉBUT DES COURS: LE 17 OCTOBRE 1980

INSCRIPTIONS:

à: John Rennie High School  
501, boul. Saint-Jean  
Pointe-Claire, Québec

de: 19h30 à 21h30 heures  
du lundi au jeudi

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, APPELEZ:

Éducation des adultes  
Lakeshore/Baldwin-Cartier 694-1470



HORLOGERIE BIJOUTERIE  
à l'école — à la maison  
DEPLIANTS GRATUITS  
Permis no 749859  
INSTITUT D'HORLOGERIE  
DU CANADA LTÉE  
1012 av. St-Jacques  
Montréal, Qué. H2A 1G6 Tél.: 523-7623



## COURS DE PATINAGE

Professionnel Claude Poulin  
pour adultes et enfants  
tous les jeudis de 13h30 à 14h30  
au Centre Paul Sauvé

Informations:

430-8769  
737-7822

Pour votre  
publicité  
de  
MAISONS  
D'ENSEIGNEMENT  
dans

la presse

composer

285-7234

Pour votre publicité de  
**MAISONS D'ENSEIGNEMENT**  
dans

la presse

285-7234



est-ce possible ?



bien sûr... à Simpson's

VOIR  
NOTRE  
ANNONCE  
EN  
PAGE  
D 9



L'ATELIER DE CUIR ACTON

## Recours collectif contre la SDI et le Trust Général

Des employés de l'Atelier de cuir Acton se sont prévalus hier en recours collectif contre la So-

PAUL ROY

ciété de développement industriel du Québec et le Trust

Général du Canada, leur imputant la perte de leur emploi.

Ce faisant, ils emboîtaient le pas à leur employeur, qui inscrivait lui aussi en Cour supérieure, le mois dernier, une requête en dommage contre la

SDI et le Trust Général.

Patron et employés reprochent principalement à l'une des agences intimées, la SDI, de s'être emparé des biens de l'Atelier à la suite d'un avis de défaut, le 19 juin dernier. L'agence gouvernementale réclamait alors \$85,000, balance due sur un prêt de \$100,000 garanti par un acte de fiducie et un nantissement commercial.

Or, d'invoquer les demandereses, la SDI avait encaissé 15 jours plus tôt, soit le 4 juin, une somme de \$52,300 assurant la vie de Mme Raymonde Parent, membre du bureau de direction de la compagnie d'Acton Vale, dans les Cantons de l'Est. Mme Parent, on s'en souvient, a été assassinée le 22 octobre 1979, alors qu'elle rentrait chez elle, au Village olympique, en compagnie de son conjoint et associé, M. Fernand Beaudoin, président de l'Atelier de cuir Acton. M. Beaudoin avait lui-même été grièvement blessé dans cet attentat.

La réception de cette somme de \$52,300, que l'Atelier et ses employés accusent la SDI d'avoir passée sous silence, réduisait donc à \$33,000 la dette de la compagnie.

L'employeur et ses employés reprochent d'autres agissements aux intimés, notamment, à la SDI, de s'être formellement engagée à verser un autre prêt de \$125,000 à l'Atelier et de n'en avoir effectivement versé que la moitié, plaçant la petite compagnie en difficulté financière.

Tous ces «bâtons dans les roues» ont eu pour effet, affirment-ils, d'empêcher la réouverture de l'Atelier, le 1er septembre dernier. Habituellement, l'Atelier fait relâche durant les mois d'été et reprend ses activités au début de septembre.

L'automne, il emploie environ 125 personnes qui, cette année, se sont retrouvées au chômage. Un groupe parmi ceux-ci a donc mandaté une des leurs, Mme Claudette Fontaine, d'interester un recours collectif.

Ils réclament des intimés le remboursement des salaires perdus depuis le 1er septembre, ainsi que des salaires qu'ils perdront tant et aussi longtemps que leur patron sera privé de l'utilisation de ses biens.

Les employés de l'Atelier gagnent en moyenne \$225 par semaine.

## Coupable de trafic d'héroïne, même... si c'est du sucre

Il n'y a pas que dans le commerce ordinaire que la concurrence est dure.

Dans le trafic illégal, celui des drogues, par exemple, il faut être prêt à rencontrer, souvent à quel-

LÉOPOLD LIZOTTE

ques minutes d'avis, les demandes d'une clientèle à la fois avide et pressée, si l'on veut surnager.

Et, un de ces jours, graduer du minable rôle de simple «pusher» de coin de rue à celui de grossiste. Ou même d'importateur.

Il faut être «vite». Et c'est définitivement le qualificatif que l'on peut appliquer à G. Costelli, un jeune homme de 21 ans qui s'est retrouvé hier devant le juge Guy Guérin pour trafic d'un gramme d'héroïne.

Il y a quelques jours, il se trouvait dans un restaurant à service rapide de la rue Saint-Jacques, près du boulevard Cavendish, lorsqu'un autre jeune homme s'approcha de lui pour lui demander s'il pou-

vait lui fournir rapidement de l'héroïne. Pris de court, sans l'être, le prévenu répondit dans l'affirmative. Puis, l'air de rien, il s'en alla vers les toilettes de l'établissement. En passant près de la dernière table de celui-ci, toutefois, il happa quelques sachets de sucre, disponibles dans un contenant de service, puis disparut dans les latrines.

Quelques secondes plus tard, il en ressortait, glissait au client un autre sachet, de plastique celui-là, dans lequel il avait transvasé la grande blanche, et encaissait les \$400 convenus.

Immédiatement mis sous arrêt, il devait apprendre, non sans surprise, que l'acheteur était tout simplement un agent double de la G.R.C.

Mais l'histoire ne finit pas là. Hier, devant le tribunal, il a lui-même reconnu sa culpabilité à un accusation de trafic d'héroïne. Même si tout le monde sait maintenant que la sienne était du sucre.

Simpsons<sup>MD</sup>

### ERRATA

Veuillez prendre note des corrections suivantes dans le cahier «Salon de la quincaillerie Simpsons» encarté dans La Presse d'aujourd'hui, samedi 4 octobre 1980.

**Page 10**, article 942-670-Q1. Le prix ord. de l'escalieu 7" devrait se lire 58.95

**Page 12**, article 940-691, les descriptions F et G doivent être inversées. Les accessoires indiqués sur la photo F ne sont pas inclus.

Veuillez prendre note de la correction suivante dans le cahier «Salon son et image» Simpsons encarté dans La Presse d'aujourd'hui, samedi 4 octobre.

**Page 10**, article 3: chaîne AM/FM stéréo «Lloyd's. Le modèle placé par un modèle du même genre (R840/083) sauf qu'il comprend un changeur incorporé et de plus grands hauts-parleurs. La chaîne originale est non disponible à cause d'un délai de livraison. Le prix reste inchangé.

## LE GOUVERNEMENT VEUT UNE ENTENTE EQUITABLE AVEC SES COMMIS

Le Gouvernement du Canada désire faire part à ses commis ainsi qu'aux contribuables de l'offre faite récemment à l'agent négociateur représentant les 47,000 commis fédéraux.

### POLITIQUE SALARIALE DU GOUVERNEMENT

La politique salariale de l'employeur tient compte des principes suivants:

1. le principe de la comparabilité des salaires entre la Fonction publique et le secteur privé;
2. le principe selon lequel les salaires dans la Fonction publique ne devraient pas dépasser ceux du secteur privé;
3. le principe selon lequel les salaires des fonctionnaires devraient être justes à la fois pour les employés et les contribuables.

### POINTS SAILLANTS DE L'OFFRE DE L'EMPLOYEUR AUX COMMIS

- une convention collective de deux ans, en vigueur à compter du 12 novembre 1979;

#### SALAIRES

- une somme forfaitaire de: \$1,500 ou 10 pour cent du salaire, en prenant le montant le plus élevé, à tous les commis oeuvrant dans la Fonction publique depuis au moins 12 mois; pour les périodes d'emploi plus courtes, le montant sera calculé au prorata. Cette proposition bénéficierait particulièrement à tous les commis gagnant moins de \$15,000 par année. Par exemple, un CR1 et un CR2 recevraient \$1,500 chacun au lieu de \$892 et \$1020 respectivement, selon le rapport majoritaire du Comité de conciliation.
- augmentation salariale: 20 pour cent des taux de traitement en vigueur au moment de l'expiration de la dernière convention collective. La date d'expiration du nouveau contrat serait le 11 nov. 1981.

#### AUTRES AVANTAGES

- avantages accrus en matière de congés pour responsabilités familiales;
- cinq semaines de congés annuels après 22 ans de service continu.

Le tableau ci-dessous fait voir les conditions de l'ancienne convention collective par rapport à celles figurant dans l'offre de l'employeur

| CONDITIONS ACTUELLES                                                                                                                 | OFFRE DE L'EMPLOYEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• salaire moyen: \$12,800.</li> </ul>                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• somme forfaitaire de \$1,500 ou 10 pour cent du traitement, en prenant le montant le plus élevé;</li> <li>• salaire moyen révisé: \$15,360, 12/11/80 (majoration de 20 pour cent des salaires);</li> <li>• en moyenne, l'offre représente \$4,060 de plus pour les commis;</li> <li>• des avantages accrus se rapportant aux responsabilités familiales comprenant des avantages en cas de maternité, couvrant la période d'attente de deux semaines de l'assurance-chômage;</li> <li>• cinq semaines de congé annuel après 22 ans de service continu;</li> <li>• des avantages accrus concernant les congés de maladie, l'indemnité de départ, les allocations de repas et les primes d'équipe et de fin de semaine, etc.;</li> <li>• aucun changement.</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• cinq semaines de congé annuel après 25 ans de service.</li> </ul>                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• une large enveloppe de bénéfices marginaux, tels que les congés de maladie, etc.</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• semaine de travail de 37½ heures.</li> </ul>                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

Le syndicat a rejeté cette offre du Gouvernement et maintient la position qu'il a adoptée en faveur de hausses de 10 et de 9 pour cent, plus une clause d'indemnité de vie chère et une réduction de 7 pour cent de la semaine de travail de 37½ à 35 heures.

Le Gouvernement est résolu à poursuivre ses efforts en vue d'en arriver à un règlement juste et équitable pour tous les commis de la Fonction publique et les contribuables canadiens.

Entre-temps, toutes les mesures nécessaires sont prises en vue de minimiser les conséquences de la grève actuelle sur les services au public canadien.



Gouvernement du Canada  
Government of Canada

Canada

Simpsons<sup>MD</sup>

## Événements Spéciaux d'OCTOBRE chez Simpsons

En ville, Fairview, Anjou, Laval, St-Bruno

### SALON DE LA QUINCAILLERIE

du samedi 4 octobre au samedi 18 octobre

Venez assister aux diverses démonstrations et profiter de cet événement pour acheter tout ce dont vous avez besoin pour entretenir ou rénover votre maison.

Rayon de la quincaillerie.

### En ville seulement LA FOIRE DE L'ARTISANAT

Du mercredi 8 octobre au samedi 11 octobre

Démonstrations sur tout ce qui touche à la couture, au tricot, au tissage. Venez rencontrer Angelina DiBello — jeudi et vendredi 9 et 10 octobre de 13h à 15h au quatrième, centre-ville.

Venez assister à un défilé de mode mettant en vedette des vêtements tricotés à la main pour dames.

Mercredi 8 octobre à 12h30

Jeudi et vendredi 9 et 10 octobre à 12h30 et 18h30

Samedi 11 octobre à 13h30

Rayon des tissus, au quatrième, en ville

### En ville seulement CÉLÉBRATION DU 75e ANNIVERSAIRE DES PATRONS «VOGUE» (JUBILÉ DE DIAMANT)

Du mercredi 15 octobre au samedi 18 octobre

#### Défilé de mode

Vêtements faits avec des patrons

«Vogue Butterick»

Mercredi 15 octobre à 12h30

Jeudi et vendredi 16 et 17 octobre à 12h30 et 18h30

Samedi 18 octobre à 13h30

### VOUS POURRIEZ GAGNER UNE ÉPINGLE À DIAMANTS

Rien à acheter. Une simple formule à remplir. Tirage de l'épingle samedi le 18 octobre après le dernier défilé. Rayon des tissus, au quatrième, en ville

En ville, Fairview, Anjou, Laval, St-Bruno

### OUVERTURE DU PAYS DES JOUETS Samedi le 25 octobre

Une collection fantastique de jouets pour les enfants de tous les âges. Ne manquez pas cette ouverture pour avoir un meilleur choix. Rayon des jouets.

### En ville seulement EXPOSITION DE PORCELAINE «HUTSCHENREUTHER»

du mardi 28 octobre au samedi 1er novembre

Venez voir des artistes peindre des figurines ou décorer des assiettes en porcelaine.

Venez donner votre avis sur les 5 tables qui auront été dressées par 5 personnalités de Montréal, lundi le 27 octobre.

Participez au tirage «Hutschenreuther»

Vous pourriez gagner un service de porcelaine de 60 pièces pour 8 (valant \$1,200). Le tirage aura lieu samedi le 1er novembre à 16h.

Rayon de la porcelaine, au cinquième, en ville

CONSULTEZ CHAQUE JOUR LES ANNONCES DE SIMPSONS POUR AVOIR PLUS DE DÉTAILS SUR CES ÉVÉNEMENTS.